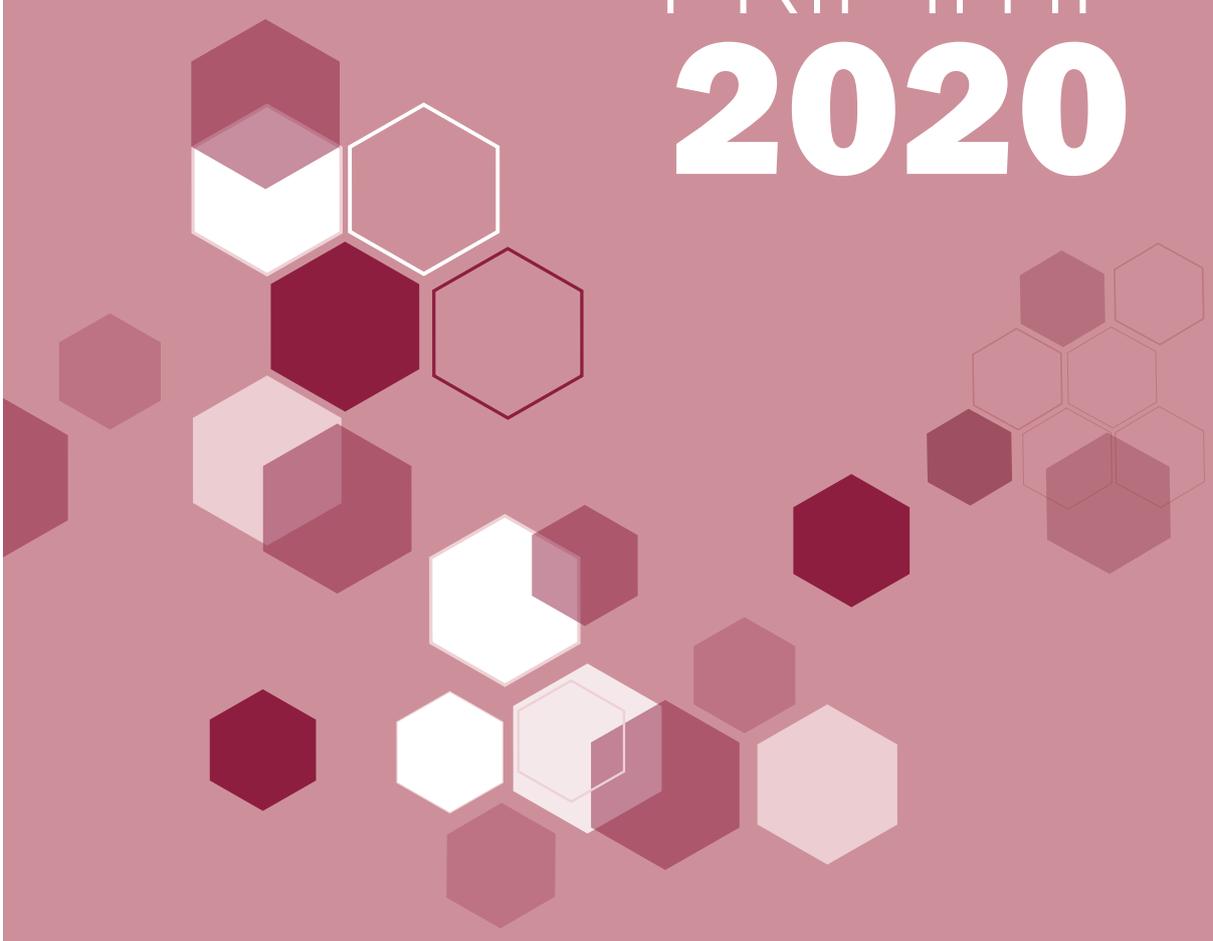


DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

LE **BUDGET**  
PRIMITIF  
**2020**



RAPPORT BUDGÉTAIRE



# SOMMAIRE

---

<b>I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020</b> .....	<b>7</b>
1) L'équilibre général du BP 2020 .....	7
2) Description des grands postes de dépenses et recettes .....	8
<b>II - PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE</b> .....	<b>17</b>
1) Sécurité .....	20
2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage .....	23
3) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs .....	28
4) Action sociale .....	33
5) Aménagement des territoires et habitat .....	39
6) Action économique .....	45
7) Environnement .....	50
8) Transports .....	54
9) Services généraux .....	58
<b>III - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b> .....	<b>66</b>
<b>IV - LES OPÉRATIONS D'ORDRE</b> .....	<b>74</b>
<b>V - RÉCAPITULATIF PAR CHAPITRE</b> .....	<b>75</b>

## LES CHIFFRES CLÉS PRÉSENTÉS PAR FONCTION / BP 2020

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 milliards d'euros. La masse budgétaire d'investissement (crédits de paiement) s'élève à 2,4 milliards d'euros, dont 1,5 milliard d'euros de dépenses réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunt. Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 2,03 milliard d'euros.

Depuis l'exercice 2019, le budget primitif de la Ville de Paris est réparti selon 9 fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

En M€	BP 2019	BP 2020	Evolution 2019 / 2020
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 486,8</b>	<b>8 662,8</b>	<b>2,1%</b>
FISCALITÉ	4 953,5	5 159,1	4,2%
FISCALITÉ DIRECTE LOCALE	2 711,5	2 739,6	1,0%
FISCALITÉ INDIRECTE	1 653,0	1 823,5	10,3%
TAXES AFFECTÉES	588,9	596,0	1,2%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	1 983,3	1 948,7	-1,7%
RECETTES DE GESTION	1 527,4	1 530,3	0,2%
SÉCURITÉ	1,3	1,1	-11,0%
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	32,9	59,3	80,4%
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	120,9	97,3	-19,5%
ACTION SOCIALE	324,0	337,4	4,1%
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	272,0	204,3	-24,9%
ACTION ÉCONOMIQUE	66,1	71,5	8,2%
ENVIRONNEMENT	120,5	123,3	2,3%
TRANSPORTS	445,9	443,9	-0,4%
SERVICES GÉNÉRAUX	143,9	192,2	33,6%
PRODUITS FINANCIERS	22,7	24,8	9,1%
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 913,1</b>	<b>8 010,1</b>	<b>1,2%</b>
CHARGES DE PERSONNEL	2 449,7	2 466,5	0,7%
DÉPENSES DE GESTION (HORS CHARGES DE PERSONNEL)	3 817,1	3 858,7	1,1%
SÉCURITÉ	234,1	237,2	1,3%
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	236,5	234,3	-1,0%
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	262,2	259,0	-1,2%
ACTION SOCIALE	1 714,9	1 717,6	0,2%
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	88,5	90,0	1,7%
ACTION ÉCONOMIQUE	35,1	35,9	2,1%
ENVIRONNEMENT	339,3	346,1	2,0%
TRANSPORTS	521,2	554,3	6,4%
SERVICES GÉNÉRAUX	384,8	384,4	-0,1%
PÉRÉQUATION ET REVERSEMENTS FISCAUX	1 498,3	1 539,5	2,7%
CHARGES FINANCIÈRES	148,0	145,4	-1,7%
<b>EPARGNE BRUTE (ÉCART RECETTES-DÉPENSES)</b>	<b>573,6</b>	<b>652,8</b>	<b>13,8%</b>
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>530,0</b>	<b>540,2</b>	<b>1,9%</b>
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 927,2</b>	<b>1 701,2</b>	<b>-11,7%</b>
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	223,0	227,7	2,1%
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	1 704,2	1 473,5	-13,5%
AUTORISATION D'EMPRUNT	823,5	508,2	-38,3%
DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AU 01/01/N	5 699,3	5 726,3	0,5%
ENCOURS TOTAL DE DETTE AU 01/01/N	5 921,5	5 882,0	-0,7%
<b>DURÉE DE DÉSENETTEMENT</b>	<b>11,25</b>	<b>9,39</b>	<b>-16,6%</b>
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES "NORME DE DÉPENSES"</b>	<b>6 418,9</b>	<b>6 476,0</b>	<b>0,9%</b>
NORME DE DÉPENSE	6 515,7	6 590,0	1,1%

## LES CHIFFRES CLÉS PRÉSENTÉS PAR NATURE / BP 2020

Afin de faciliter la comparaison entre les exercices, ce second tableau présente ci-après les chiffres clés du budget 2020 sous le format qui était applicable en 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 milliards d'euros. La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 2,4 milliards d'euros (dont 1,5 Md€ de dépenses réelles d'investissement hors remboursement d'emprunt). Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 1,94 milliard d'euros.

	BP 2019	BP 2020	Evolution 2019 / 2020
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)</b>			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 913,1	8 010,1	+1,2%
CHARGES DE PERSONNEL	2 449,7	2 466,5	+0,7%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	791,5	787,1	-0,6%
AIDE SOCIALE (ENFANCE, PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES) Y COMPRIS PCH ET APA	757,7	749,1	-1,1%
RSA (ALLOCATION)	352,0	360,0	+2,3%
CONTRIBUTION AU CASVP	367,7	369,0	+0,3%
ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS	387,7	392,1	+1,1%
CONTRIBUTION A LA PREFECTURE DE POLICE	215,7	219,4	+1,7%
CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE PARIS AU FNGIR	898,2	898,2	+0,0%
CONTRIBUTION AU SYCTOM	104,7	104,4	-0,3%
PEREQUATION	576,5	613,5	+6,4%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	279,3	284,2	+1,8%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)</b>			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 486,8	8 662,8	+2,1%
PRODUIT DE LA FISCALITE	5 955,9	6 159,7	+3,4%
DOTATIONS	147,4	118,5	-19,6%
DOTATION TICPE ET FMDI	258,6	259,3	+0,3%
PRODUITS D'EXPLOITATION	670,2	667,1	-0,5%
EXCEDENTS DE ZAC	42,9	7,8	-81,9%
PRODUITS FINANCIERS	22,7	24,8	+9,1%
<b>EPARGNE BRUTE (ÉCART RECETTES - DÉPENSES) EN M€</b>	<b>573,6</b>	<b>652,8</b>	<b>13,8%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN M€)</b>			
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 704,2	1 473,5	-13,5%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN M€)</b>			
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	530,0	540,2	+1,9%
<b>EN M€ :</b>			
ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AU 01.01.2019 / 01.01.2020	5 699,3	5 726,3	+0,5%
ENCOURS DE DETTE TOTAL AU 01.01.2019 / 01.01.2020	5 921,5	5 882,0	-0,7%
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	823,5	508,2	-38,3%
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	223,0	227,7	+2,1%
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2019 - BP 2020, HORS BUDGETS ANNEXES)	50 619	50 629	10

## Lancement de la budgétisation verte au niveau parisien

En vue d'accélérer la transition écologique et de renforcer la résilience de Paris, et conformément à son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Ville souhaite intégrer de façon plus systématique ces ambitions dans ses processus de décision budgétaire.

La Ville participe ainsi à l'initiative sur la budgétisation verte au niveau municipal, lancée par le think tank I4CE – Institute for Climate Economics. La budgétisation verte, ou « green budgeting », vise à identifier, au sein du budget, les dépenses et les recettes ayant un impact environnemental « significatif », positif, neutre, ou négatif, et ainsi valoriser l'effort budgétaire transversal en faveur des actions et des objectifs du PCAET.

Ce projet, dont l'objectif est de converger sur des définitions, des méthodologies et des lignes directrices, est mené en collaboration avec la Métropole européenne de Lille, la Métropole du Grand Lyon, l'Eurométropole de Strasbourg et les associations de collectivités France Urbaine et l'Association des Maires de France, en partenariat avec l'ADEME et Climate-KIC.

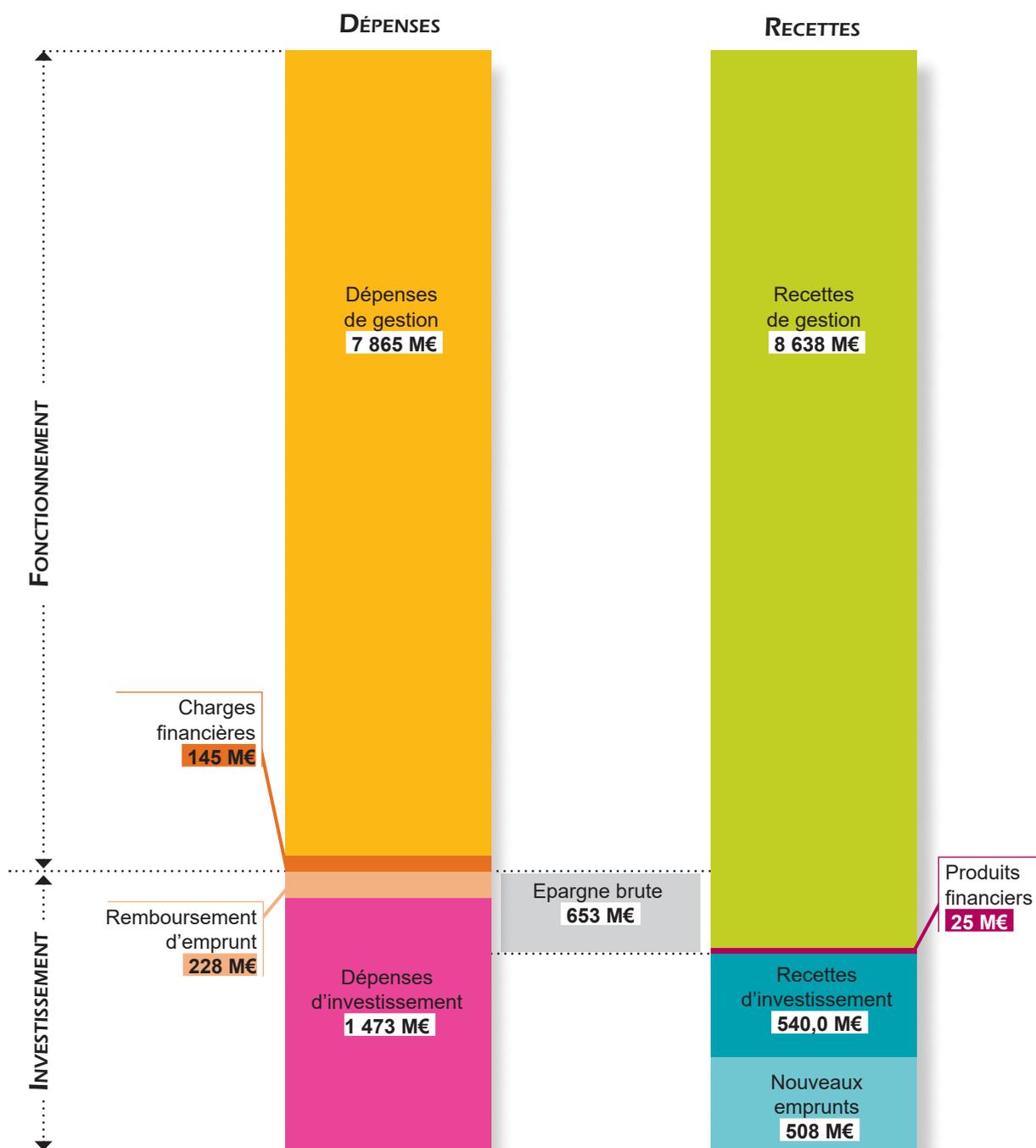
La production du cadre d'évaluation et l'analyse des budgets des villes pilotes se dérouleront jusqu'en mars 2020. Ce cadre d'évaluation sera utilisé pour élaborer le prochain Programme d'Investissement de la Mandature de la Ville de Paris et sera appliqué progressivement dès le projet de Budget primitif de 2021. En complément, la Ville élabore une grille de critères et d'indicateurs utiles à l'intégration de ces objectifs dans les politiques publiques.

# I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

## 1) L'équilibre général du BP 2020

Le BP 2020 se caractérise par un niveau de dépenses d'investissement à **1 473,5 M€** (contre 1 704,2 M€ en 2019) traduisant l'achèvement du programme d'investissement de la mandature (PIM). Près de la moitié de ces dépenses (44 %) est financée par l'épargne brute dégagée en fonctionnement, attendue à **652,8 M€**. À cette épargne brute s'ajoutent **540,2 M€** de recettes d'investissement, portant la capacité de financement des investissements à **1 193 M€**, soit 81 % des dépenses d'investissement avant amortissement de la dette. L'autorisation d'emprunt est fixée à **508,2 M€**.

### BP 2020



## 2) Description des grands postes de dépenses et recettes

### 2.1 L'ACHÈVEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA MANDATURE (PIM), FINANCÉ À PLUS DE 80 % PAR LES RESSOURCES PROPRES DE LA COLLECTIVITÉ.

#### Les dépenses d'investissement sont fixées à 1 473,5 M€ au BP 2020, hors remboursement d'emprunt.

Traduisant l'achèvement progressif du PIM, ces dépenses diminuent de 230,8 M€ par rapport au BP 2019 (1 704,2 M€).

- ▶ Les dépenses d'équipement, établies à 936,9 M€, représentent 64 % des dépenses d'investissement (contre 66,9 % au BP 2019). Elles se décomposent en :
  - 515,8 M€ pour les dépenses de **travaux** (- 210,2 M€ par rapport au BP 2019) ;
  - 228,1 M€ pour les **acquisitions** (- 106,1 M€ par rapport au BP 2019) ;
  - 193 M€ pour les immobilisations incorporelles (biens immatériels et frais d'études notamment, + 140 M€ par rapport au BP 2019) ;

Parmi les dépenses d'acquisition, 166,8 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (contre 200,2 M€ en 2019), dont 148 M€ en faveur du logement social (dépenses stables par rapport en 2019).

- ▶ Les **subventions d'équipement** représentent 408 M€ et sont versées essentiellement dans les domaines d'intervention suivants : le logement et l'habitat (241,6 M€, dont 230 M€ pour le logement social), les transports (41,7 M€), le sport (19,4 M€) et l'administration générale (6,1 M€). En 2019, 423,8 M€ avaient été inscrits sur ce poste de dépenses.
- ▶ Les **autres dépenses** représentent, quant à elles, 128,6 M€, contre 166,8 M€ en 2019. Elles se composent :
  - d'autres dépenses réelles d'investissement pour 98,8 M€, soit 16,6 M€ de moins qu'en 2019 ;
  - des dépenses liées aux opérations réalisées pour compte de tiers pour 21,8 M€, soit 21,2 M€ de moins qu'en 2019 ;
  - de prêts accordés pour 8 M€, soit le même montant qu'en 2019.

#### EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2017 EN M€ - BP 2020



#### Les recettes d'investissement atteignent 540,2 M€, en hausse de 10,2 M€ par rapport au BP 2019 (530 M€).

Les **subventions et dotations** reçues représentent **272,6 M€**. Ce poste se compose de :

- 150 M€ au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ;
- 122,6 M€ d'autres subventions et dotations, dont 72 M€ au titre des aides à la pierre.

**258,6 M€ de recettes foncières** sont prévues au budget primitif 2020 (inscription stable par rapport au BP 2019). Ce montant comprend notamment 54 M€ au titre du complément de prix sur l'opération les Halles (1<sup>er</sup> arrondissement), 7,2 M€ concernant les cessions dans le secteur Paul Bourget (13<sup>e</sup> arrondissement) ou encore 4,5 M€ concernant les cessions dans le secteur Batignolles (lot N1), dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Les autres recettes portent sur des cessions dont les montants précis demeurent en cours de négociation, concernant notamment les échéanciers 2020 de Reinvesting cities (Porte de Montreuil, 20<sup>e</sup> arrondissement), les Grésillons (Asnières, 92), et des biens situés rue de Bercy (12<sup>e</sup> arrondissement).

Les **autres recettes réelles d'investissement** représentent **8,7 M€**, dont 6,5 M€ au titre des opérations pour compte de tiers. Enfin, les recettes issues des **remboursements de prêts** accordés s'élèvent à 0,3 M€.

## EVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2017 EN M€ - BP 2020



### 87,2 M€ POUR LE BUDGET PARTICIPATIF AU BP 2020

*Le budget participatif de Paris permet aux Parisien.ne.s de proposer puis de voter des projets d'investissement pour leur ville. Les projets lauréats sont ensuite mis en œuvre par les services de la Ville de Paris.*

Une enveloppe budgétaire correspondant à 5 % du budget d'investissement, soit près de 500 M€ sur la période 2015-2020, est prévue au PIM pour le budget participatif. Après une montée en puissance du dispositif, de 17,7 M€ votés au BP 2015 à 97,3 M€ au BP 2019, le budget participatif confirme son ancrage auprès des Parisien.ne.s, comme en témoigne la hausse de 12 % de leur participation à l'élection des projets de la campagne 2019.

Les budgets participatifs parisiens et d'arrondissements 2020, **déclinés en 194 projets** dont onze projets parisiens, se traduiront par un **investissement de 87,2 M€**.

Au sein de cette enveloppe, **37,5 M€** seront alloués aux 67 projets localisés dans les quartiers populaires, soit une hausse de 1,1 M€ par rapport au BP 2019.

L'édition 2019 du budget participatif se distingue également par la mise en avant de la thématique de l'accessibilité lors de la phase de proposition des projets. À l'issue de la campagne de vote, 5,9 M€ seront ainsi inscrits pour des projets de mise en **accessibilité** aux personnes en situation de handicap, dont 4,5 M€ pour l'opération « Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap ».

Des informations complémentaires sur le budget participatif sont présentées dans la partie II du présent rapport, au sein des dépenses d'investissement de la fonction « Services généraux ».

## 2.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉGAGE UNE ÉPARGNE BRUTE DE 652,8 M€

### ► 2.2.1 Les dépenses de fonctionnement

**Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 8 010,1 M€, soit une hausse de 1,2 % par rapport au BP 2019.**

Le niveau des dépenses de fonctionnement est conforme aux normes issues de la contractualisation financière. En effet, la Ville s'est engagée dans la contractualisation financière avec l'État, démontrant **que les fondamentaux de sa stratégie financière sont sains et maîtrisés dans la durée.**

## LE RESPECT DES NORMES PRÉVUES DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

La contractualisation financière avec l'État, instituée par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, repose sur trois normes fixées à l'article 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

- **la norme de dépenses**, qui implique que les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité hors péréquation progressent de moins de **1,14 %** chaque année, à partir du compte administratif 2017.

**Le champ des dépenses prises en compte**, défini précisément dans le contrat, correspond aux dépenses réelles de fonctionnement hors péréquation et après retraitement de divers agrégats techniques.

**Le respect de la norme s'apprécie à l'issue de l'exécution budgétaire**, en comparant le compte administratif de 2017 avec ceux des années suivantes.

**En 2020, les dépenses de fonctionnement visées par cette norme s'établissent à 6 475,7 M€, contre une norme fixée à 6 590 M€.** La tenue de cette norme démontre la sobriété de la collectivité en dépenses de fonctionnement.
- **le maintien d'une durée de désendettement inférieure à 12 ans.**

Comme pour la norme de dépense, le respect de cette norme s'apprécie en exécution.

La durée de désendettement correspond au ratio dette / épargne brute.

Pour 2020, la norme est respectée, avec une durée qui s'établit à 9,39 ans, démontrant que la stratégie de financement du programme de mandature est pleinement soutenable.
- **le besoin de financement de la collectivité inférieur à 552 M€**, correspondant à la différence entre les nouveaux emprunts et le remboursement des annuités, validant la stratégie de la collectivité en matière de recours à l'emprunt.

Pour 2020, ce besoin de financement de la collectivité s'élève à 280,5 M€.

### • Les dépenses de péréquation atteindront 613,5 M€, en hausse de 1 % par rapport à l'exécution 2019.

Cette prévision est comme chaque année très dépendante des dispositions qui peuvent être introduites par le Parlement lors de l'examen du projet de loi de finances dont la discussion ne s'achèvera que postérieurement au vote du présent budget. À cet égard, il convient de relever que si les dépenses de péréquation ne sont pas incluses dans la norme de dépenses détaillée ci-avant, leur progression pèse naturellement sur l'épargne brute et donc sur la durée de désendettement de la collectivité.

**Parallèlement à cette augmentation des dépenses de péréquation, la dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par Paris devrait diminuer de 26,7 M€ par rapport au montant notifié pour 2019**, du fait de l'écrêtement qui lui sera appliqué pour contribuer au financement des mécanismes de péréquation internes à la DGF. Elle devrait s'établir à 46,6 M€ en 2020, contre 73,3 M€ perçus en 2019.

Cette évaluation reste provisoire dans l'attente de la notification effective du montant de la DGF 2020 par l'État car les risques de baisse supplémentaire de DGF en cours de débat budgétaire au Parlement ne sont pas exclus.

Ainsi, l'effet-ciseau continue de s'accroître, conduisant à un montant de dépenses de péréquation supérieur à celui des dotations perçues, et ce dès la construction du budget primitif 2020, dans la continuité de l'évolution constatée en 2019.

### EVOLUTION DES DÉPENSES DE PÉREQUATION ET DES DOTATIONS REÇUES DEPUIS 2011 (EN M€) - BP 2020



La participation de Paris au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** devrait augmenter de 2,8 M€ par rapport à 2019, pour s'établir à 194,9 M€. Les ressources du FPIC au niveau national devraient rester stables, à 1 milliard d'euros, et la contribution de Paris représentera dans ces conditions 19,5 % du montant du fonds (contre 19 % au BP 2019).

De plus, la contribution de Paris au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** est estimée à 198 M€ en 2020, soit un montant stable par rapport au montant notifié en 2019, et en hausse de 7 M€ par rapport au montant anticipé au BP 2019.

La collectivité parisienne contribuera également au **fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 30 M€ en 2020, soit un niveau stable par rapport au montant notifié en 2019, ainsi qu'au **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** pour 20,1 M€, soit une augmentation de 8 % par rapport au montant notifié en 2019.

Enfin, la contribution de la Ville aux **trois fonds de péréquation des DMTO<sup>(1)</sup>** atteint 170,4 M€, en hausse de 2,2 M€ par rapport aux montants notifiés pour 2019. Cette hausse résulte de la progression des recettes de fiscalité immobilière constatée entre les exercices 2018 et 2019.

- **Pour l'exercice 2020, la masse salariale donne lieu à une inscription de 2 466,5 M€ au budget primitif. Elle s'inscrit en progression de 0,69 % par rapport au BP 2019.**

Près de la moitié de cette progression résulte de facteurs exogènes à la collectivité, avec notamment l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la poursuite du protocole « Parcours professionnels, carrières rémunérations » (PPCR) et l'organisation des élections municipales.

La progression de la masse salariale sera également le résultat de mesures endogènes, les mouvements d'emplois, notamment, qui traduisent les priorités de la collectivité. Avec 285,5 créations de poste proposées au budget 2020 et un effort de 7,5 M€, la Ville de Paris continue d'accompagner l'ouverture de nouveaux équipements et de renforcer la qualité du service public. Dans le respect des grands équilibres financiers de la collectivité, ce budget emplois s'attache également à améliorer les parcours professionnels et les conditions de travail, avec notamment 161 transformations catégorielles proposées au bénéfice des agents. Outre le schéma d'emploi, les autres mesures endogènes concernent principalement la mise en place de la prévoyance au bénéfice des agents de la Ville et la dernière phase de déploiement du RIFSEEP.

- **Les dépenses sociales s'établissent à 1 717,6 M€, en hausse de 2,7 M€ par rapport au BP 2019.**

L'**inscription au titre du revenu de solidarité active (RSA)** est fixée à 360 M€ pour la part allocations, en hausse de 8 M€ par rapport au BP 2019, mais en stabilité par rapport à l'exécution prévisionnelle pour 2019. En effet, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est poursuivie en 2019, mais à un rythme moins rapide que celui anticipé au BP 2019, dans la continuité du mouvement observé depuis 2016. L'inscription pour 2020 intègre cette moindre diminution, et retient une hypothèse de 60 500 bénéficiaires.

L'**aide sociale aux personnes handicapées** s'établit à 244,4 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2019.

L'**aide sociale à l'enfance (ASE)** s'établit à 270 M€ au BP 2020. Cette inscription est en baisse de 4,1 M€ par rapport au BP 2019. Cette évolution s'explique par l'ouverture de nouvelles structures spécialisées pour les jeunes ayant d'importants troubles du comportement, ce qui entraîne la diminution de la prise en charge par des personnels intérimaires.

Les **dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 233,6 M€ au BP 2020, en diminution de 9,4 M€ par rapport au BP 2019. Cette baisse, partiellement compensée par la croissance des actions de prévention (+ 0,3 M€), porte pour 4 M€ sur les dépenses d'hébergement des personnes âgées et pour 5,7 M€ sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et s'explique par la dynamique de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires.

La **contribution au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)** est fixée à 369 M€, soit une hausse de 1,3 M€ par rapport à 2019. Cette évolution est notamment liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation Paris Solidarité et à la montée en charge des prestations Pass Paris Senior et Pass Paris Access', accessibles gratuitement depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Ces dépenses sont détaillées plus précisément dans la deuxième partie du présent rapport (cf. « Présentation par politique publique », fonction « Action sociale »).

<sup>(1)</sup> En prévision pour 2020, Paris devrait contribuer à hauteur de 111,5 M€ au fonds national de péréquation des DMTO, pour 31,6 M€ au fonds de solidarité des DMTO, et pour 27,3 M€ au fond de solidarité interdépartemental. Le premier fonds bénéficie aux départements dont le revenu par habitant, ou le potentiel financier par habitant, est inférieur à la moyenne des départements. Le second et le troisième fonds ont plus spécifiquement pour but de réduire les inégalités entre les départements en matière d'allocations individuelles de solidarité (PCH, APA et RSA). Ces fonds ont été instaurés respectivement par la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, et la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

- Le montant des **charges à caractère général** baisse de **4,9 M€** par rapport au BP 2019 pour s'établir à **787,1 M€**.

Cette évolution s'explique principalement par :

- la suppression du budget d'achats d'espaces publicitaires, financé en 2019 du fait de l'indisponibilité du réseau de mobiliers urbains d'informations (MUI). La remise en service des MUI génère ainsi une économie de 2,1 M€ ;
- la bascule en section d'investissement d'une partie des dépenses relatives à la modernisation des systèmes d'information de la collectivité (- 2,7 M€).

L'ensemble des mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

- **Les contributions de la collectivité parisienne augmentent de 7,7 M€ par rapport au BP 2019, pour atteindre 715,8 M€ :**

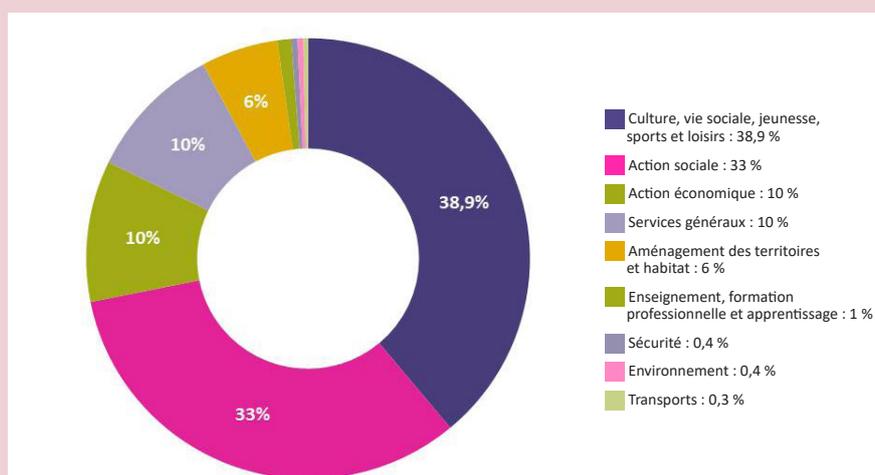
- **La contribution versée à Ile-de-France Mobilités (IDFM)**, est fixée à 392,1 M€, en progression de 4,4 M€ par rapport au BP 2019 ;
- **La contribution à la Préfecture de police** s'élève à 219,4 M€, soit une hausse de 3,6 M€ par rapport au BP 2019. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la part de la contribution versée à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), portée à 90,8 M€ au BP 2020, afin d'améliorer les conditions de travail des sapeurs-pompiers (cf. « Présentation par politique publique, fonction « Sécurité ») ;
- la contribution au **Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** s'élève à 104,4 M€, en léger repli par rapport au BP 2019 en raison de l'amélioration de la performance de tri (- 0,3 M€).

- **Le montant total des subventions de fonctionnement versées aux associations, aux personnes et aux autres organismes de droit privé est de 284,2 M€, en progression de 5 M€ par rapport au BP 2019**

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des subventions aux crèches associatives, qui s'établissent à 59,3 M€ (+ 4,3 M€ par rapport au BP 2019), du fait de l'ouverture de 574 nouvelles places en 2020 et de l'impact en année pleine des nouvelles places créées en 2019.

Les subventions de fonctionnement se répartissent conformément au graphique ci-dessous.

#### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES - BP 2020



- **Enfin, les frais financiers** sont estimés à **145,4 M€**, en baisse de **2,6 M€** par rapport au BP 2019, principalement sous l'effet conjugué d'une baisse des taux d'intérêt et d'un moindre besoin de recours à l'emprunt.

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2017 (EN M€) - BP 2020



### ► 2.2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2020 sont estimées à 8 662,8 M€, en hausse de 2,1 % par rapport au BP 2019 (8 486,8 M€).

- Les **contributions directes** progressent de 1 % par rapport au BP 2019, à taux d'imposition constants, pour atteindre 2 739,6 M€, soit une hausse de 28 M€ par rapport au BP 2019.
- Les recettes de **taxe d'habitation** sont prévues en très légère diminution pour 2020. Cette évolution s'explique par une diminution du produit de la taxe sur les résidences secondaires, en lien avec la baisse du nombre des résidences secondaires à Paris, et par une moindre revalorisation forfaitaire des bases pour 2020 concernant cette taxe.
- Les recettes de **cotisation foncière des entreprises** sont également prévues en très légère diminution, du fait de mécanismes spécifiques de revalorisation des bases pour les locaux professionnels, qui ne sont plus revalorisés forfaitairement depuis 2019.
- Les recettes de **taxe foncière** sont prévues en légère hausse, du fait de la revalorisation automatique des bases et des constructions nouvelles.
- Concernant la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, elle est estimée en 2020 à 514,8 M€, conformément au montant prévisionnel pour 2020 communiqué par les services de l'État, soit une hausse de 15,7 M€ par rapport au BP 2019.

#### Montant des recettes de fiscalité directe locale non affectées aux BP 2019 et 2020

(en millions d'euros)	BP 2019	BP 2020	ÉVOLUTION
TAXE D'HABITATION (TH)	813,7	812,2	-0,2 %
TAXES FONCIÈRES (TFPB VILLE ET DÉPARTEMENT, TFPNB)	1 046,2	1 060,9	1,4 %
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)	324,7	323,9	-0,2 %
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX (IFER)	2,8	2,8	0,0 %
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)	499,1	514,8	3,1 %
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	25	25	0,0 %
<b>TOTAL FISCALITÉ DIRECTE (HORS COMPENSATION MGP)</b>	<b>2 711,5</b>	<b>2 739,6</b>	<b>1,0 %</b>

Les prévisions de recettes fiscales intégrées au présent budget primitif pour 2020 sont fondées sur une stabilité des taux pratiqués par la collectivité parisienne.

Ces taux sont **très nettement inférieurs à ceux de la moyenne nationale** et des grandes villes françaises, comme l'indiquent les deux tableaux ci-dessous.

La fusion de la Commune et du Département de Paris au 1er janvier 2019 n'est accompagnée d'aucune modification des taux applicables aux parts communale et départementale de la taxe foncière. Le taux de taxe foncière cumulé reste stable, à 13,5% (8,37% au titre de la part communale et 5,13% au titre de la part départementale).

#### Les taux de fiscalité de la collectivité parisienne

	TAUX 2019	TAUX 2020	TAUX MOYEN NATIONAL 2018*
TAXE D'HABITATION (TH)	13,38 %	13,38 %	24,54 %
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)	13,50 %	13,50 %	31,20 %
- DONT VILLE	8,37 %	8,37 %	21,19 %
- DONT DÉPARTEMENT	5,13 %	5,13 %	16,38 %
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES (TFPNB)	16,67 %	16,67 %	49,67 %
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)	16,52 %	16,52 %	26,43 %
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)	6,21 %	6,21 %	9,23 %**

\* « Éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2017 pour 2018 », note de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) ([https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/finances\\_locales/fiscalite\\_locale/elements\\_de\\_reference\\_2018.pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/finances_locales/fiscalite_locale/elements_de_reference_2018.pdf)).

\*\* « Les collectivités locales en chiffres 2019 », publication de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2019>).

TAUX 2019*	BORDEAUX	LYON	MARSEILLE	PARIS
TAXE D'HABITATION (TH)	32,35 %	29,76 %	40,25 %	13,38 %
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)	46,67 %	29,81 %	41,66 %	13,50 %
- DONT BLOC COMMUNAL (COMMUNE ET GROUPEMENT)	29,21 %	18,23 %	24,02 %	8,37 %
- DONT DÉPARTEMENT	17,46 %	0 %**	15,05 %	5,13 %
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES (TFPNB)	61,43 %	21,88 %	27,77 %	16,67 %
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)	35,06 %	28,62 %	31,02 %	16,52 %
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)	9,31 %	5,35 %	18,10 %	6,21 %

\* Extrait de la collection fiscalité du « Cabinet FSL » sur la fiscalité en 2019 des grandes collectivités locales.

\*\* La part du département a été transférée à la Métropole du Grand Lyon en 2015, l'ancien taux est donc fusionné.

- Le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** devrait s'élever à 491,7 M€, soit une progression de 7,1 M€ à taux constant entre le BP 2019 et le BP 2020. Cette évolution résulte du dynamisme de la base d'imposition de la TEOM, qui est la même que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

#### Montant des recettes de TEOM et de taxe de balayage

(en millions d'euros)	BP 2019	BP 2020	ÉVOLUTION BP19 / BP20
TEOM - RÔLE GÉNÉRAL	484,0	491,1	1,4 %
TEOM - RÔLE SUPPLÉMENTAIRE	0,6	0,6	0,0 %
TEOM - TOTAL	484,6	491,7	1,4 %
TAXE DE BALAYAGE	104,3	104,3	0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>588,9</b>	<b>596,0</b>	<b>1,2 %</b>

- Les attributions de compensation (AC) liées aux transferts de fiscalité à la Métropole du Grand Paris (MGP) depuis 2016 et à la région Ile-de-France depuis 2017 représentent 1 453,8 M€, soit une diminution de 1,8 M€ par rapport au BP 2019.

Cette diminution s'explique par une minoration de l'attribution de compensation versée par la MGP. Celle-ci prend désormais en charge l'exercice de compétences relatives à l'aménagement, au développement économique et à la protection de l'environnement. Il en résulte un transfert de charges qui a été évalué à 1,8 M€ par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), et déduit de l'attribution de compensation versée par la MGP.

Le transfert de recettes de CVAE à la Région Ile-de-France n'étant pas lié à des transferts de compétences, son montant demeure figé à 475,3 M€.

- **L'inscription des recettes de fiscalité immobilière est portée à 1 650 M€ au BP 2020.**

Ce montant est construit sur une hypothèse de croissance modérée du produit de la fiscalité immobilière en 2020 (+ 2,5 %) appliquée au produit prévisionnel 2019.

- **Les autres impôts et taxes atteignent 173,5 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2019, et comprennent 90 M€ au titre de la taxe de séjour<sup>(2)</sup>.**

La progression de 0,5 M€ est liée au reversement attendu concernant le produit du prélèvement sur les paris hippiques, en application de l'article 168 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. Le montant indiqué pour la taxe de séjour, stable par rapport au BP 2019, tient compte de la mise en place, depuis 2019, de la taxation au pourcentage au taux de 5 % pour les hébergements non classés ou en attente de classement, dans la limite du tarif applicable aux hébergements 4 étoiles. Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** (70 M€) est stable par rapport au BP 2019.

- **Le montant total des dotations s'élève à 118,5 M€ au BP 2020, contre 145,2 M€ en 2019, soit une diminution de 26,7 M€ (- 17 %).**

La diminution des dotations est portée par la baisse de la DGF, qui est attendue à 46,6 M€, en recul de 26,7 M€ par rapport au montant notifié en 2019, du fait de l'écrêtement destiné à financer la hausse de péréquation verticale. Il s'agit d'une estimation, dans l'attente du vote définitif des dispositions de la loi de finances pour 2020.

Les dotations comprennent des **compensations des exonérations de fiscalité** versées par l'État afin de compenser les pertes de recettes pour les collectivités des exonérations qu'il accorde en matière de fiscalité directe. Leur montant atteint 35,9 M€, contre 36,7 M€ au BP 2019. L'inscription au BP 2020 intègre, comme au BP 2019, la compensation de l'exonération de CFE instituée par la loi de finances initiale pour 2018 pour les entreprises qui génèrent moins de 5 000 € de chiffre d'affaires annuel. Cette compensation est prévue pour un montant de 8,7 M€, conformément au montant notifié en 2019, contre 9,5 M€ au BP 2019.

Les recettes perçues au titre des **compensations des transferts de compétences de l'État** s'élèveraient à 357,3 M€, contre 361,4 M€ au BP 2019, soit une diminution de 4,1 M€. Cette baisse est liée notamment à la diminution du concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) concernant l'APA, budgété à 10 M€ pour 2020 contre 14,3 M€ pour 2019.

L'attribution du **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, attendue en fonctionnement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, devrait s'élever en 2020 à 8,5 M€, soit un niveau stable par rapport au BP 2019.

- **Les produits d'exploitation seraient en baisse de 3,1 M€ pour atteindre 667,1 M€ au BP 2020 à périmètre constant.**

Cette évolution s'explique notamment par la baisse des recettes liées aux fourrières du fait de la diminution du nombre d'enlèvements (-6,1 M€). Cette baisse est notamment compensée par la progression des participations familiales aux crèches (+ 2,5 M€) en raison de l'ouverture de nouvelles places en 2019. L'inscription des droits de stationnement s'établit à 334 M€, stable par rapport au BP 2019.

- **Les participations de l'État, d'autres collectivités et d'autres tiers atteignent 294,7 M€, en hausse de 14,1 M€ par rapport au BP 2019, principalement du fait du dynamisme des participations versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) au titre de l'enseignement, des centres de loisirs, de la petite enfance et des crèches (+ 6 M€).**

Il s'agit également de la contractualisation de la collectivité avec l'État dans le cadre de la « Stratégie Pauvreté » (+ 2,1 M€) et de l'actualisation des recettes de remboursement des frais générés par la délégation de la gestion opérationnelle du Fonds social européen à la Ville de Paris, par rapport aux exercices précédents (+ 2 M€).

- **Les autres recettes courantes de fonctionnement s'établissent à 589,9 M€, en hausse de 26,8 M€ par rapport au BP 2019.**

Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation substantielle des recettes liées aux concessions de la Ville, en raison notamment de la relance des concessions concernant les mobiliers urbains d'informations (MUI) (+ 34 M€) et les colonnes et mâts (+ 9 M€). Par ailleurs, les recettes liées à la prise en charge de l'hébergement des jeunes admis à l'aide sociale à l'enfance (ASE) augmentent de 6 M€ en raison de la hausse du nombre d'évaluations de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés (MNA), dont la prise en charge donne lieu à un remboursement partiel de l'État.

Les recettes de loyers capitalisés, du fait de la réduction du nombre de conventionnements, diminuent de 22,5 M€ par rapport au BP 2019. Cette évolution est précisée dans la fiche « Aménagement des territoires et habitat » du présent rapport.

<sup>(2)</sup> Le montant budgétaire inscrit au titre la taxe de séjour au BP 2020 est de 102,3 M€, incluant 12,3 M€ de taxe additionnelle dite « part régionale », collectée par la Ville de Paris et reversée à la Société du Grand Paris. Cette part régionale, équilibrée en dépenses et en recettes, est neutralisée en analyse financière. Le produit de la taxe de séjour dont bénéficie la collectivité parisienne s'élève ainsi à 90 M€.

- Les **exédents de ZAC** sont inscrits à hauteur de 7,8 M€, du fait du calendrier d'achèvement des opérations d'aménagement.

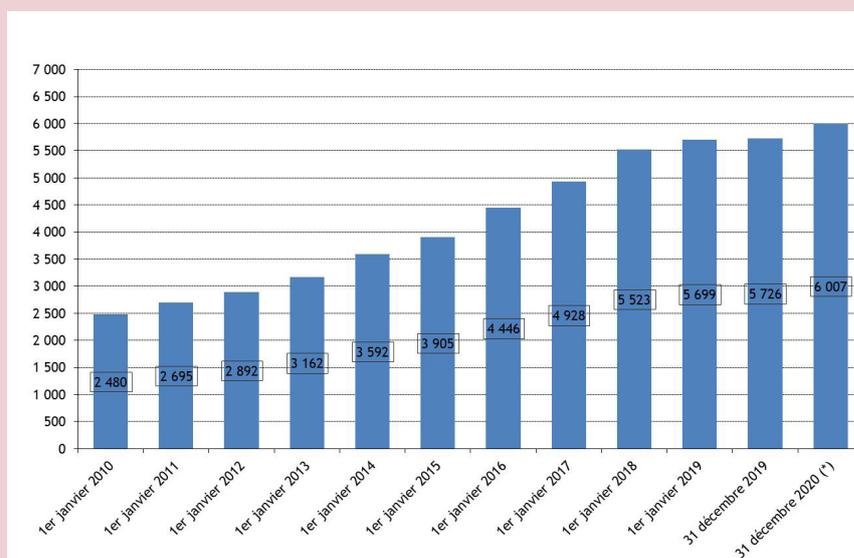
- Enfin les **produits financiers** s'élèvent à 24,8 M€, en baisse de 2,1 M€ par rapport au BP 2019.

### ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2017 EN M€ - BP 2020



- En cas de saturation de l'autorisation d'emprunt votée au BP 2020, la **dette bancaire et obligataire s'établirait au 31 décembre 2020 à un montant de 6 007 M€**, auquel s'ajoutent les autres dettes contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement (25,6 M€) et de l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie (99,5 M€).

### ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE, EN M€ - BP 2020

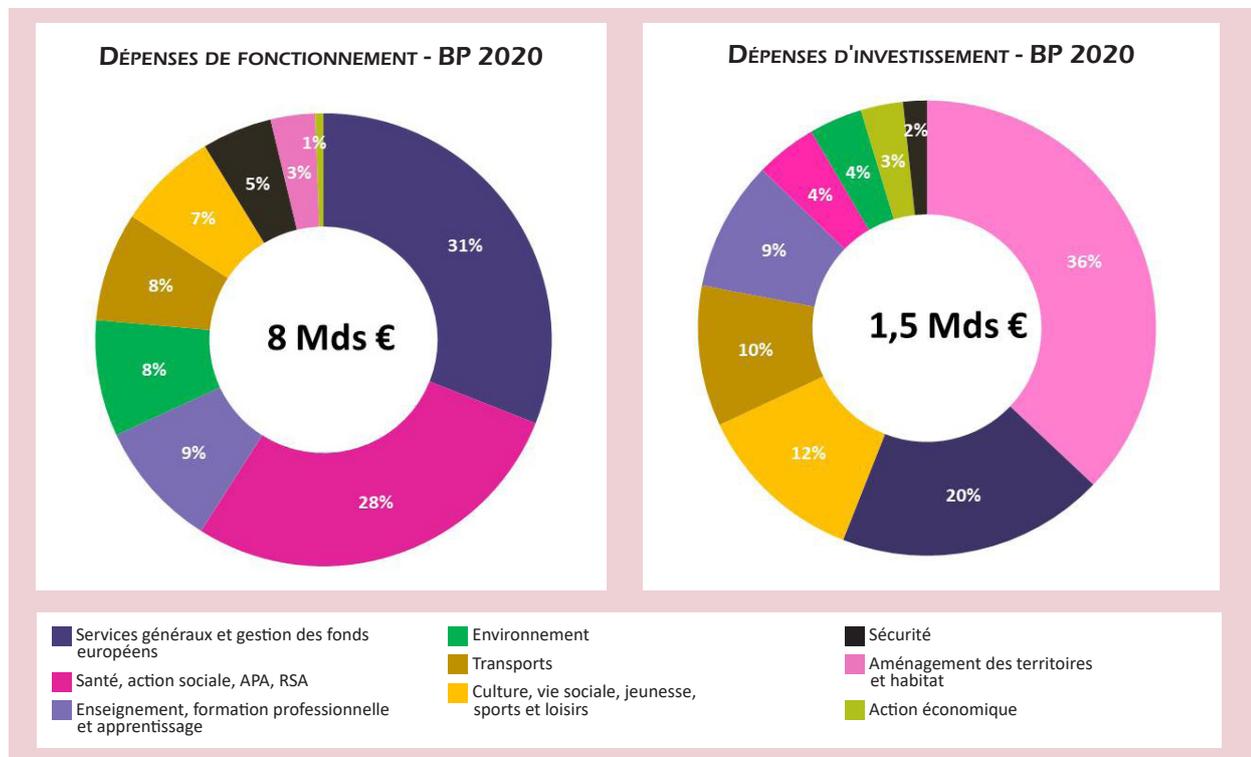


(\*) Encours de dette bancaire et obligataire prévisionnel dans l'hypothèse où l'on sature l'autorisation d'emprunt 2020

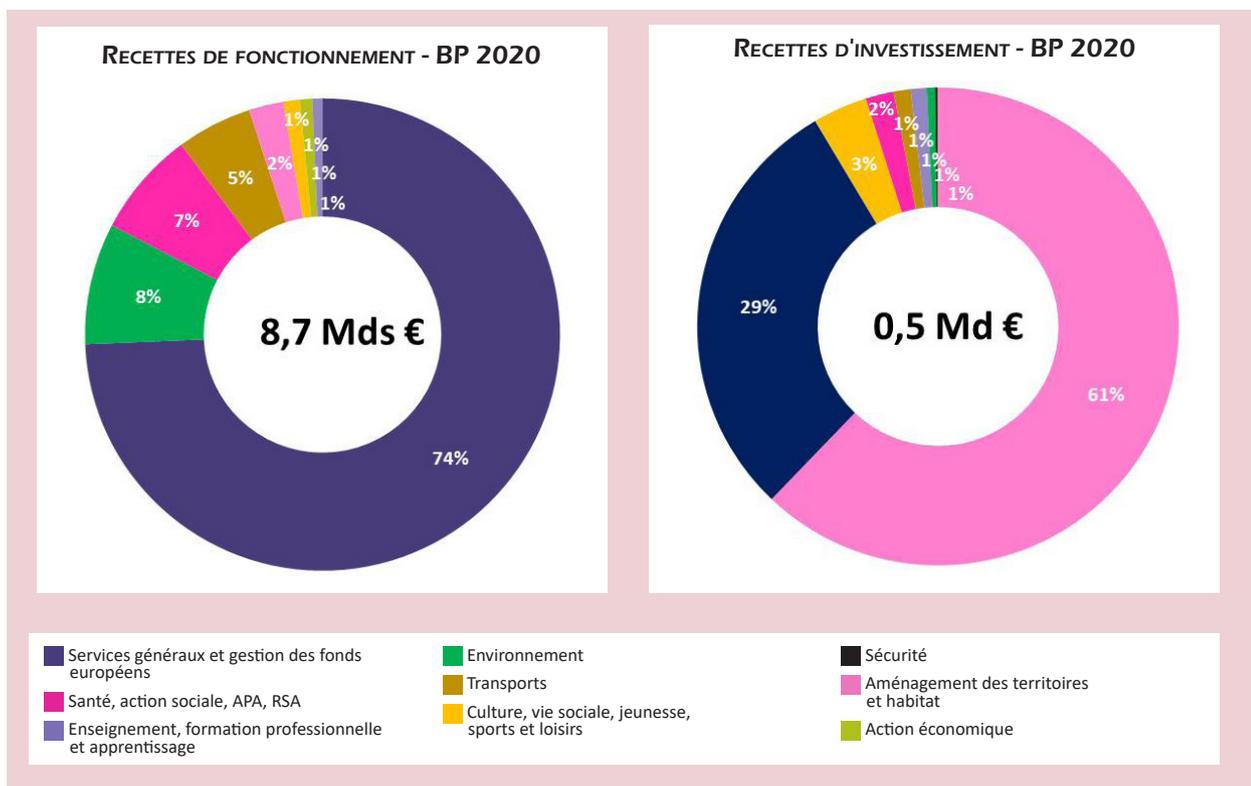
## II/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels et n'incluent pas les crédits d'ordre dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes. Celles-ci sont décrites dans la partie IV du présent rapport.

### VENTILATION DES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE BP 2020



### VENTILATION DES RECETTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE BP 2020



## CORRESPONDANCE ENTRE LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE (partie I) ET LA PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE (partie II) DANS LE BP 2020

Les tableaux ci-dessous présentent la correspondance entre la vision par nature comptable présentée dans la première partie et la vision par politique publique présentée dans la deuxième partie du rapport, ainsi que les flux qui permettent le passage du périmètre de l'analyse financière utilisé dans le présent rapport à celui des documents budgétaires.  
(montants exprimés en millions d'euros)

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - BP 2020

#### VISION PAR NATURE

CHARGES DE PERSONNEL	2 466,5
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	787,1
AIDE SOCIALE	1 634,6
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	488,9
CONTRIBUTIONS	715,8
DÉPENSES DE PÉRÉQUATION	613,5
FNGIR	898,2
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	259,9
CHARGES FINANCIÈRES	145,4
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>8 010,1</b>

#### VISION PAR FONCTION

397,8	SÉCURITÉ
727,3	ENSEIGNEMENT, FORMATION, PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
571,1	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
2 244,3	SANTÉ ET ACTION SOCIALE
252,3	AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
46,7	ACTION ÉCONOMIQUE
664,9	ENVIRONNEMENT
623,6	TRANSPORTS
2 482,1	SERVICES GÉNÉRAUX
<b>8 010,1</b>	<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

#### NEUTRALISATIONS (B)

**820,6**

DÉPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042)	545,9
VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 023)	250,8
TAXE DE SÉJOUR - PART RÉGIONALE	12,3
OPÉRATION PORTE DE VERSAILLES	11,7
<b>TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)</b>	<b>8 830,7</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT – BP 2020

#### VISION PAR NATURE

IMPÔTS ET TAXES	6 159,7
COMPENSATIONS DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES	347,3
DOTATIONS ET TRANSFERTS DE FISCALITÉ	571,6
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	294,7
PRODUITS D'EXPLOITATION	667,1
EXCÉDENTS DE ZAC	7,8
AUTRES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	589,9
PRODUITS FINANCIERS	24,8
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>8 662,8</b>

#### VISION PAR FONCTION

6 440,3	SÉCURITÉ
1,1	ENSEIGNEMENT, FORMATION, PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
59,3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
97,3	SANTÉ ET ACTION SOCIALE
625,9	AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
204,3	ACTION ÉCONOMIQUE
71,5	ENVIRONNEMENT
719,3	TRANSPORTS
443,9	SERVICES GÉNÉRAUX
<b>8 662,8</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

#### NEUTRALISATIONS (B)

**167,9**

RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042)	219,9
LOYERS CAPITALISÉS COMPTABILISÉS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	-130,0
COMPLÈMENT DE PRIX LES HALLES COMPTABILISÉ EN SECTION D'INVESTISSEMENT	54,0
TAXE DE SÉJOUR - PART RÉGIONALE	12,3
OPÉRATION PORTE DE VERSAILLES	11,7
<b>TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)</b>	<b>8 830,7</b>

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2020

### VISION PAR NATURE

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193,0
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	408,0
ACQUISITIONS	228,1
TRAVAUX	515,8
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	21,8
PRÊTS ACCORDÉS	8,0
AUTRES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	98,8
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)</b>	<b>1 473,5</b>

### VISION PAR FONCTION

24,7	SÉCURITÉ
135,9	ENSEIGNEMENT, FORMATION, PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
177,4	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
64,0	SANTÉ ET ACTION SOCIALE
535,2	AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
44,0	ACTION ÉCONOMIQUE
54,5	ENVIRONNEMENT
145,1	TRANSPORT S
292,7	SERVICES GÉNÉRAUX
<b>1 473,5</b>	<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

### NEUTRALISATIONS (B)

**877,5**

DÉPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 040 HORS 1068)	219,9
OPÉRATIONS PATRIMONIALES (CHAPITRE 041)	63,1
OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES NEUTRALISÉES	366,8
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT	227,7
<b>TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)</b>	<b>2 351,0</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT - BP 2020

### VISION PAR NATURE

SUBVENTIONS ET DOTATIONS REÇUES	272,6
PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	258,6
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6,5
REMBOURSEMENT DE PRÊTS	0,3
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2,0
AUTRES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	0,7
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)</b>	<b>540,2</b>

### VISION PAR FONCTION

1,0	SÉCURITÉ
5,8	ENSEIGNEMENT, FORMATION, PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
19,9	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
10,2	SANTÉ ET ACTION SOCIALE
335,7	AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
0,1	ACTION ÉCONOMIQUE
3,0	ENVIRONNEMENT
6,1	TRANSPORT
158,4	SERVICES GÉNÉRAUX
<b>540,2</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

### NEUTRALISATIONS (B)

**1 810,8**

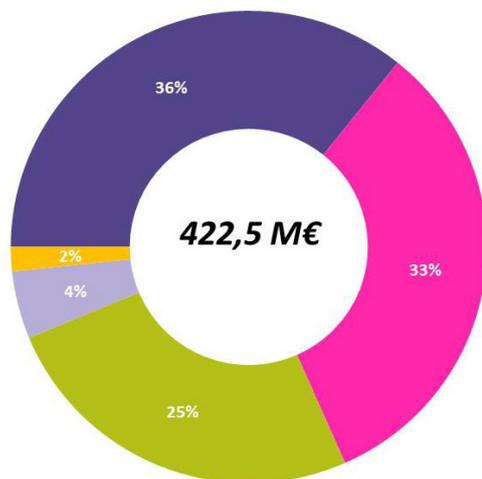
RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 040)	545,9
OPÉRATIONS PATRIMONIALES (CHAPITRE 041)	63,1
OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES NEUTRALISÉES	366,8
LOYERS CAPITALISÉS COMPTABILISÉS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	130,0
COMPLÈMENT DE PRIX LES HALLES COMPTABILISÉ EN SECTION D'INVESTISSEMENT	-54,0
NOUVEAUX EMPRUNTS (NATURES 16311 ET 1641)	508,2
VIREMENT DEPUIS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHAPITRE 021)	250,8

**TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)**

**2 351,0**

## 1) SÉCURITÉ

### BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ - BP 2020



- Police, sécurité, justice : 36 %
- Préfecture de police : 33 %
- Incendies et secours : 25 %
- Services communs : 4 %
- Hygiène et salubrité publique : 2 %

En M€	BP 2019	BP 2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	381,9 147,8	397,8 160,6
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	19,1	24,7
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1,3	1,1
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1	1

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### • Dépenses

Le budget de fonctionnement consacré à la sécurité s'élève à 397,8 M€, dont 160,6 M€ au titre de la masse salariale.

11 postes sont créés au BP 2020 sur la fonction sécurité :

6 postes à la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) dont 5 nouveaux postes de renfort au bureau d'actions contre les nuisances professionnelles, le transfert de cette compétence précédemment exercée par la Préfecture de Police ayant conduit à une augmentation des demandes nouvelles à traiter et 1 poste pour accompagner la création d'un bureau de la relation usagers.

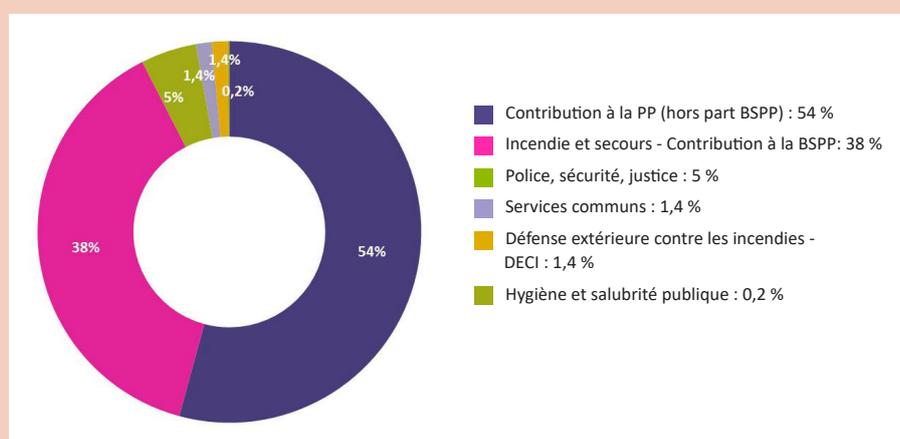
5 postes sont créés à la Direction du logement et de l'habitat (DLH) au Service Technique de l'Habitat.

Des transformations d'emplois permettent d'ajuster le schéma d'emplois aux besoins fonctionnels des directions sur le secteur de la sécurité, à la DPSP, avec en particulier le renfort de l'encadrement de terrain, au global le solde des transformations est de -3. 5 redéploiements qui sont effectués sur la DPSP.

Le solde est positif de 3 postes sur cette fonction.

**Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité représentent 237,2 M€ au BP 2020, en hausse de 3,1 M€ par rapport au BP 2019.**

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2020



**Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la contribution au budget spécial de la Préfecture de police s'élève à 219,4 M€ au BP 2020**, en hausse de 3,6 M€ par rapport BP 2019.

Cette progression concerne la part versée à la Brigade des sapeurs-pompiers (BSPP), qui s'établit à 90,8 M€ (+ 3,7 M€ par rapport au BP 2019). Dans le cadre du plan de modernisation et de fidélisation lancé par la brigade, et dans la poursuite de l'effort réalisé au budget supplémentaire 2019, cette augmentation de la contribution de la Ville vise à améliorer les conditions de travail des sapeurs-pompiers. Elle permettra ainsi l'intensification des travaux d'entretien et de maintenance réglementaire et la mise en œuvre de revalorisations indemnitaires. Un plan de transformation numérique, un recours accru aux réservistes et la prise à bail de logements sont également prévus.

La part versée à la Préfecture de police au titre des administrations parisiennes demeure stable par rapport à la contribution versée en 2019, à 128,6 M€ (- 0,1 M€).

**Hors contribution à la Préfecture de police, les dépenses au titre de la sécurité représentent 17,8 M€.**

Au sein de ce montant, les dépenses consacrées à la protection et la surveillance de l'espace public, ainsi qu'au service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) s'élèvent à 12,6 M€, en stabilité par rapport au BP 2019.

9,9 M€ sont ainsi consacrés à la **protection** et à la **surveillance de l'espace public**.

La diminution de ce montant par rapport au BP 2019 (11,3 M€) correspond au transfert de l'enveloppe allouée aux dépenses de **gardiennage des bâtiments et des espaces publics**, qui est désormais comptabilisée dans la destination relative à la **lutte contre les incendies et aux secours**, au titre des crédits SSIAP. Son montant demeure identique à celui du BP 2019, à 1,4 M€. Une subvention de 0,8 M€ au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) est également inscrite au BP 2020.

En matière de **prévention**, les subventions consacrées à l'aide aux victimes et à la prévention de la radicalisation s'élèvent à 1,3 M€, en stabilité par rapport au BP 2019.

**1,7 M€ sont inscrits au titre de la défense extérieure contre les incendies (DECI)**, soit une diminution de 0,1 M€ par rapport au BP 2019, du fait de la renégociation de la convention DECI avec l'opérateur Eau de Paris, chargé de la gestion des points d'eau incendie.

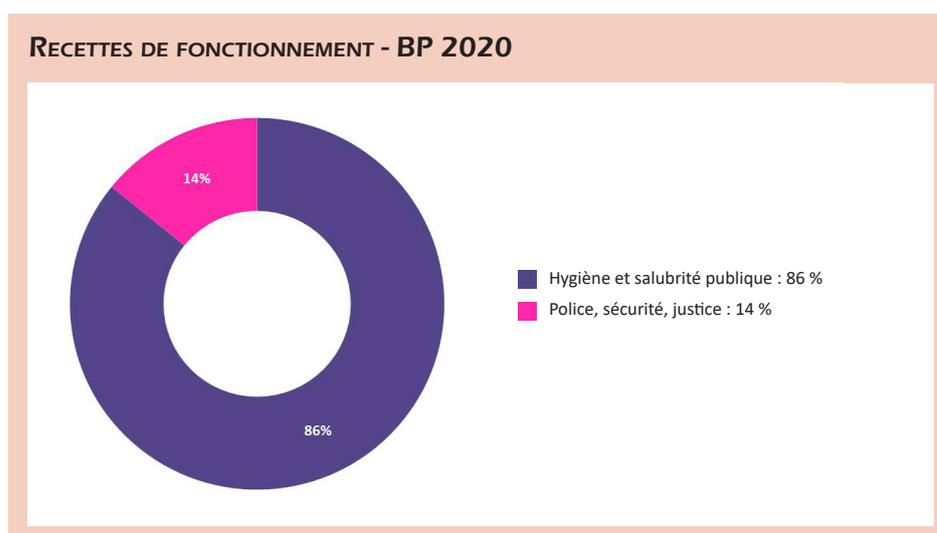
Le montant alloué au **contrôle réglementaire de la salubrité** demeure stable au BP 2020, à 0,3 M€.

Enfin, les dépenses de fonctionnement des **services communs** représentent 3,2 M€ au BP 2020, en diminution de 0,1 M€ par rapport au BP 2019, en lien avec la dématérialisation des fiches d'enlèvement de véhicules.

## • Recettes

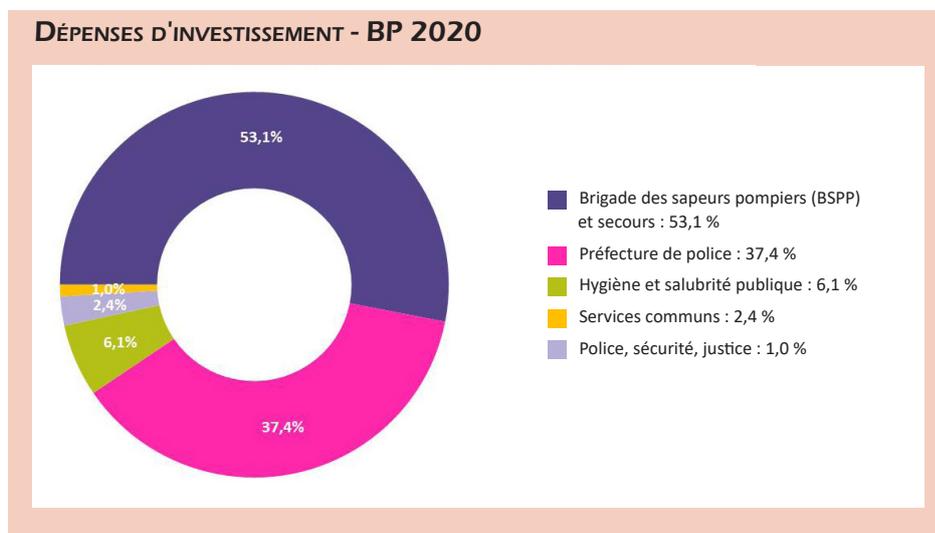
**Les recettes de fonctionnement relatives à la sécurité s'élèvent à 1,1 M€ au BP 2020, en légère baisse par rapport au BP 2019.**

Les subventions versées à la collectivité parisienne au titre de l'hygiène et de la salubrité publique restent stables, avec 1 M€ au BP 2020. Il en va de même des subventions concernant les actions de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (0,1 M€).



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### • Dépenses



Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité s'élèvent à 24,7 M€ contre 19,1 M€ en 2019.

**20,3 M€ sont dévolus à la Préfecture de police, contre 15 M€ en 2019.**

Au sein de ce montant, la contribution de la Ville à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris s'établit à 11,1 M€, contre 5,7 M€ en 2019. La subvention d'équipement versée pour les travaux concernant la Préfecture de police s'élève pour sa part à 9,2 M€, et demeure stable par rapport à l'année précédente.

D'importants travaux de rénovation sont ainsi prévus sur le patrimoine parisien de la Préfecture de Police, concernant notamment les opérations de clos et couverts sur les bâtiments administratifs historiques de l'île de la Cité. Concernant la BSPP, la contribution de la Ville vise à financer la création de la base de soutien logistique et de formation « LVV » (Limeil-Brévannes – Valenton – Villeneuve-Saint-Georges), ainsi que la reconstruction des casernes de Bourg-La-Reine et de Neuilly-sur-Marne.

2 M€ sont également prévus pour la **défense extérieure contre l'incendie (DECI)**, en stabilité par rapport au BP 2019.

Concernant **l'hygiène et la salubrité publique**, 1,5 M€ seront consacrés aux travaux d'office dans les immeubles en péril, contre 1,3 M€ au BP 2019.

0,6 M€ sont prévus pour les **services communs**, les dépenses d'entretien des locaux et d'équipement en matériel, le mobilier et les équipements de télécommunication. Ce budget, stable par rapport à 2019, permet notamment de maintenir l'effort en direction des locaux sociaux des agents de surveillance.

Enfin, les **dépenses de sécurisation** s'établissent à 0,2 M€.

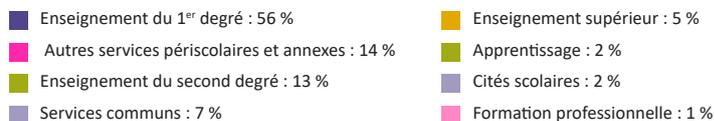
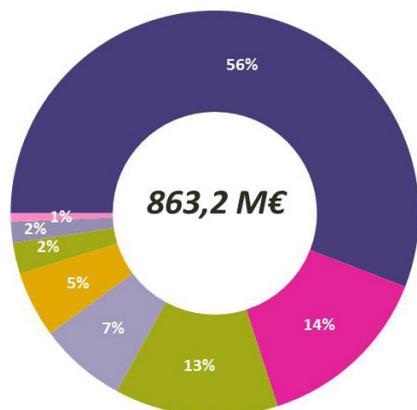
### • Recettes

**1 M€ de recettes d'investissement est attendu pour la sécurité.**

Ce montant correspond aux remboursements versés par des tiers pour des travaux réalisés d'office par la Ville sur des immeubles déclarés insalubres. Il est stable par rapport au BP 2019.

## 2) ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

### BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE - BP 2020



En M€	BP 2019	BP 2020
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>740,0</b>	<b>727,3</b>
<i>dont masse salariale</i>	503	493
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>158,8</b>	<b>135,9</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32,9</b>	<b>59,3</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5,8</b>	<b>5,8</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ● Dépenses

Pour l'exercice 2020, le budget de fonctionnement consacré à l'enseignement et à la formation s'élève à 727,3 M€, dont 493 M€ au titre de la masse salariale.

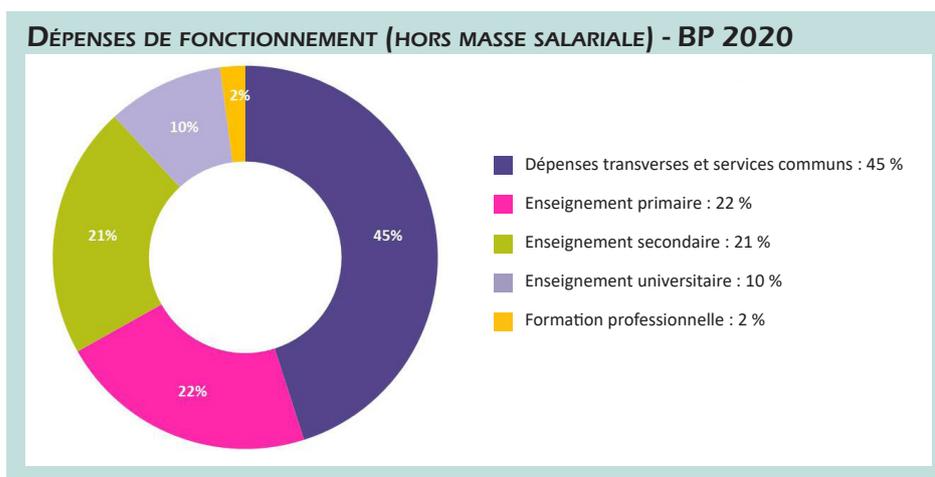
11,5 postes sont créés au titre des extensions et ouvertures d'équipements pour les écoles et collèges parisiens. 4 postes de renfort sont également créés à la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) dont 2 pour le bureau des conditions de travail et le développement du système d'information, ainsi que 2 postes pour les pôles équipement et logistique dans les circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance. 1 poste est également créé à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) pour renforcer l'encadrement de l'équipe d'entretien de l'école Boule.

3 requalifications d'emploi de catégorie B en catégorie A sont effectuées à la DASCO au profit d'animateurs exerçant des fonctions de responsable d'action éducative.

Sur cette fonction, -95 redéploiements sont proposés, en grande partie sur des postes durablement vacants. Le solde de la fonction s'établit à -75,5 postes compte tenu également du solde positif des transformations (+3).

Au-delà de ces redéploiements, la baisse par rapport au budget 2019 de la masse salariale de la fonction enseignement et formation s'explique principalement par une surestimation de la masse salariale inscrite au BP 2019.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 234,3 M€**, en baisse de 2,7 M€ par rapport au BP 2019.



Ce budget regroupe les dépenses directement destinées aux établissements et dispositifs de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur (123 M€), les dépenses transverses, services annexes et services communs (106,4 M€) et les dépenses pour la formation professionnelle et l'apprentissage (4,9 M€).

► **Au sein du premier ensemble (123 M€), les dépenses au titre de l'enseignement primaire s'élèvent à 50,9 M€ au BP 2020.**

Ce montant regroupe, d'une part, 9,6 M€ dédiés aux dépenses courantes de fonctionnement des écoles : 1,5 M€ pour les **écoles maternelles**, 3,5 M€ pour les **écoles primaires** et 4,5 M€ au titre des **écoles polyvalentes**.

Il comprend d'autre part les dépenses transverses de l'enseignement primaire, dont l'inscription s'élève à 41,3 M€, en recul de 3 M€ par rapport au BP 2019. Elles regroupent notamment :

- les dépenses de soutien à l'enseignement privé du premier degré, qui sont reconduites à 29,8 M€ dans l'attente d'une renégociation du montant du forfait ;
- la contribution versée par la Ville au ministère de l'Éducation nationale au titre des décharges de classes (9 M€), montant en baisse de 3 M€ par rapport au BP 2019 conformément au processus de rééquilibrage, entre l'État et la Ville, des clefs de financement de ce dispositif ;
- les contrats de partenariat de performance énergétique (1,8 M€), montant équivalent à 2019 ;
- l'enveloppe allouée aux subventions à la vie scolaire, dont le montant est maintenu au BP 2020 à hauteur de 0,7 M€.

► **Les dépenses liées à l'enseignement secondaire s'élèvent pour leur part à 49,7 M€.**

Parmi ces dépenses, le BP 2020 prévoit **41,6 M€** pour les collèges, dont 17,1 M€ pour les collèges publics et 21,9 M€ pour les collèges privés.

De plus, 2,6 M€ sont consacrés aux **actions éducatives du second degré**, qui regroupent le dispositif « action collégiens » et les subventions en lien avec l'action éducative du second degré. Ce poste est en légère diminution (-0,1M€) par rapport au BP 2019 pour tenir compte du niveau d'exécution 2018 et 2019.

Les dépenses de fonctionnement des **lycées municipaux** représentent 5,4 M€, en baisse de 0,9 M€ principalement en raison de la poursuite du transfert à la Région Ile-de-France (RIF) à compter de la rentrée 2020 dans le cadre du protocole d'accord entre la RIF et la Ville de Paris sur les lycées municipaux parisiens. 4,4 M€ sont dédiés à la subvention de fonctionnement versée à la régie personnalisée de l'école du Breuil.

**2,7 M€** sont inscrits pour les dépenses courantes de fonctionnement des **cités scolaires** (ensembles imbriqués collèges-lycées), correspondant au remboursement à la région Ile-de-France des dépenses de fluides, de maintenance et de rémunération en tant que maître d'ouvrage.

► **Les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur atteignent pour leur part 22,4 M€ au BP 2020.** Parmi ces dépenses, 13,2 M€ sont versés à l'ESPCI (École supérieure de physique et de chimie industrielle), 4,6 M€ à l'EIVP (École d'ingénieurs de la Ville de Paris) et 2,2 M€ aux écoles d'art. 2,1 M€ sont également versés pour le soutien à la vie étudiante, et 0,05 M€ pour les actions de soutien aux étudiants en situation de handicap.

► **Les dépenses transverses liées à l'enseignement s'élèvent à 106,4 M€.**

Parmi elles, les dépenses liées aux **caisses des écoles** et à la restauration scolaire représentent le principal poste de dépenses avec 82,9 M€. Ce montant est en progression de 0,2 M€, afin de permettre le diagnostic et le traitement des sites de restauration scolaire dans le cadre du futur marché de lutte contre les animaux nuisibles. Une provision de 0,7 M€ est inscrite sur le budget central de la DASCO pour financer la mise en place des goûters dans les écoles élémentaires à compter de la rentrée 2020.

Par ailleurs, les **services annexes de l'enseignement** représentent 12 M€ au BP 2020, en baisse de 0,9 M€ par rapport au BP 2019. Les dépenses sur les temps d'activités périscolaires diminuent de 0,3 M€ après la nouvelle répartition des ateliers (60% en régie, 40 % en marché).

Les dépenses au titre des transports scolaires s'élèvent à 0,6 M€ au BP 2020, en baisse de 0,8 M€ par rapport au BP 2019, du fait principalement de la mesure de gratuité des transports pour les écoliers de 4 à 11 ans. Le soutien aux activités éducatives augmente de 0,1 M€ et s'établit à 0,5 M€.

Les dépenses au titre des **classes de découverte** représentent 9 M€ au BP 2020, en hausse de 1 M€ par rapport au BP 2019.

Enfin, les **services communs** de l'enseignement et de la formation professionnelle représentent 1,7 M€ en diminution de 0,2 M€ par rapport au BP 2019, traduisant les économies mises en œuvre concernant les frais de conseil et les catalogues et imprimés.

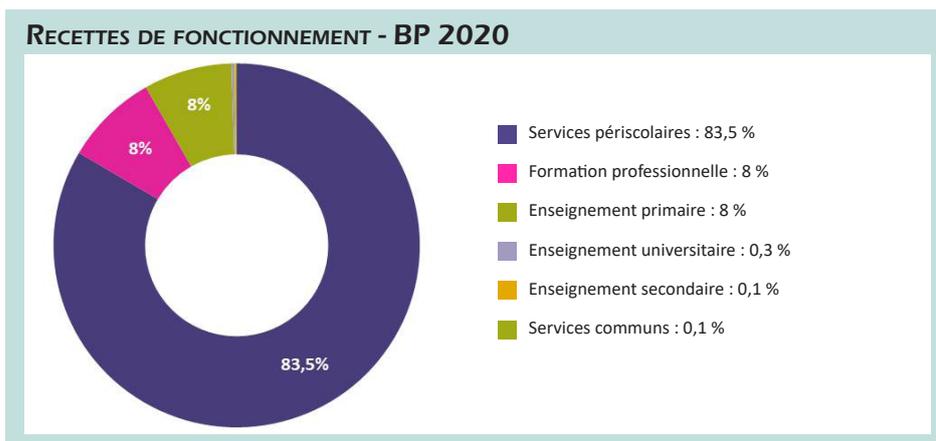
► **Les dépenses relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 4,9 M€, contre 3,4 M€ au BP 2019.**

La forte hausse de ce budget concerne **l'apprentissage**, dont le budget est porté à 4,3 M€ en 2020. L'augmentation de 1,6 M€ doit permettre le recrutement de 600 apprentis supplémentaires. Cet objectif vise à conforter l'apprentissage comme voie de pré-recrutement, matérialisé par la création d'un bureau de la Direction des Ressources Humaines dédié à l'insertion professionnelle. Il permettra également de renforcer l'action de la Ville en faveur des personnes en situation de handicap, avec une cible de 6 % d'apprentis sous statut de travailleurs handicapés.

La **formation professionnelle** représente pour sa part 0,5 M€. De moindres dépenses de location versées aux lycées municipaux accueillant des cours municipaux pour adultes permettent une diminution de 0,1 M€ de ce poste par rapport au BP 2019.

• **Recettes**

**Les recettes de fonctionnement relatives à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 59,3 M€ au BP 2020.**



Les **recettes relatives aux services annexes de l'enseignement** représentent 49,5 M€ au BP 2020.

Une nouvelle répartition des participations de la CAF a été opérée au cours de l'exercice 2019 entre la fonction Enseignement et formation professionnelle et apprentissage et la fonction Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs. L'essentiel de ces participations se trouve désormais dans les recettes de la fonction Enseignement à hauteur de 39 M€ (sur 47,4 M€ au total). À périmètre constant, les participations de la CAF de la fonction Enseignement augmentent de 2,3 M€ par rapport au BP 2019 (36,7 M€).

Elles sont réparties de la façon suivante :

- Mercredi -Midi -Études et Goûters : 18,2 M€ ;
- Contrat Enfance Jeunesse : 14,6 M€ ;
- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : 5,8 M€ ;
- Coup de Pouce Clé, Ateliers Lecture Expression Mathématiques (ALEM) : 0,4 M€.

Les autres recettes relatives aux services annexes de l'enseignement représentent 10,5 M€. Elles portent pour 6,1 M€ sur les temps d'activités périscolaires au titre de participations de l'État et 3,7 M€ inscrits au titre des participations familiales pour la restauration dans les collèges. Enfin, les recettes au titre des classes découvertes représentent 0,7 M€.

Les inscriptions au titre de l'**enseignement primaire** s'élèvent à 4,6 M€, en diminution de 0,2 M€ concernant les redevances d'occupation de logements de fonction pour tenir compte de l'exécution.

Les recettes relatives à l'**enseignement secondaire** représentent 0,15 M€.

Les participations de l'État en lien avec l'**apprentissage**, notamment au titre des contrats aidés, représentent 0,8 M€ au BP 2020, soit une inscription en diminution de 3,4 M€ par rapport au BP 2019. Cette diminution s'explique par la fin du dispositif des contrats aidés. En effet, les dispositifs contrats uniques d'insertion et des emplois d'avenir, qui bénéficient d'une participation de l'État, arriveront à échéance en 2020.

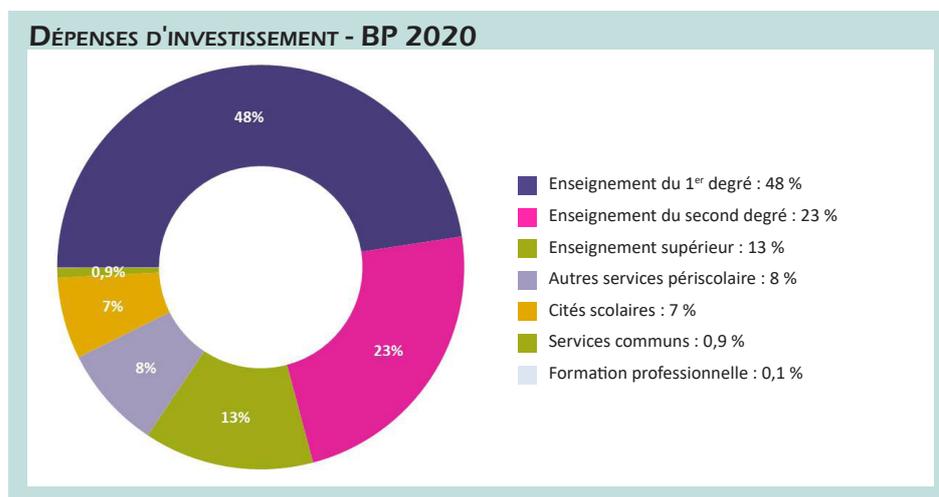
Les recettes perçues au titre de la **formation professionnelle** représentent 4,1 M€, en légère hausse par rapport au BP 2019 (+ 0,1 M€). Elles correspondent essentiellement aux droits d'inscription pour la formation continue dispensée au sein des cours municipaux d'adultes.

Les recettes perçues au titre de l'**enseignement supérieur** représentent 0,2 M€, équivalentes à celles du BP 2019.

Enfin, les recettes perçues au titre des **services communs** représentent 0,05 M€.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### • Dépenses



## Les dépenses d'investissement en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage représentent 135,9 M€ en 2020 contre 158,8 M€ en 2019.

Cette diminution de 22,9 M€ s'explique principalement par l'avancée et l'achèvement d'opérations de travaux dans les établissements du premier et du second degré.

### ► L'enseignement du premier degré représente le premier poste de dépenses, avec 64,6 M€ en 2020 contre 81,8 M€ en 2019.

Concernant les **classes regroupées**, 58,2 M€ sont inscrits au titre du BP 2020, contre 71 M€ en 2019.

Cette diminution s'explique notamment par l'avancée des travaux en 2019 concernant la construction des écoles polyvalentes des quartiers Chapelle International dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (0,1 M€ au BP 2020, contre 5,9 M€ en 2019) et Bruneseau Nord dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (aucune inscription au BP 2020, contre 3 M€ en 2019).

La poursuite de la rénovation énergétique de 200 écoles dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique (CPE) s'amplifie avec un budget de 19,3 M€ en 2020, en progression de 1,1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Plusieurs opérations sont en cours de réalisation, comme la restructuration du groupe scolaire Kuss dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (1,3 M€) ou la construction de l'école polyvalente rue de Constantinople dans le 8<sup>e</sup> arrondissement (1,1 M€).

L'entretien courant se voit consacrer 18,5 M€.

A cela s'ajoutent 5,6 M€ au titre des équipements informatiques, soit une augmentation de 2,9 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par la migration vers les systèmes d'exploitation Windows 10. Dans ce cadre, 3,8 M€ concernent l'équipement internet et 0,1 M€ porte sur le Plan numérique des écoles.

Comme l'an passé, l'acquisition de matériel et mobilier se voit allouer 3,6 M€.

Enfin, l'opération « Tous mobilisés pour notre école », visant à améliorer le climat scolaire, le cadre de vie et des conditions d'accueil des enfants dans les quartiers populaires, représente un budget de 3,5 M€ pour le premier degré.

Les **écoles primaires** se voient consacrer 4,6 M€, dont 4,5 M€ portent sur la restructuration de l'école Erlanger dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Concernant les **écoles maternelles**, le budget alloué est de 1,8 M€. Cette inscription permettra notamment de financer les travaux dans les écoles telles que l'école maternelle dans la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17<sup>e</sup> arrondissement (1 M€) et celle située rue Surmelin dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (0,5 M€).

### ► L'enseignement du second degré mobilise pour sa part 31,6 M€, dont 29,7 M€ pour les collèves. Ce poste est en baisse de 11 M€ par rapport à l'an passé.

Concernant le périmètre des **collèves**, la baisse constatée par rapport à 2019 s'explique par l'avancée et l'achèvement de certaines opérations de travaux : la restructuration des collèves Claude Chappe dans le 19<sup>e</sup> arrondissement (1,2 M€ en 2020, contre 4 M€ l'an passé), Lucie Faure dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (2,1 M€ pour 2020, contre 4,9 M€ en 2019) ou Georges Courteline dans le 12<sup>e</sup> arrondissement (0,3 M€ au BP 2020, contre 2,5 M€ en 2019).

L'entretien courant des collèves se voit allouer 10 M€ en 2020.

Les travaux de réaménagement du collège Maurice Utrillo (18<sup>e</sup> arrondissement) se poursuivent dans le cadre du réaménagement de l'îlot scolaire Croisset, première phase de transformation du secteur de la porte de Clignancourt. Ils représentent un budget de 4,6 M€ en 2020.

S'agissant de l'opération « Tous mobilisés », le budget alloué est de 3 M€ en 2020, contre 0,3 M€ l'an passé.

Les **lycées municipaux** se voient consacrer un budget de 1,4 M€.

Cette baisse s'explique là encore par l'avancement des opérations, tel que dans les lycées Lucas de Nehou dans le 5<sup>e</sup> arrondissement (0,3 M€ en 2020, contre 1,5 M€ l'an passé) et Théophile Gautier dans le 4<sup>e</sup> arrondissement (0,2 M€ en 2020, contre 1,5 M€ en 2019).

Enfin, l'entretien courant des lycées se voit consacrer 0,5 M€.

L'entretien et le subventionnement l'**École du Breuil**, s'élève à 0,6 M€.

### ► L'enseignement supérieur représente en 2020 18,3 M€, soit une hausse de 5,1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Au total, 14 M€ sont consacrés aux **écoles et universités**, en augmentation de 4,4 M€. Cet accroissement est lié notamment à la montée en charge de l'opération de rénovation de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de Paris (ESPCI) avec un budget de 3 M€ destiné à l'aménagement des locaux provisoires.

Les travaux de sécurisation de la Sorbonne (2 M€), de l'université Descartes (1,5 M€) et du site des Cordeliers (1,2 M€) se poursuivent, après l'achèvement en 2019 de la rénovation du réfectoire du Couvent des Cordeliers. 2,3 M€ de subventions d'investissement à l'EIVP et à l'ESPCI sont maintenus en 2020. En outre, 0,9 M€ sont consacrés à la création d'un espace de coworking à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris.

Les **écoles d'art** représentent un budget de 3 M€, en hausse de 0,8 M€.

1,4 M€ sont dévolus à la **vie étudiante**, enveloppe en quasi-reconduction par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci comprend 1,3 M€ de subventions versées au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

### ► Les services périscolaire et annexes (hébergement et restauration scolaire) se voient attribuer 11,2 M€, répartis entre 10,2 M€ pour la mise aux normes et travaux dans les cuisines scolaires et 1,1 M€ pour l'accueil périscolaire.

Les travaux dans les **cuisines scolaires** enregistrent une hausse de 3 M€ par rapport à l'exercice précédent, du fait de la montée en

charge de la rénovation de celles du groupe scolaire Baudricourt dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (6,4 M€ en 2020). Parallèlement ont été achevées notamment les opérations de rénovation des cuisines de l'école rue de la Bienfaisance dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et des cuisines du 18<sup>e</sup> arrondissement.

L'accueil périscolaire connaît une hausse de son enveloppe de 0,6 M€, du fait du lancement des travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la cinémathèque Robert Lynen (17<sup>e</sup> arrondissement), dont le montant a récemment été revu à la hausse.

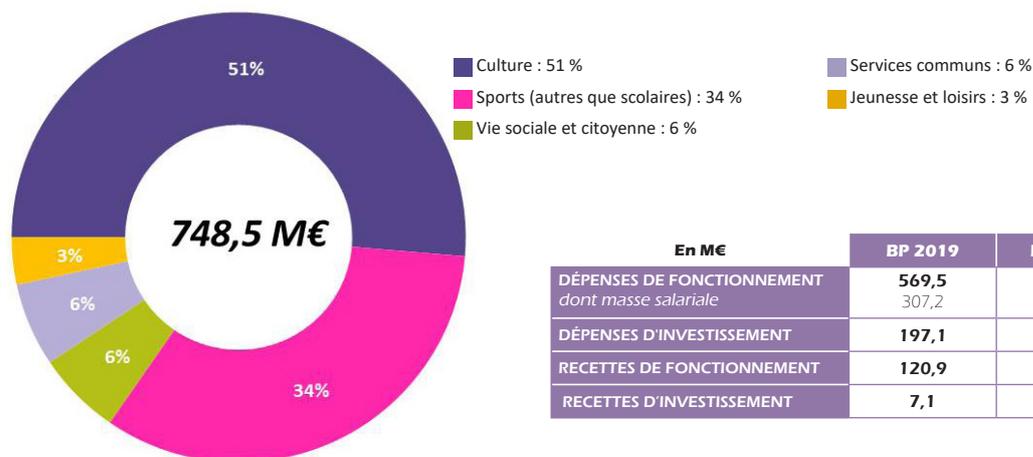
- ▶ **8,9 M€ sont dévolus aux travaux dans les cités scolaires**, dont 2 M€ pour le site Gabriel Fauré (13<sup>e</sup> arrondissement), 0,4 M€ pour l'ensemble imbriqué Janson de Sailly (16<sup>e</sup> arrondissement) et 0,4 M€ pour celui de François Villon (14<sup>e</sup> arrondissement).
- ▶ **Les services communs de l'enseignement mobilisent 1 M€**, dont 0,7 M€ portent sur les travaux dans les logements de fonction des gardiens d'établissement, comme l'an passé.
- ▶ **Enfin, la formation professionnelle représente une dépense de 0,1 M€** pour le soutien aux cours municipaux pour adultes.

- **Recettes**

**5,8 M€ sont inscrits en recettes** d'investissement sur la fonction enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage, au titre de la dotation départementale des collèges.

### 3) CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

#### BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - BP 2020



En M€	BP 2019	BP 2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	569,5 307,2	571,1 312
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	197,1	177,4
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	120,9	97,3
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7,1	19,9

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### • Dépenses

Pour l'exercice 2020, le budget de fonctionnement consacré à la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs s'élève à 571,1 M€, dont 312 M€ au titre de la masse salariale.

48 postes sont dédiés au domaine culturel :

- 3 postes, ainsi que 140 heures de vacances supplémentaires, sont créés pour les conservatoires municipaux avec l'ouverture du nouveau conservatoire du 14<sup>e</sup> arrondissement et le renforcement administratif de la gestion des personnels des conservatoires. Au titre de la résorption de l'emploi précaire, 30 postes d'enseignants contractuels des conservatoires sont créés par transformation de 18 900 heures de vacation.
- Dans le secteur des bibliothèques, 6 postes sont créés dont 2 pour l'ouverture dominicale de 2 établissements et pour le volant de remplacement mis en place en 2018. 5 postes de médiation sont en outre créés dans les établissements faisant face à certaines problématiques particulières, conformément à l'engagement pris dans le cadre du plan d'actions en faveur des quartiers populaires.
- Dans le secteur du patrimoine, 3 postes sont créés : 1 pour le bureau des arts visuels, 1 pour renforcer le département des édifices culturels et historiques. L'exploitation du Fonds de la parisienne de photos se traduit par la création d'1 poste pour la récupération et le transfert en masse des données.
- 1 poste est également créé pour la mission cinéma.

Concernant le sport, 14 postes sont créés à la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) pour l'ouverture de 2 équipements sportifs : gymnase-pont GPRU Porte de Vincennes avenue Courteline (12<sup>e</sup>) et gymnase Chapelle international (18<sup>e</sup>).

2 créations sont également actées pour la DJS, le premier pour la coordination des circonscriptions, le second pour le renfort du service de sport de proximité dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

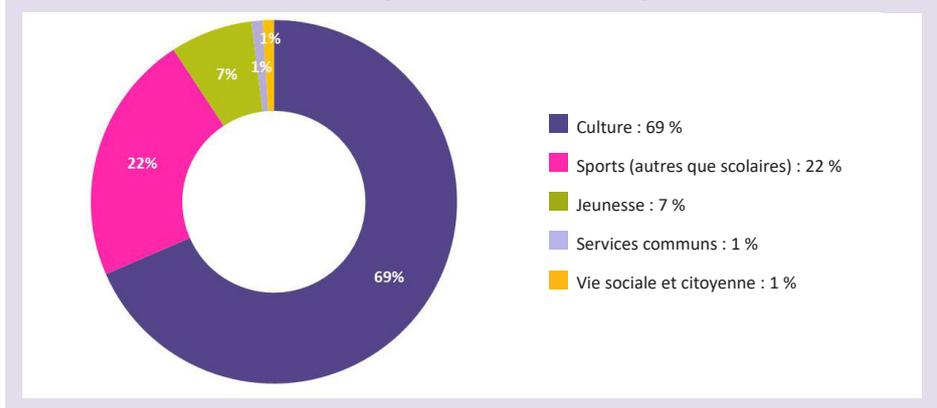
1 poste est créé à la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) pour la préfiguration de la Maison des cultures LGBTQI+.

3 requalifications d'emploi de catégorie B en catégorie A sont effectuées à la DAC au profit d'enseignants des conservatoires.

Au total, 65 créations et 11 redéploiements sont enregistrés sur cette fonction. Compte tenu des différents mouvements incluant transformation (-1) et transfert (-1), le solde est de +52 postes sur la fonction culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs et -18 760 heures de vacation.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la fonction « culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'élèvent à 259 M€ au BP 2020.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2020



► **Le budget consacré à la culture s'élève à 177,4 M€ au BP 2020, en baisse de 1,2 M€, soit 0,7 % par rapport au BP 2019.**

Cette évolution est principalement liée à l'amélioration des recettes propres de Paris Musées, en raison de la réouverture de musées en 2020, qui permet une diminution de la subvention de la Ville (-1,2 M€), tout en garantissant une augmentation du budget de l'EPPM de 2,5 M€ en 2020.

Les dépenses relatives au **théâtre**, essentiellement composées de subventions à des établissements culturels, représentent 81,4 M€ au BP 2020, en quasi stabilité par rapport au BP 2019.

La part de ces dépenses consacrée au soutien au spectacle vivant s'établit à 38 M€ au BP 2020 et celle consacrée au soutien à l'expression musicale 43,4 M€ (+ 1 M€). Cette progression est essentiellement due à la prise en compte de la réouverture du Théâtre du Châtelet en septembre 2019. L'exercice 2020 sera la première année pleine de fonctionnement de ce théâtre après sa rénovation.

Avec 54,8 M€ prévus au BP 2020, les **musées** constituent le deuxième poste de dépenses culturelles, en baisse de 1,2 M€ par rapport au BP 2019. Ces dépenses sont consacrées exclusivement à la subvention attribuée à l'établissement public Paris Musées (EPPM). L'évolution à la baisse s'explique par les perspectives d'amélioration des ressources propres de l'établissement en lien avec la réouverture de musées, comme le Palais Galliera, qui devrait permettre l'augmentation du nombre d'expositions temporaires et à l'accès payant. Ainsi, 23 expositions temporaires sont programmées, soit le double de la programmation 2019. Au global, le budget de Paris Musées augmente de 2,5 M€ entre 2019 et 2020.

19,1 M€ sont alloués au BP 2020 aux **activités artistiques et manifestations culturelles**, soit une diminution de 0,8 M€ par rapport au BP 2019 essentiellement du fait du transfert de certains baux gérés par la Direction des Affaires Culturelles (DAC) à la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH), notamment les magasins généraux accueillant des ateliers d'artistes, dans le cadre de la réforme de la fonction immobilière. 7,7 M€ sont consacrés aux subventions au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs, 7,1 M€ au titre des arts visuels, 2 M€ au titre de l'action culturelle et 1,1 M€ pour l'organisation de la « Nuit Blanche ». Enfin, 1,2 M€ sont consacrés aux frais de fonctionnement des conservatoires.

8,3 M€ sont consacrés en 2020 à la **diversité de l'économie culturelle**. Ce montant, supérieur de 0,6 M€ au BP 2019, regroupe essentiellement des subventions aux structures du cirque et des arts de la rue, aux théâtres privés ainsi qu'aux structures dédiées aux musiques actuelles.

7,1 M€ sont consacrés en 2020 à la conservation du **patrimoine culturel**, soit 0,2 M€ supplémentaire par rapport au BP 2019, répartis entre 3,9 M€ pour l'entretien et la valorisation du patrimoine, dont 1,1 M€ inscrits spécifiquement au BP 2020 pour les fontaines patrimoniales, 2,3 M€ de subventions, 0,6 M€ pour le budget « Mémoire » et 0,3 M€ pour le budget dédié au patrimoine historique.

4,4 M€ sont par ailleurs destinés au fonctionnement des **bibliothèques** et des médiathèques au BP 2020, en hausse de 0,1 M€ essentiellement du fait de la mise en œuvre du contrat territoire-lecture conclu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) visant à favoriser la lecture dans les quartiers populaires. Ces dépenses supplémentaires seront intégralement compensées par des recettes versées par l'État.

2 M€ sont dédiés au **cinéma**, en hausse de 0,04 M€ par rapport à 2019.

Enfin, le service des **archives** dispose d'un budget 2020 de 0,3 M€, stable par rapport à 2019.

► **Les dépenses dédiées au sport représentent 57,7 M€ au BP 2020, en hausse de 0,9 M€ par rapport au BP 2019.**

22,7 M€ sont attribués aux **manifestations sportives** en 2020, soit une augmentation de 0,5 M€ par rapport au BP 2019. Ces dépenses comprennent les transports, les dispositifs sportifs, l'événementiel sportif, le soutien aux clubs professionnels, au sport de proximité ainsi que l'accompagnement d'événements sportifs internationaux et les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024. L'évolution à la hausse s'explique principalement par le financement du nouveau programme parisien d'héritage des JOP de 2024.

Les dépenses consacrées aux **piscines** représentent 22,1 M€ au BP 2020, en hausse de 2,3 M€ par rapport au BP 2019. 17,8 M€ sont attribués à la gestion externalisée de 11 piscines, en hausse de 2,4 M€, en raison notamment de l'ouverture des piscines Yvonne Godard (20<sup>e</sup> arrondissement) et Elisabeth (14<sup>e</sup> arrondissement), traduisant le renforcement de l'offre sportive de la municipalité. Les dépenses consacrées aux piscines en régie restent stables par rapport au BP 2019, à 4,1 M€. Des crédits sont

par ailleurs prévus pour la location de créneaux dans des espaces sportifs à hauteur de 0,3 M€.

Le budget prévu pour les **stades** atteint 5,5 M€ au BP 2020, en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2019, du fait de l'externalisation de la gestion du stade Jean Bouin (16<sup>e</sup> arrondissement).

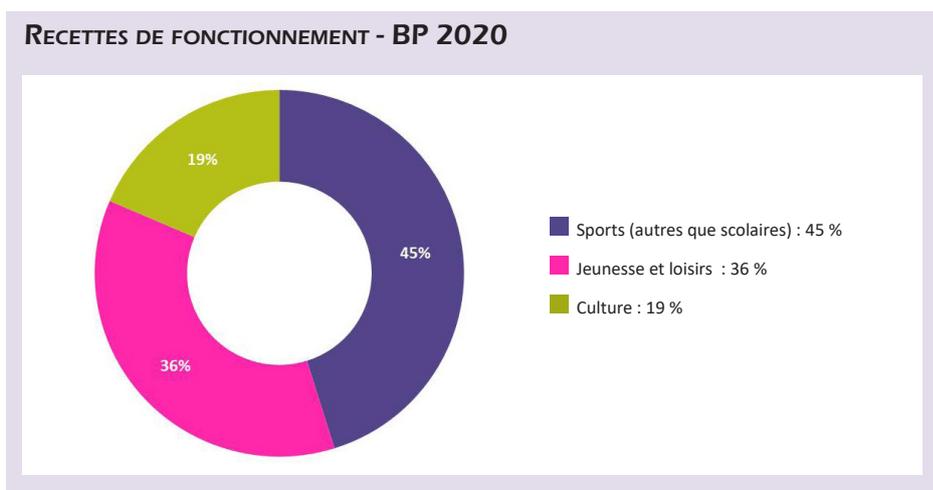
4,3 M€ sont destinés à la gestion des **salles de sport et des gymnases**, dont près de 3 M€ consacrés au fonctionnement et à l'entretien courant de ces équipements municipaux.

Enfin, 3 M€ sont dédiés à la gestion des **parcs interdépartementaux**, en baisse de 1,6 M€ par rapport au BP 2019. Cette évolution s'explique par la reprise en régie du parc interdépartemental de Bobigny.

- ▶ **Les actions en matière de jeunesse et loisirs se voient allouer un budget de 18,8 M€ au BP 2020**, dont 13,9 M€ pour les centres de loisirs et les colonies de vacances. Le budget dédié au fonctionnement des centres de loisirs s'élève à 9,8 M€ au BP 2020. Ces dépenses se décomposent principalement en achat de prestations de service (5,8 M€, dont 2,9 M€ de transport de personnes), de fournitures scolaires (1,4 M€), en contrats de prestations de services (0,5 M€) et en frais d'entretien de terrain (0,4 M€) et de biens mobiliers (0,4 M€). 4,1 M€ sont alloués au financement des colonies de vacances, soit 2,7 M€ pour les vacances Arc-en-Ciel et 1,4 M€ de subventions de fonctionnement. Enfin, 4,9 M€ sont alloués aux autres activités pour les jeunes.
- ▶ **La rubrique « Vie sociale et citoyenne » représente 2,6 M€ au BP 2020** avec des dépenses consacrées à l'égalité femmes-hommes (1,2 M€), la lutte contre les discriminations (0,7 M€) et la politique de la nuit (0,7 M€).
- ▶ **Les services communs disposent d'un budget de 2,6 M€ en 2020**, soit une baisse de 1,8 M€ par rapport au BP 2019, essentiellement du fait du transfert des dépenses de la Direction des Affaires Culturelle (DAC) liées à la gestion du site des Halles à la Direction de l'Urbanisme (DU).

## • Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs s'élèvent à 97,3 M€ au BP 2020, en baisse de 23,6 M€ par rapport au BP 2019. Cette baisse s'explique par un transfert technique lié à la reventilation des recettes issues de la Caisse d'allocations familiales entre cette fonction et la fonction enseignement.



- ▶ **Les recettes de fonctionnement liées au secteur du sport** représentent 43,9 M€ au BP 2020, en hausse de 2,3 M€, soit 5,6 %, par rapport au BP 2019. La principale évolution concerne les recettes des piscines qui augmentent de 0,6 M€ pour atteindre 9,7 M€ au BP 2020. Cette progression s'explique par l'ouverture en année pleine des piscines Yvonne Godard (20<sup>e</sup> arrondissement) et Elisabeth (14<sup>e</sup> arrondissement) et la réouverture de la piscine Champperret (17<sup>e</sup> arrondissement).
- ▶ **Les recettes liées au secteur de la jeunesse et des loisirs représentent 35,3 M€ au BP 2020.** Ces recettes comprennent 22,2 M€ au titre de la participation des usagers des centres de loisirs, 8,4 M€ au titre des participations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le financement des centres de loisirs dans le cadre des contrats enfance jeunesse, 0,6 M€ au titre des recettes des Vacances Arc-en-Ciel, et 4,1 M€ au titre des recettes issues des autres activités pour les jeunes, dont notamment 2,5 M€ de redevances et droits des services périscolaires correspondant aux participations familiales des centres d'animation.  
Une nouvelle répartition des participations de la CAF a été opérée au cours de l'exercice 2019 entre la fonction Enseignement et formation professionnelle et apprentissage et la fonction Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs. L'essentiel de ces participations se trouve désormais dans les recettes de la fonction Enseignement (39 M€ sur 47,4 M€). À périmètre constant, les participations de la CAF de la fonction Culture augmentent de 1,4 M€ par rapport au BP 2019 (7 M€).
- ▶ **18 M€ de recettes sont prévus au titre de la culture en 2020, en hausse de 2 M€.** 11,4 M€ sont attendus au titre des **manifestations culturelles**. Il s'agit des recettes liées aux inscriptions dans les conservatoires et ateliers des beaux-arts (10,4 M€), stables par rapport au BP 2019, ainsi que des recettes liées aux moyens transverses de

l'action culturelle (0,7 M€) et à l'opération « Nuit blanche » (0,3 M€). Les recettes des **théâtres** représentent 2,4 M€, en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2019, en raison de l'affichage publicitaire apposé sur le Théâtre de la Ville pendant les travaux réalisés sur les façades. 1,9 M€ de recettes est prévue sur les **cinémas et autres salles de spectacle**, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2019 essentiellement du fait du dynamisme de l'activité de tournage à Paris. Les recettes des **bibliothèques** s'élèvent à 1,4 M€, en hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2019, pour tenir compte de la contribution de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) prévue dans le cadre du contrat-territoire lecture visant à favoriser la lecture dans les quartiers populaires. Les prévisions de recettes de fonctionnement liées au **patrimoine** s'établissent à 0,9 M€.

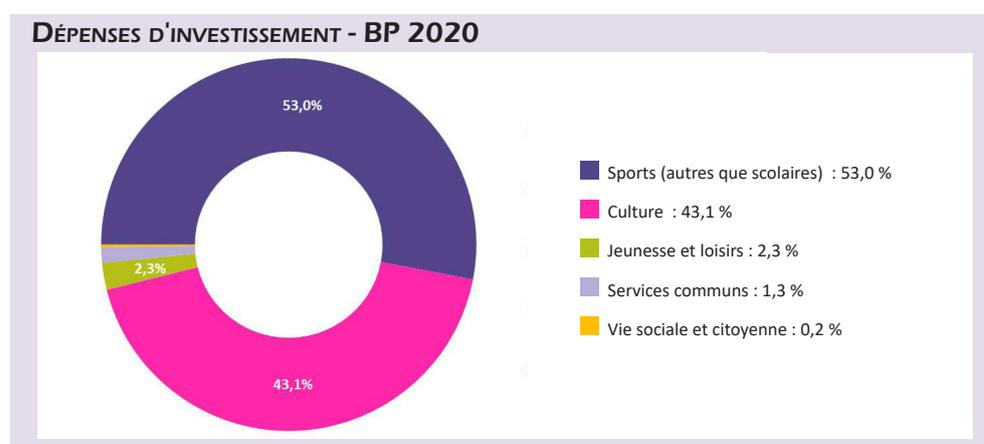
Les recettes des **services d'archives** sont estimées à 0,03 M€.

Enfin, les recettes liées aux **services supports** de la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT) représentent 0,1 M€ au BP 2020.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### • Dépenses

**La culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports et loisirs font l'objet d'une inscription de 177,4 M€ de crédits d'investissement en 2020, contre 197,1 M€ en 2019.**



#### ► La culture se voit consacrer 74,6 M€ en 2020 contre 95,4 M€ en 2019.

22 M€ sont consacrés au Plan édifices culturels qui vise à rénover et entretenir les 96 **édifices culturels** du territoire parisien. Par rapport à 2019, ce poste augmente de 4,2 M€. Comme exposé dans le vœu de l'exécutif approuvé en juin par le Conseil de Paris, cette inscription volontaire est conforme à la mise en œuvre du Plan édifices culturels, dont le montant s'établit à 120 M€. Dans le cadre du BP 2020, 4,5 M€ sont dédiés aux dépenses annuelles pour l'entretien des édifices culturels et 17,5 M€ permettent de financer les travaux de rénovation actuellement en cours sur les églises Saint-Gervais-Saint-Protais (4<sup>e</sup> arrondissement), Saint-Philippe-du-Roule (8<sup>e</sup> arrondissement), la basilique Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (11<sup>e</sup> arrondissement), Saint-Louis-en-l'Île (4<sup>e</sup> arrondissement), Saint-Vincent-de-Paul (10<sup>e</sup> arrondissement), Saint-Esprit (12<sup>e</sup> arrondissement) ou encore Saint-Pierre-de-Montrouge (14<sup>e</sup> arrondissement).

Avec 17,3 M€ inscrits au BP 2020, l'effort réalisé dans le domaine de la culture porte en second plan sur les **musées**. Ce poste est en baisse par rapport au BP 2019, qui s'élevait à 37,4 M€, principalement en raison de l'ouverture en 2019 du musée de la Libération de Paris – musée du Général Leclerc – musée Jean Moulin et de l'achèvement des travaux du musée Carnavalet, dont la réouverture est prévue début 2020. Ces deux musées se voient ainsi consacrer respectivement 1,4 M€ (contre 5,6 M€ en 2019) et 5,8 M€ (contre 20,9 M€ en 2019) pour des installations numériques et de médiation, ainsi que pour des levées de réserves liées à l'achèvement des travaux. Le musée Galliera se voit consacrer 3 M€, afin d'achever les travaux visant à transformer le sous-sol en salle d'exposition permanente et restaurer la façade. La modernisation et la mise en accessibilité du Musée d'Art Moderne se voient allouer 1,2 M€. Enfin, 1,2 M€ sera dédié à l'amélioration de la muséographie du musée Victor Hugo.

En parallèle des gros travaux de rénovation réalisés dans les musées, une subvention à destination de l'établissement public Paris Musées (EPPM) est prévue à hauteur de 3,1 M€. Celle-ci, en augmentation de 1,6 M€ par rapport au BP 2019, doit permettre à l'EPPM de réaliser, dans la poursuite des chantiers d'envergure visant ses établissements, des petits travaux (entretien, sécurité, accessibilité et isolation), des restaurations d'œuvres, ainsi que de renouveler le mobilier et l'équipement informatique. La mise à disposition des internautes des collections de Paris Musées en 2020, dans le cadre de l'open content, est également financée par ce biais. Enfin, à l'instar de l'année 2019, une subvention de 1 M€ permettra à l'EPPM d'enrichir ses collections.

Les **théâtres et les salles de spectacles, dont les cinémas**, se voient allouer 11,5 M€ (contre 16,5 M€ en 2019). 6 M€ sont notamment inscrits pour les travaux de rénovation du Théâtre de la Ville, dont la réouverture doit intervenir en 2021. Par ailleurs, 3,9 M€ sont consacrés à la rénovation du Théâtre du Châtelet, à la suite de sa réouverture en septembre 2019. 0,9 M€ est consacré aux travaux urgents dans les salles de spectacle vivant. Enfin, 0,6 M€ est inscrit au titre de la subvention d'équipement cinéma, qui permet à la Ville de mener une politique de soutien à la création et à la diffusion d'une offre cinématographique diverse.

Le réseau des **bibliothèques** sera doté de 9,7 M€ pour l'entretien des équipements, ainsi que pour l'acquisition des collections nouvelles. Ce montant est en progression de 1,1 M€ par rapport au BP 2019. Le chantier de la future médiathèque sur le site de l'ex-lycée Jean Quarré (19<sup>e</sup> arrondissement) se voit ainsi allouer 2 M€, contre 0,2 M€ en 2019, pour financer les travaux de curage

et désamiantage devant commencer en 2020. 4,5 M€ sont alloués pour l'achat de mobilier et l'acquisition des collections. 1,7 M€ est inscrit au titre de l'entretien courant des bibliothèques et 0,6 M€ pour l'acquisition de matériel et mobilier.

5,6 M€ concernent différentes **actions culturelles** de la collectivité, contre 4 M€ en 2019. 2,8 M€ sont inscrits au titre de l'aide à l'investissement des acteurs de la culture, dont 1 M€ pour le Théâtre du Châtelet afin de soutenir son rééquipement ainsi que 0,2 M€ pour la Philharmonie de Paris et 0,3 M€ pour la Maison européenne de la photographie (MEP). 1 M€ est inscrit au titre de la reconstruction du site de l'Institut des Cultures d'Islam situé rue Léon. Enfin, 0,2 M€ est consacré au relogement du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et 0,1 M€ lui est attribué pour l'acquisition de nouvelles œuvres.

L'**enseignement artistique et les pratiques amateurs** se voient attribuer 5,8 M€, en baisse de 2,5 M€ par rapport au BP 2019. Cette diminution intervient notamment en raison de l'achèvement des travaux de construction du nouveau conservatoire du 14<sup>e</sup> arrondissement, ouvert en 2019. 2,6 M€ sont toutefois inscrits en 2020, permettant le règlement des dernières factures.

La **conservation du patrimoine culturel** et la gestion des **archives** se voient consacrer 2,2 M€ de crédits d'investissements contre 2,3 M€ en 2019. Ces crédits permettront notamment de financer la numérisation des documents d'archives mais aussi d'assurer la sécurisation des locaux de stockage et l'entretien des fontaines patrimoniales, à hauteur de 0,6 M€.

Enfin, 0,5 M€ est consacré à l'**histoire et la mémoire des anciens combattants**. Ces crédits permettront notamment de financer la restauration des 450 plaques commémorant la Seconde Guerre mondiale.

► **91,7 M€ sont alloués pour les investissements en faveur du sport, soit une augmentation de 6 M€ par rapport à 2019 (+ 7%).**

41 M€ sont consacrés à la **mission de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024** contre 18,1 M€ en 2019. Ce budget se compose principalement d'une provision de 18,6 M€ au titre de la contribution parisienne à la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), qui aura la responsabilité de la livraison des sites et des projets d'infrastructures. 19,7 M€ sont également inscrits pour le projet Arena 2, afin notamment de financer les premières dépenses du marché global de réalisation du site (16,7 M€), les indemnités des groupements non retenus pour le marché (1,3 M€) ainsi que le solde des travaux de désamiantage et de démolition du parking actuellement situé sur l'emplacement du site (1 M€).

23,9 M€ concernent les **salles de sport et les gymnases**, contre 28,7 M€ en 2019. Ces crédits visent à financer notamment les travaux du gymnase-pont de la Porte de Vincennes (12<sup>e</sup> arrondissement) pour 4 M€, du centre sportif des Amandiers (20<sup>e</sup> arrondissement) pour 3 M€, du gymnase Max Roussié (17<sup>e</sup> arrondissement) qui vise la création d'un bâtiment supplémentaire pour le Sporting Club Universitaire et la seconde phase de travaux des tribunes (1,6 M€) ou les travaux de la Halle Carpentier (13<sup>e</sup> arrondissement) qui sont décalés en partie sur 2020 (1 M€). 7 M€ sont dédiés aux dépenses d'entretien localisés au profit des gymnases et salles de sport.

Les dépenses des **piscines et des bains douches** représentent une enveloppe de 22,6 M€, contre 35,6 M€ en 2019, avec la livraison en 2020 de nombreuses rénovations telles que les piscines Georges Vallerey dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Ces dépenses sont ainsi réparties entre les dépenses d'entretien (6 M€) et des opérations de rénovation dans plusieurs piscines, parmi lesquelles la piscine Pontoise dans le 5<sup>e</sup> arrondissement (3 M€), la piscine Blomet dans le 15<sup>e</sup> arrondissement dont la réouverture est programmée pour juillet 2020 (2,8 M€), le centre sportif Elisabeth dans le 14<sup>e</sup> arrondissement (1,5 M€) ou encore la piscine Roger Le Gall dans le 12<sup>e</sup> arrondissement (1,5 M€). Concernant les bains douches, comme l'an dernier, 1,5 M€ est inscrit pour financer la rénovation de ces structures.

3,2 M€ sont consacrés aux **stades**, dont notamment 1 M€ pour des travaux de rénovations du Parc des Princes, 0,9 M€ pour le Stade Jean Bouin ou encore 0,9 M€ pour les gazons synthétiques.

Enfin 1 M€ est consacré aux dépenses d'entretien des **équipements sportifs et de loisirs**, dont notamment 0,8 M€ pour l'entretien des parcs interdépartementaux.

► **La vie sociale et citoyenne se voit allouer 4,8 M€ pour l'équipement et les travaux d'entretien courant des mairies d'arrondissement, dont notamment 1,9 M€ pour la restauration des menuiseries et le ravalement de la façade de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement ou encore 1,4 M€ au profit de la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de travaux relatifs au Plan climat.**

► **Les dépenses au titre de la jeunesse représentent 4 M€.** Elles concernent principalement l'entretien et l'équipement des centres d'animation pour 1,7 M€ ainsi que 0,9 M€ pour financer les travaux dans le centre d'animation Hébert (18<sup>e</sup> arrondissement).

► **En outre, 2,3 M€ sont dédiés aux services communs** pour le remplacement de matériels et de mobiliers ainsi que pour la réalisation d'études.

## ● **Recettes**

**Les recettes d'investissement attendues pour la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports et loisirs s'élèvent à 19,9 M€ en hausse de 12,8 M€ par rapport à 2019.**

Cette inscription comporte notamment 4,6 M€ liés à la réalisation du Plan édifices culturels qui bénéficie de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Culturelles d'Île-de-France (DRAC), de mécénats et de redevances liées aux bâches publicitaires.

En outre, 1,9 M€ est attendu de différents partenaires pour le financement des infrastructures sportives :

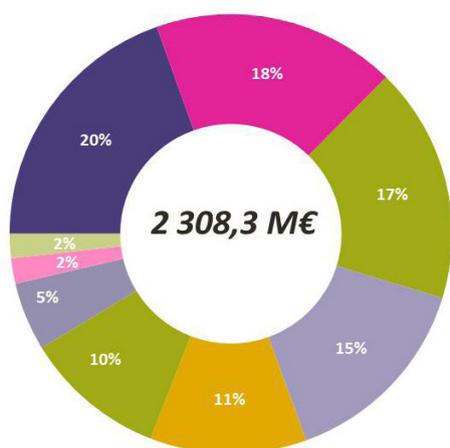
- 1,7 M€ pour le gymnase Poissonniers (18<sup>e</sup> arrondissement) : il s'agit du dernier versement prévu de la part de l'État (pour un subventionnement total à hauteur de 5 M€ sur ce projet)

- 0,2 M€ pour la piscine Yvonne Godard (20<sup>e</sup> arrondissement) : il s'agit du dernier versement prévu de la part du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour un subventionnement total à hauteur de 0,9 M€.

Enfin, le versement des participations de la SOLIDEO est estimée à 12,2 M€.

## 4) ACTION SOCIALE

### BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AIDE SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ - BP 2020



■ Crèches, petite enfance : 20 %	■ Personnes âgées : 10 %
■ RSA : 18 %	■ Santé prévention : 5 %
■ Autres interventions sociales (dont CASVP) : 17 %	■ Personnes en difficulté : 2 %
■ Aide sociale à l'enfance : 15 %	■ Services communs : 2 %
■ Handicap : 11 %	

En M€	BP 2019	BP 2020
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 241,9</b>	<b>2 244,3</b>
<i>dont masse salariale</i>	527,0	526,7
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>98,6</b>	<b>64</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>615,9</b>	<b>625,9</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9,4</b>	<b>10,2</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ● Dépenses

**Au BP 2020, le budget de fonctionnement dédié à la santé et l'action sociale s'élève à 2 244,3 M€, dont 526,7 M€ au titre de la masse salariale.**

L'engagement municipal en faveur de l'accueil de la petite enfance se poursuit avec 56 postes créés, dont 47 pour l'ouverture de deux nouveaux équipements (multi accueil 23/27 rue de l'Évangile 18<sup>e</sup> arrondissement et 21/29 rue de la Justice 20<sup>e</sup> arrondissement), pour l'optimisation de l'accueil dans trois équipements (multi accueil 2 rue Bailly 3<sup>e</sup> arrondissement, crèche collective 14 rue d'Estrées 7<sup>e</sup> arrondissement, multi accueil 7 rue Bourat 19<sup>e</sup> arrondissement) et enfin pour l'optimisation d'agrément de douze établissements. 3 postes de renforts sont créés pour accompagner cette montée en charge (1 poste pour le bureau des partenariats, 1 gestionnaire de personnel, 1 gestionnaire d'équipement). 3 postes sont également créés pour l'accueil des enfants porteurs de handicap, ainsi que 3 postes pour la reprise progressive des personnels des jardins d'enfants de Paris Habitat.

La collectivité parisienne renforce également son action en direction des populations les plus fragiles avec un fort engagement en faveur du secteur de l'aide sociale à l'enfance, qui bénéficie au titre de sa réorganisation de 60 nouvelles créations de postes, en complément des 55 créations de l'année 2019.

Sur le secteur de la santé, 14 postes sont créés : 5 postes à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) dont 2 pour la reprise de l'Observatoire local de coordination toxicomanies et 3 postes de coordonnateurs locaux de santé mentale ; 9 postes pour la mise en œuvre du plan d'action contre la pollution au plomb.

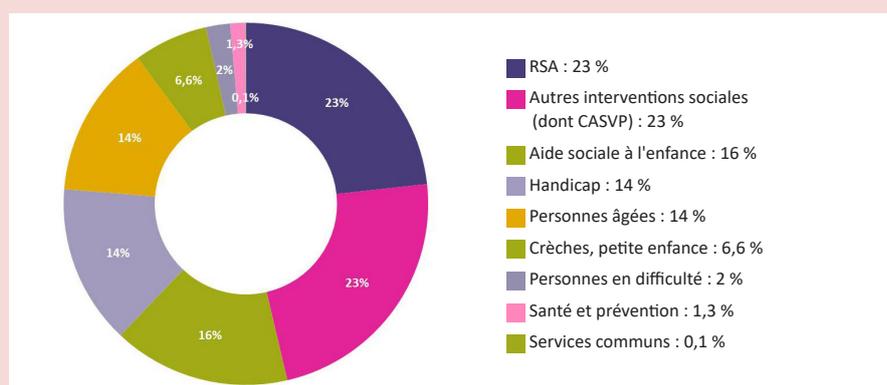
Au titre des mesures catégorielles, 80 requalifications d'emploi de catégorie C en catégorie B sont actées à la DFPE avec de nouveaux débouchés pour les auxiliaires de puériculture et les agents techniques de la petite enfance. Paris devient ainsi la première et la seule collectivité à offrir cette perspective de carrière aux agents de la filière petite enfance.

Le total de ces mouvements est 130 créations et 26,5 redéploiements, le solde des transformations est de +4, celui des transferts de +1, soit un solde de +108,5 postes sur cette fonction.

Le léger repli enregistré sur la masse salariale de la fonction 4, qui peut sembler paradoxal au regard des créations de postes prévues à la Direction de la Famille et de la Petite Enfance et à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, s'explique par une surévaluation du budget primitif 2019.

**Les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale hors masse salariale** sont prévues à hauteur de **1 717,6 M€** au BP 2020, supérieures de 2,7 M€ à l'inscription au BP 2019.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2020



Les dépenses liées au **revenu de solidarité active (RSA)**, premier poste de dépenses, sont inscrites à hauteur de 399,3 M€ au BP 2020, en hausse de 8,6 M€ par rapport au BP 2019.

L'inscription au titre des allocations et des remises gracieuses du RSA s'élève à 360,1 M€, en hausse de 8 M€ par rapport au BP 2019, mais en stabilité par rapport à l'exécution prévisionnelle pour 2019. En effet, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est poursuivie en 2019, mais à un rythme moins rapide que celui anticipé au BP 2019 dans la continuité du mouvement observé depuis 2016.

L'inscription pour 2020 intègre cette moindre diminution, et retient une hypothèse de 60 500 bénéficiaires en 2020, contre plus de 61 000 en moyenne depuis début 2019.

Les actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA, mises en œuvre dans le cadre du plan parisien pour l'insertion par l'emploi (PPIE), s'élèvent à 39,2 M€, soit une hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2019. Cette évolution s'explique par le développement de nouvelles actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, notamment concernant l'inclusion numérique.

**Les autres interventions sociales constituent le deuxième poste de dépense** avec un budget de 396,5 M€ dont 93 % sont consacrés à la subvention au CASVP.

La **contribution au CASVP** atteint 369 M€, soit une hausse de 1,3 M€ par rapport à 2019. Cette évolution est notamment liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation Paris Solidarité et à la montée en charge des prestations Pass Paris Senior et Pass Paris Access', accessibles gratuitement depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Les actions au titre de **la prévention spécialisée et du lien social** s'élèvent à 27,5 M€, montant stable par rapport à celui du BP 2019. Au sein de cette enveloppe, 18,5 M€ sont consacrés à la participation aux clubs de prévention spécialisée, 6,2 M€ au financement des centres sociaux en partenariat avec la CAF de Paris, et 0,7 M€ au fonds d'aide aux jeunes parisiens.

**L'aide sociale à l'enfance (ASE)** s'établit à 270 M€ au BP 2020, en baisse de 4,1 M€ par rapport au BP 2019.

La dépense de prise en charge des frais d'hébergement des jeunes admis à l'ASE s'élève à 197 M€, en stabilité par rapport au BP 2019. De même, les dépenses de prise en charge hôtelière au titre de l'ASE sont maintenues à 14,8 M€ au BP 2020.

Les subventions et participations au titre de l'ASE s'établissent à 4,2 M€, stables par rapport au BP 2019. Ce montant prend en compte le versement de la dotation en faveur du dispositif de mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge par l'association Coallia, ainsi que les crédits correspondant au dispositif de prise en charge des mineurs non accompagnés du secteur de la Goutte-d'Or et au centre d'hébergement d'urgence situé rue de Prague, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Les autres dépenses liées à la prise en charge des enfants et des jeunes au titre de l'ASE s'élèvent à 54 M€, dont 35,3 M€ concernent les actions éducatives, en stabilité par rapport au BP 2019. Ces dépenses permettent également la couverture des frais afférents à la prise en charge quotidienne des jeunes, concernant notamment les allocations journalières, les transports, les frais scolaires et périscolaires et les frais médicaux, pour un montant de 15,7 M€ au BP 2020, contre 15,4 M€ en 2019. Elles permettent enfin la prise en charge, par des personnels intérimaires spécialisés, de jeunes ayant d'importants troubles du comportement. Ces dépenses s'établissent à 3 M€, en baisse de 4,1 M€ par rapport au BP 2019, à la suite de l'ouverture de nouvelles structures spécialisées qui entraîne la diminution de la prise en charge par des personnels intérimaires.

Les **dépenses relatives aux crèches et haltes garderies** représentent 110 M€, contre 103,3 M€ en 2019. Ce niveau de dépenses reflète l'engagement fort de la municipalité en faveur de la petite enfance, avec la réalisation de 5 000 nouvelles places d'accueil durant la mandature.

La progression de ces dépenses s'explique, d'une part, par le financement en année pleine des places ouvertes en 2019 et, d'autre part, par l'ouverture de 921 nouvelles places en 2020, tous modes de gestion confondus, avec notamment :

- Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 49 places rue de Charonne ;
- Dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 75 places rue Sainte Félicité ;
- Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 30 places rue Stephenson ;
- Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 78 places rue Henri Huchard ;
- Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 50 places rue Denoyez.

Un montant de 3,1 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2019, est en outre mobilisé pour les **dispositifs en faveur des familles**, afin de poursuivre le financement des actions entrant dans le champ de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles.

Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 233,6 M€ au BP 2020, inférieures de 9,4 M€ au BP 2019.

Les dépenses d'hébergement des personnes âgées représentent 84 M€ au BP 2020, en baisse de 4 M€ par rapport au BP 2019. Cette évolution s'inscrit dans une dynamique de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires (5 990 en septembre 2019 contre 6 657 en septembre 2018, soit une baisse de 10 % en un an).

L'inscription budgétaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'établit à 130 M€ au BP 2020 contre 135,7 M€ au BP 2019. Cette enveloppe comprend :

- 80 M€ au titre de l'APA à domicile, en stabilité par rapport au BP 2019. Au troisième trimestre 2019, 15 802 Parisiens bénéficiaient de cette prestation ;
- 49,2 M€ au titre de l'APA en établissement. Dans un contexte de baisse du nombre de bénéficiaires (-2,6 % entre les premiers semestres 2018 et 2019), cette inscription tient compte des exécutions 2018 (51,4 M€) et 2019 (51 M€) ;
- 0,8 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des chèques emploi services universels (CESU) versés aux bénéficiaires et d'une participation versée au CASVP au titre de la constitution des dossiers de demande d'APA.

Enfin, 19,6 M€ seront consacrés en 2020 aux **dépenses de prévention et d'accompagnement** des personnes âgées, en hausse de 0,3 M€. Ce montant comprend d'une part 10,6 M€ au titre de l'accueil de jour. Il s'agit principalement des participations aux six centres locaux d'information et de coordination « Paris Émeraude » et d'une partie de la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer. Il inclut d'autre part 2,9 M€ au titre de l'aide-ménagère à domicile, 0,5 M€ concernant les aides financières corollaires aux aides légales (prise en charge des frais de santé, frais d'inhumation, etc.) et 0,4 M€ au titre des subventions. Enfin, 5,2 M€ sont inscrits pour les actions financées dans le cadre de la conférence des financeurs. Ce dispositif, issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

L'aide sociale aux personnes handicapées atteint 244,4 M€ au BP 2020, en hausse de 0,2 M€ par rapport à l'inscription 2019.

Les **frais d'hébergement et participations à des structures d'accueil**, qui constituent le principal poste de dépense, pour un montant de 155,9 M€ prévus au BP 2020, baissent de 2,9 M€ par rapport au BP 2019, dans le prolongement de l'évolution constatée depuis le récent passage à la facturation nette. Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation des financements liés à l'ouverture de nouveaux services dans le cadre de la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle ».

Les **allocations versées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** s'élèvent au total à 80 M€. Les dépenses concernant la PCH s'établissent à 65,4 M€, en hausse de 4,4 M€ par rapport au BP 2019, en lien avec la progression du nombre de bénéficiaires, ininterrompue depuis la création de l'aide. 4 722 parisiens bénéficiaient ainsi de la PCH au troisième trimestre 2019, contre 4 579 au troisième trimestre 2018. L'inscription au titre de l'ATCP, s'établit pour sa part à 14,6 M€, en diminution de 1 M€ par rapport au précédent BP. Cette évolution s'explique par la diminution du nombre de bénéficiaires liée à la mise en extinction progressive de l'aide.

8,5 M€ sont consacrés aux **autres actions** en faveur des personnes handicapées, dont 3,4 M€ au titre de l'orientation et l'information des personnes handicapées au travers de la contribution à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 75) et 3,8 M€ au titre de l'aide-ménagère à domicile.

L'aide aux personnes en difficulté représente 37 M€ au BP 2020. Ce budget comprend notamment la contribution au fonds de solidarité logement (FSL) pour un montant de 19 M€, stable par rapport au BP 2019. 6,6 M€ sont en outre reconduits au BP 2020 pour les actions menées dans le cadre de la grande cause de lutte contre l'exclusion. Enfin, les subventions allouées au titre des actions en faveur de l'accueil des réfugiés se porteront à 5,2 M€, comme au BP 2019.

Le BP 2020 prévoit 22,6 M€ au titre des **dépenses de santé et de prévention**, en diminution de 0,3 M€ par rapport au BP 2019 pour tenir compte du déménagement du CeGIDD du Figuier (4<sup>e</sup> arrondissement) dans le cadre de la création d'un Centre de Santé Sexuelle au sein de l'Hôtel-Dieu et du niveau d'exécution 2018.

11,5 M€ sont inscrits au titre de la **protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale**, en hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2019. Cette inscription prend en compte une dépense nouvelle de 0,4 M€, en raison de l'ouverture de deux Centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS) pour la détection précoce et l'accompagnement de jeunes enfants en situation de handicap.

11,1 M€ sont également prévus pour les **actions de prévention, d'éducation pour la santé et pour les centres de santé**. Ces dépenses incluent principalement les crédits dédiés aux prophylaxies (3,5 M€), aux actions de prévention par l'éducation (1,1 M€), à la lutte contre les toxicomanies (2 M€, dont 1 M€ au titre de la poursuite du Plan de mobilisation sur la problématique du crack), aux laboratoires (1,6 M€) ou encore aux centres de santé (1,2 M€).

Enfin, les **dépenses liées aux services communs** s'établissent à 1,1 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport à l'inscription du BP 2019 à cause de transferts techniques vers d'autres fonctions.

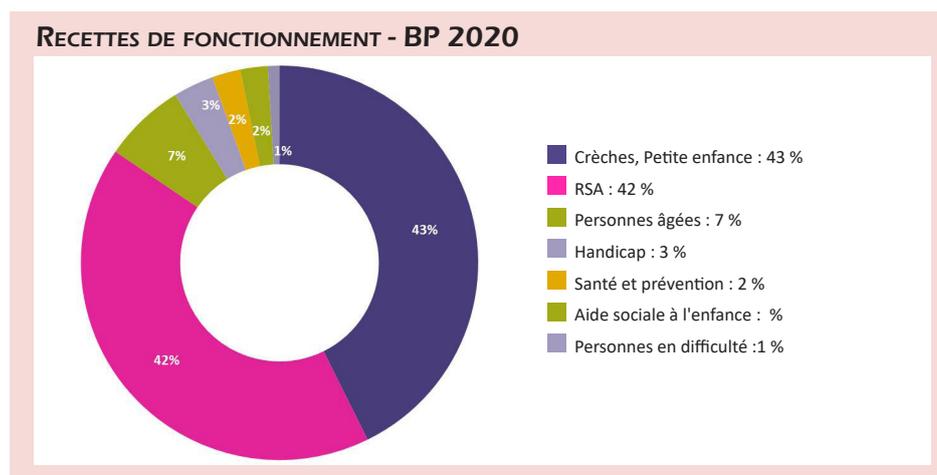
## • Recettes

### EN 2020, LA MOITIÉ DES DÉPENSES D'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ NE SERAIT PAS COMPENSÉE PAR L'ÉTAT.

*Le reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) correspond aux dépenses d'allocation non couvertes par les compensations versées par l'État. En 2020, ce montant devrait s'élever à 274 M€, soit 49% des dépenses d'AIS.*

*Si les compensations versées par l'État présentent une augmentation de 0,6 % par rapport au dernier exercice constaté (2018), le reste à charge pour la Ville de Paris devrait se maintenir à son niveau antérieur, les dépenses de RSA et de PCH étant également en augmentation par rapport à cet exercice (+ 0,3%, et + 6,5% respectivement).*

Les recettes de fonctionnement liées à l'action sociale et à la santé sont inscrites à hauteur de 625,9 M€, en hausse de 9,9 M€ par rapport au BP 2019.



Les principales recettes sont liées à la **petite enfance et aux crèches**, pour un montant de 267 M€. Ces recettes sont en progression de 4,4 M€ par rapport à 2019. Les participations versées par la CAF constituent la principale recette, avec une prévision de 174,2 M€, soit une progression de 1,9 M€ par rapport au BP 2019. Cette inscription se fonde sur une hypothèse de progression de 1 % du taux de prestation de service unique (PSU). Les participations familiales s'élèvent à 92,8 M€, en progression de 2,6 M€ par rapport à 2019, et intègrent les nouvelles places ouvertes en 2019.

Avec un montant de 261,8 M€, la compensation de l'allocation au titre du **RSA** constitue le deuxième poste de recettes au BP 2020, essentiellement au titre de la fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant prévu à ce titre (246,8 M€) correspond au droit à compensation basé sur les dépenses engagées par l'État au titre du RMI au 31 décembre 2003. Il est complété par des recettes provenant du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) inscrites à hauteur de 12,5 M€, ainsi que par des indus et des remboursements (2,5 M€). À Paris, le taux de couverture des dépenses de RSA par les recettes versées par l'État s'élève à 73 %.

**Les recettes afférentes à l'aide aux personnes âgées** sont prévues pour un montant de 41,7 M€ au BP 2020, en diminution de 3,7 M€.

Cette évolution concerne principalement les dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA : elles diminuent de 4,4 M€ par rapport au BP 2019 et s'établissent à 10 M€, en lien avec la recette attendue en 2019. Le mécanisme de répartition du concours APA entre les départements repose sur la prise en compte de quatre critères : le nombre de personnes âgées de plus de soixante-quinze ans (variable entrant pour 50 % dans le calcul de la dotation du département), la dépense d'APA (20 %), le potentiel fiscal (25 %) et le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active

(5 %). L'actualisation nationale impacte donc le concours APA versé par la CNSA à Paris. Les recettes liées à l'hébergement des personnes âgées s'élèvent à 21 M€, stables par rapport au BP 2019. Enfin, les indus et remboursements sont estimés à 4,5 M€. À Paris, le taux de couverture des dépenses d'APA par les recettes versées par l'État s'établit à 7,7 %.

**Les recettes afférentes à la politique en faveur des personnes handicapées** s'élèvent à 20,7 M€ au BP 2020, en hausse de 1,1 M€ par rapport au BP 2019. De même qu'au précédent BP, elles incluent à hauteur de 14 M€ les dotations versées par la CNSA au titre de la PCH et de la MDPH 75. Les recettes liées à l'hébergement des personnes handicapées s'élèvent à 3,5 M€ et sont stables par rapport au BP 2019. 2,5 M€ sont par ailleurs prévus au titre des indus et remboursements liés aux chèques emploi service universel (CESU) non utilisés par les bénéficiaires. À Paris, le taux de couverture des dépenses de PCH par les recettes versées par l'État s'établit à 19,1 %.

**Les recettes liées à l'aide sociale à l'enfance** s'élèvent à 14 M€, en progression de 2,4 M€ par rapport au BP 2019 en raison de l'augmentation du nombre d'évaluations de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés (MNA), qui donnent lieu à un remboursement partiel de l'État.

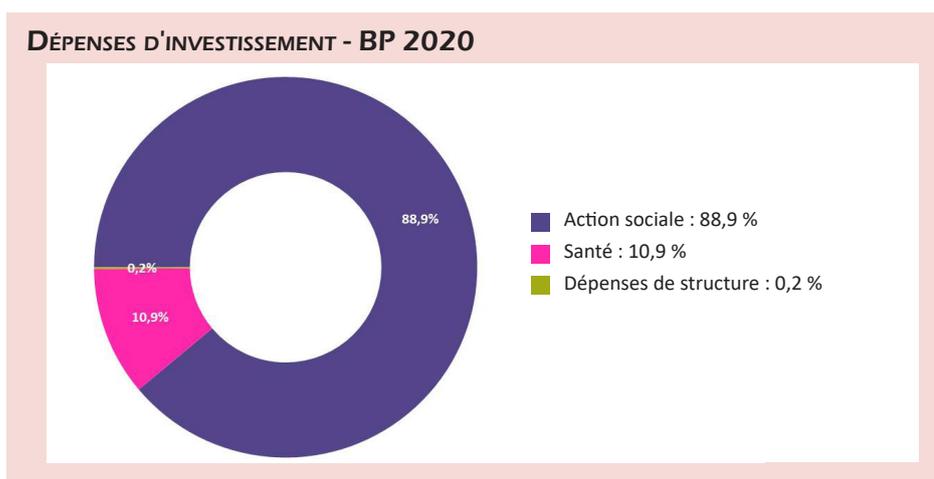
14,5 M€ de recettes sont attendues en 2020 au titre de la **prévention et de l'éducation pour la santé, les établissements sanitaires ainsi qu'au titre de la PMI**. Ces recettes se composent essentiellement des remboursements des organismes de sécurité sociale pour la prise en charge des usagers de ces centres, et des participations des usagers.

Les recettes relatives à **l'insertion** représentent 5,9 M€, elles augmentent de 4,2 M€ du fait de la contractualisation de la collectivité avec l'État dans le cadre de la Stratégie Pauvreté (2,1 M€), prévoyant le financement conjoint de projets d'insertion, et de la perception de recettes du Fonds européen « Asile, migration et intégration » (2,4 M€ sur la période 2018-2020).

Enfin, 0,3 M€ est attendu au titre des recettes des **services généraux**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### • Dépenses



**Le budget d'investissement alloué pour les dépenses de santé, d'action sociale et les dépenses liées au RSA s'élève à 64 M€, en baisse de 34,6 M€ par rapport à 2019 (98,6 M€).**

Cette diminution porte sur les dépenses concernant **l'action sociale (56,9 M€)**, en cohérence avec l'objectif de livraison de 5 000 nouvelles places de crèche, qui est entré dans sa phase d'achèvement.

Dès lors, les dépenses concernant les **crèches et garderies** ainsi que les **structures de multi-accueil** s'établissent à 34,6 M€, contre 63,7 M€ au précédent BP. 16,8 M€ sont ainsi consacrés aux constructions ou restructuration de crèches. Ce budget est en baisse de 24,1 M€ par rapport au BP 2019 (40,9 M€ en 2019) en raison de l'achèvement de plusieurs projets. C'est notamment le cas de la crèche collective Belleville - La Villette (19<sup>e</sup> arrondissement) livrée en juin 2019, celle de Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement) livrée en novembre 2019, celle située rue Ganneron (18<sup>e</sup> arrondissement) livrée en novembre 2019, ou encore celle située dans le quartier Bruneseau-Nord (13<sup>e</sup> arrondissement) qui sera livrée en janvier 2020.

Dans le cadre du BP 2020, 2,2 M€ sont alloués à la crèche située au 9 rue Sevrans (11<sup>e</sup> arrondissement). 1,6 M€ sont consacrés à la construction de la crèche collective située rue du Docteur Arnold Netter (12<sup>e</sup> arrondissement), dont les travaux ont commencé en 2019 et devraient s'achever en 2021. 1,5 M€ sont inscrits au titre de la construction de la crèche collective Caserne de Reuilly (12<sup>e</sup> arrondissement), dont les derniers paiements interviendront en 2020. 1,5 M€ sont également prévus pour la crèche collective rue de la Justice (20<sup>e</sup> arrondissement). 1,3 M€ sont destinés à la crèche rue Pascal (13<sup>e</sup> arrondissement), et 1,1 M€ à la crèche collective rue du Capitaine Marchal (20<sup>e</sup> arrondissement).

Les subventions pour les crèches associatives représentent 7,2 M€. L'entretien et l'équipement des crèches constituent en outre une dépense de 10,7 M€, progressant de 1 M€ par rapport au BP 2019.

14 M€ sont inscrits pour couvrir les travaux de **mise en accessibilité** des équipements municipaux pour les personnes handica-

pées. Les équipements concernés sont les suivants : les bâtiments scolaires (5,3 M€), les équipements sportifs (2,8 M€), les bâtiments administratifs (1,7 M€), les espaces verts (1,3 M€), les équipements culturels (0,8 M€) les équipements sociaux (0,7 M€), les équipements de petite enfance (0,7 M€), les mairies d'arrondissement (0,6 M€) et les bus (0,1 M€).

2,8 M€ sont consacrés aux **personnes âgées**. Cette inscription porte principalement sur une subvention d'équipement de 2,5 M€ versée au CASVP, pour financer les travaux de rénovation de l'EHPAD Arthur Groussier situé à Bondy. 0,3 M€ est consacré au déploiement du nouveau schéma Séniors à Paris 2017-2021.

1,9 M€ est prévu au titre de la **solidarité aux personnes en difficulté**, dont 1,7 M€ pour les actions en faveur de l'insertion et 0,3 M€ au titre des subventions pour les centres sociaux.

En outre, 1,5 M€ de subventions d'équipement est prévu en faveur des établissements accueillant des **personnes en situation de handicap**.

1,5 M€ est alloué à l'**aide sociale à l'enfance (ASE)**, contre 3,2 M€ en 2019. Cet écart s'explique notamment par l'achèvement de la fusion des Établissements départementaux d'aide sociale à l'enfance Annet et d'Alembert. Par ailleurs, alors que le projet de création d'une plateforme de formation professionnelle avait fait l'objet d'une inscription sur le budget général au BP 2019, les crédits nécessaires sont désormais portés directement par le budget annexe de l'aide sociale à l'enfance (1M€ en 2020). 0,5 M€ sera consacré à la mise en œuvre du schéma directeur de l'ASE et 0,2 M€ à des travaux dans les établissements de l'ASE. 0,4 M€ est alloué à la déconcentration des services de l'ASE situés dans le Nord de Paris, visant le regroupement de services de l'ASE sur le site de Drouot.

Enfin, les **services communs** pour la petite enfance et l'action sociale rassemblent une dépense de 0,6 M€. Ces crédits permettront le lancement d'études et l'acquisition de matériel de bureau et mobilier d'accueil pour les Service d'Accueil Familial Parisien (SAFP), les centres de santé et les Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI).

Les dépenses de **santé** couvrent un budget de **7 M€**. 4,6 M€ (contre 3,5 M€ en 2019) sont consacrés aux travaux d'entretien et au renouvellement de matériel dans les **établissements de santé et les PMI**, dont 0,8 M€ pour le relogement du service dentaire du centre Edison (13<sup>e</sup> arrondissement), 0,5 M€ pour la PMI Lefebvre Périchaux (15<sup>e</sup> arrondissement) et 0,4 M€ pour la PMI André Citroën (15<sup>e</sup> arrondissement).

Les **politiques de prévention et d'éducation pour la santé** se voient consacrer 2,4 M€ dont 0,9 M€ concernant l'installation de défibrillateurs sur l'espace public.

Les **dépenses de structure**, liées au RSA, sont de **0,1 M€**, en baisse de 1,2 M€ par rapport à 2019. Cette baisse fait suite à la fin des travaux d'implantation, rue de Château Landon (10<sup>e</sup> arrondissement), de l'EPI des arrondissements centraux.

## • **Recettes**

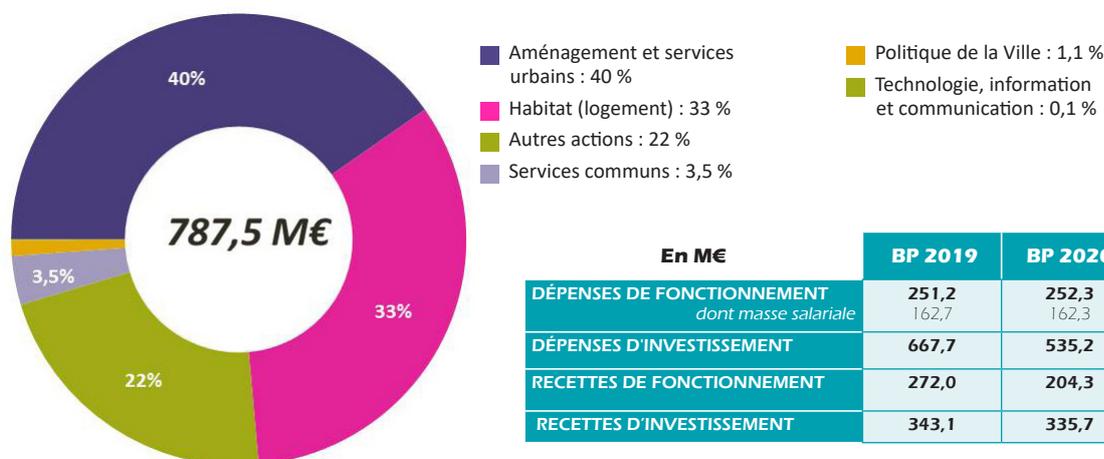
### **Les recettes d'investissement en faveur de la santé et de l'action sociale représentent 10,2 M€.**

Elles sont perçues au titre du soutien technique et financier apporté par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Paris pour la création et la rénovation des crèches et des centres multi accueil, en vertu de la convention d'objectifs et de financement conclue entre la CAF et la Ville de Paris.

À titre d'exemple, 1,2 M€ sera perçu suite aux travaux réalisés dans la crèche située boulevard Davout (20<sup>e</sup> arrondissement), 1,1 M€ concernant la crèche située rue de l'Évangile (18<sup>e</sup> arrondissement) ou encore 1 M€ pour celle située boulevard Lefebvre (15<sup>e</sup> arrondissement).

## 5) AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

### BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET À L'HABITAT - BP 2020



### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### • Dépenses

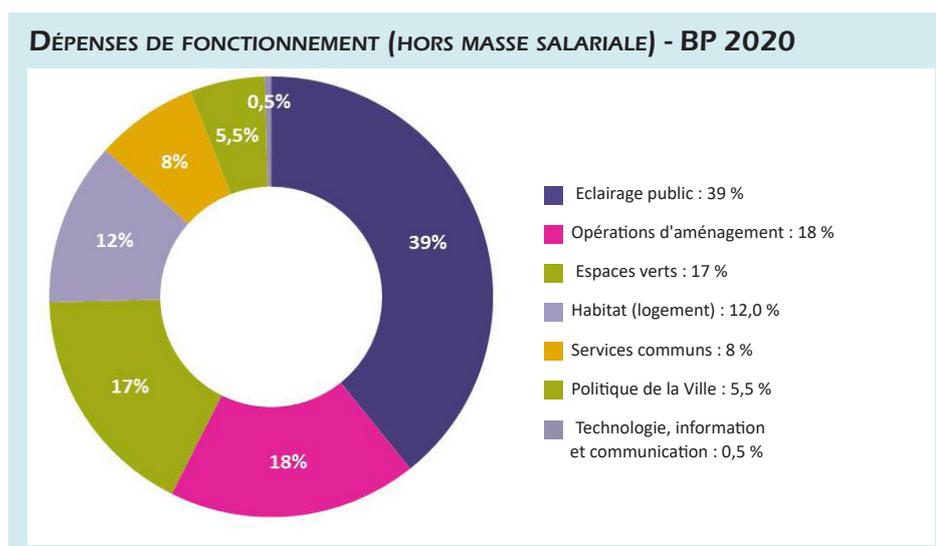
Pour l'exercice 2020, le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement et à l'habitat s'élève à 252,3 M€, dont 162,3 M€ au titre de la masse salariale.

15 postes sont créés sur la fonction aménagement des territoires et habitat dont 10 à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) pour le service de l'exploitation des jardins dans le cadre du programme des 30 hectares et 5 à la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) : 3 pour renforcer le contrôle des meublés touristiques, 1 pour le projet d'extension du système d'information LUDIC et 1 pour le pilotage du projet aires d'accueil des gens du voyage. 1 requalification d'emploi de personnel de maîtrise dans l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation est actée à la DEVE au service d'exploitation des jardins.

Au total, sont proposés 15 créations et 5 redéploiements dont 1 à la Direction de l'Urbanisme (DU) et 4 à la DLH.

Le solde des emplois s'établit à +10 sur la fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 90 M€, supérieures de 1,5 M€ au BP 2019.



► 71,6 M€ sont consacrés à l'aménagement des territoires au BP 2020, en hausse de 2,3 M€ par rapport au BP 2019. Cette inscription regroupe les crédits relatifs aux espaces verts, à l'éclairage, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

Les dépenses relatives aux espaces verts urbains représentent 15,5 M€. Au sein de ce budget, les dépenses d'entretien s'élèvent à 12,1 M€, dont 3,4 M€ pour les parcs et jardins et 3,4 M€ pour les arbres et les bois. Par ailleurs, 3,3 M€ sont consacrés aux dépenses d'arrosage, et 0,2 M€ aux travaux pour compte de tiers.

Les dépenses liées à l'éclairage public représentent 35,3 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2019, essentiellement du fait de l'actualisation des prix du marché.

Les dépenses relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 15,9 M€, soit une hausse de 2,2 M€ par rapport à l'inscription en 2019. Elles incluent :

- des subventions versées au titre du soutien aux organismes publics d'urbanisme à hauteur de 8,3 M€, dont 5,9 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et 2,4 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal, stables par rapport au BP 2019 ;
- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site, pour un montant total de 6,4 M€, en hausse de 2,4 M€ par rapport au BP 2019 en raison du transfert de l'ensemble des dépenses liées à la gestion du site des Halles à la Direction de l'Urbanisme ;
- des frais d'études et des charges de fonctionnement concernant les appels à projets urbains pour 1,2 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2019 du fait d'économies réalisées sur ces prestations.

La **politique de la ville** bénéficie de 5 M€ au BP 2020. Le principal poste de dépense correspond au versement de subventions aux associations, acteurs de terrain de la politique de la ville. Ces dépenses sont en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2019 afin de financer les actions d'urbanisme tactique sur le secteur Python-Duvernois visant à inventer et transformer l'espace urbain avec et pour les usagers.

► Les **politiques de l'habitat** sont composées essentiellement de la gestion du parc privé de la collectivité et des aides au secteur locatif. Les dépenses prévues en leur faveur au BP 2020 s'élèvent à 10,8 M€, en retrait de 1,3 M€ par rapport au BP 2019.

La **gestion du parc privé** de la collectivité représente un budget de 5,7 M€, soit une baisse de 0,5 M€ par rapport au BP 2019. Cette évolution s'explique notamment par la prise en compte du niveau d'exécution 2018 (-1,1 M€ par rapport au BP 2019) compensée partiellement par la reprise en gestion par la Direction du Logement et de l'Habitat de 150 adresses dans le cadre de la réforme de la fonction immobilière (+ 0,6 M€).

Les **aides au secteur locatif** s'élèvent à 4,3 M€ au BP 2020. Ces aides continuent de couvrir le dispositif « Multiloc » et « Louez solidaire » (0,4 M€) ainsi qu'un ensemble de subventions aussi bien aux associations du secteur (2 M€) qu'aux opérations d'amélioration de l'habitat (1,9 M€).

## LA POLITIQUE PARISIENNE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

*Depuis 2016, la collectivité parisienne a entrepris de rationaliser ses dispositifs d'amélioration de l'habitat selon leur thématique : la lutte contre l'habitat fragile et dégradé et l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments.*

*L'opération programmée d'amélioration de l'habitat dégradé (OAH) 4 et les deux concessions d'aménagement avec la Soreqa constituent les principaux outils du premier volet de cette politique publique.*

D'une part, l'OAH consiste en une assistance technique, administrative et financière gratuite en direction des immeubles les plus dégradés et permet notamment l'apport de subventions majorées facilitant la réalisation de travaux. La Ville missionne un opérateur pour chaque immeuble repéré afin d'en accompagner les propriétaires. Peuvent bénéficier des aides financières les propriétaires occupants (sous conditions de ressources), les propriétaires bailleurs mettant en œuvre des loyers maîtrisés et, dans certains cas, les syndicats de copropriétaires pour des travaux en parties communes et privatives.

**Au titre de l'année 2020, il est prévu une subvention de 0,9 M€ pour la rémunération des deux opérateurs animant ce dispositif (sur le volet suivi opérationnel des immeubles déjà identifiés).**

D'autre part, le premier traité de concession d'aménagement (TCA), confié par la collectivité parisienne à la Soreqa depuis 2010, a pour objectif de traiter les situations d'habitat indigne par l'appropriation publique d'immeubles aux fins de création de logements sociaux. Il porte également sur l'accompagnement des immeubles privés dégradés, avec prise en charge à compter de 2020 des nouveaux immeubles identifiés dans le cadre de l'OAH. Une subvention d'investissement de 4,8 M€ est prévue au budget prévisionnel 2020 pour permettre à la Soreqa de mener les missions de cette première concession d'aménagement. Par ailleurs, en novembre 2016, une deuxième concession d'aménagement a été confiée à la Soreqa afin de lutter contre les situations d'habitat indigne dans le diffus, notamment en ce qui concerne les anciennes chambres de service. Elle vise à créer de nouveaux logements sociaux en regroupant ces chambres de service et éventuellement d'autres lots inoccupés sous les toits.

**Au titre de l'année 2020, il est prévu de verser une subvention d'investissement de 1 M€ à la Soreqa pour les besoins de cette seconde concession d'aménagement.**

**Le plan « Eco-Rénovons Paris : objectif 1 000 immeubles » constitue le principal outil en faveur de l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments.**

Le plan « Eco-Rénovons Paris : objectif 1 000 immeubles » vise à sensibiliser les copropriétés parisiennes aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique. Il se présente comme un appel à candidatures adressé aux copropriétés volontaires pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement. Elles bénéficient ainsi d'aides spécifiques pour engager des travaux de rénovation thermique du bâti, notamment en favorisant les projets de végétalisation ou en permettant la surélévation lorsque c'est possible.

**Au titre de l'année 2020, il est prévu 0,9 M€ en fonctionnement pour la rémunération de l'opérateur (Soliha) et 10 M€ en budget d'investissement pour le versement des aides aux copropriétés lauréates, pour une dépense estimée à 3,8 M€ en crédits de paiement.**

0,4 M€ est dédié au fonctionnement du GIP Foncière de la Ville de Paris, **organisme de foncier solidaire (OFS) de la Ville de Paris**.

Les **aides à l'accession à la propriété** sont prévues à hauteur de 0,04 M€.

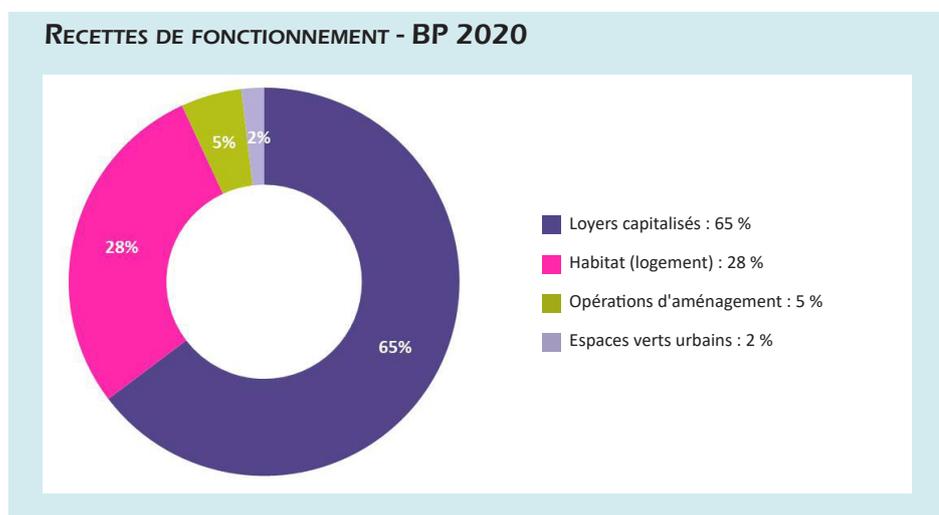
0,14 M€ est destiné au **financement des aires d'accueil des gens du voyage**. Cette dépense est composée de contrats de prestations de services pour la gestion de l'aire d'accueil située dans le Bois de Vincennes et notamment pour la mise en place d'un centre social itinérant.

Le budget 2020 reconduit l'enveloppe consacrée en fonctionnement au **logement social** avec 0,25 M€ qui se répartit entre 0,1 M€ à destination des relations avec les bailleurs sociaux et 0,15 M€ inscrit en étude et recherches de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).

- ▶ Les **dépenses d'acquisition foncière pour le logement (0,4 M€)** sont stables au BP 2020.
- ▶ Le budget dédié aux **équipements de voie publique** s'élève à **0,4 M€ (contre 0,5 M€ au BP 2019)**. Ces dépenses sont consacrées aux locations mobilières pour les journaux électroniques d'information (JEI). La baisse s'explique par une diminution de la facture énergétique.
- ▶ Enfin, les **services communs** de la Direction du Logement et de l'Habitat, de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement représentent un montant de **6,7 M€ au BP 2020**.

## ● Recettes

Les recettes de cette politique s'élèvent au total à **204,3 M€** soit une baisse de **67,7 M€** par rapport au BP 2019.



- ▶ Les recettes relatives à **l'habitat et au logement** s'élèvent à **190 M€ au BP 2020, en repli par rapport à l'inscription 2019 (- 30,9 M€)**. Cette baisse des recettes s'explique essentiellement par la diminution du montant des loyers capitalisés perçus du fait du moindre nombre de conventionnements.

Les **loyers capitalisés** issus du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux atteignent 132 M€ en 2020, contre 154,6 M€ au BP 2019 :

- 55,94 M€ de recettes régulières liées au transfert aux bailleurs, en vue de la réalisation d'opérations de logement social, notamment des immeubles que la Ville préempte sur son territoire à partir du compte foncier logement ;
- 46,3 M€ de recettes restant à percevoir de Paris Habitat au titre de la campagne de conventionnement de 2019 ;
- 29,8 M€ de recettes restant à percevoir d'Elogie-Siemp au titre de la campagne de 2019.

La perception des loyers capitalisés en recettes de fonctionnement autorisée par le Gouvernement fait l'objet d'une délibération spécifique soumise au Conseil de Paris, détaillant la procédure comptable et les conventionnements pris en compte.

Les **recettes de loyers (hors loyers capitalisés)** sont inscrites à hauteur de 57,5 M€ au BP 2020, en baisse de 8,2 M€ par rapport au BP 2019, notamment en raison de la libération par la Gendarmerie nationale de la caserne Exelmans, qui fait l'objet d'un programme de logement social.

Les **autres recettes liées à la politique de l'habitat et du logement** s'élèvent à 0,5 M€ au BP 2020. Il s'agit essentiellement des recettes d'ingénierie versées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre de sa participation à la prise en charge du coût des opérations d'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

- ▶ **13,7 M€** sont inscrits en recettes au BP 2020 au titre de la politique d'**aménagement des territoires**.

Les **recettes liées aux opérations d'aménagement** représentent 9,8 M€ et recouvrent principalement les excédents des opérations d'aménagement urbain concertés (ZAC) perçues par la Ville, à hauteur de 7,8 M€. Ce montant diminue de 35,1 M€ par rapport au BP 2019, en lien avec le calendrier d'achèvement des opérations. Elles recouvrent également la part départemen-

tales de la taxe d'aménagement (2 M€), stable par rapport au BP 2019.

Les **recettes liées aux espaces verts urbains** s'élèvent à 3,8 M€ en 2020 et diminuent de 1,1 M€ par rapport à 2019 en raison d'un ajustement concernant les remboursements des travaux pour compte de tiers.

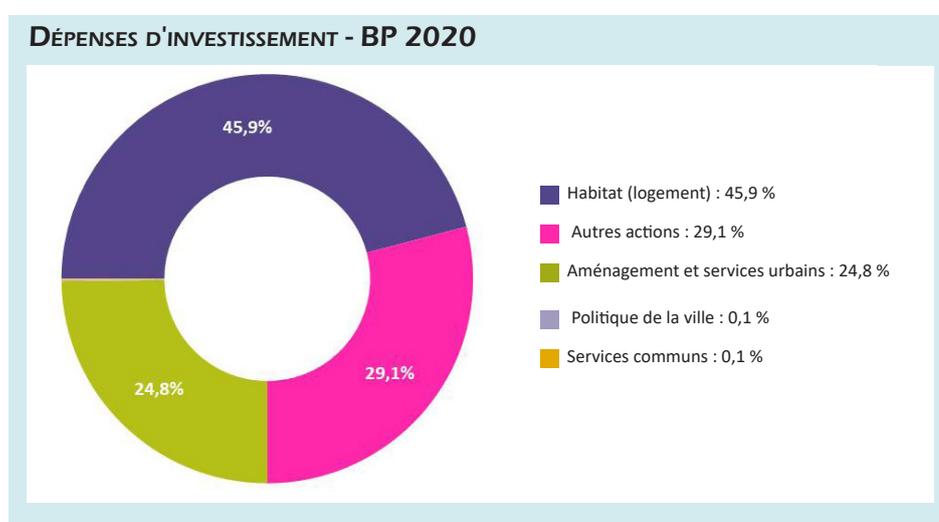
Enfin, les recettes liées à l'éclairage public représentent 0,09 M€.

- ▶ Les **autres recettes d'aménagement** représentent **0,5 M€ au BP 2020**. Il s'agit du remboursement de la quote-part des dépenses d'Associations syndicales libres (ASL), issues des équipements de la Direction de l'Urbanisme aux Halles.
- ▶ Enfin, **0,07 M€ est prévu en recettes de la politique de la ville**. Ces recettes se composent de 0,02 M€ de fonds européens et 0,05 M€ de subventions destinées au financement des équipes de développement local, chargées d'accompagner les projets mis en œuvre dans les quartiers « Politique de la ville ».

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### • Dépenses

L'aménagement des territoires et l'habitat s'élève à **535,2 M€ en diminution de 132,5 M€ par rapport au BP 2019**.



- ▶ Les actions en faveur de l'**habitat et du logement** se voient allouer une enveloppe de **245,6 M€**. Ce poste diminue de **14 M€ par rapport à 2019**.

230 M€ sont ainsi inscrits pour le **logement social**, répartis entre 158 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux et 72 M€ de crédits délégués par l'État pour le financement de la production (construction et acquisition), la réhabilitation et la démolition des logements locatifs sociaux. Ces crédits permettent de couvrir le financement de 4 918 logements, tout en tenant compte de la hausse du coût moyen par opération.

Afin de restituer l'effort complet de la collectivité, il convient de valoriser également les **acquisitions foncières dédiées au logement social**, qui s'élèveront comme l'an passé à 148 M€ (cf. « acquisitions foncières » ci-après). Ainsi, le budget d'investissement total alloué au logement social pour 2020 est de 370 M€.

11,1 M€ sont prévus pour l'aide au secteur locatif. Ces dépenses sont concentrées sur les aides à l'éradication de l'habitat insalubre (4,8 M€) et la rénovation de logements privés (5,3 M€). La rénovation de logements privés est en baisse de 2,1 M€ par rapport à 2019 suite à une nouvelle évaluation des besoins sur la base du bilan mené en collaboration avec l'ANAH, des engagements réellement pris en 2018 et des données issues de l'enquête de programmation de mars 2019. Le plan de transformation de 1 000 chambres de service bénéficie d'une enveloppe de 1 M€.

Comme en 2019, 4 M€ sont alloués pour l'**entretien du parc privé de la collectivité**. Cela comprend notamment 2,8 M€ pour les travaux dans les immeubles communaux et copropriétés, et 0,9 M€ pour la réalisation de démolitions.

Une enveloppe de 0,4 M€ est prévue pour l'aide à l'**accession à la propriété privée** grâce au prêt à taux zéro « Paris logement ».

Enfin, 0,1 M€ est dédié au soutien au dispositif **Multiloc'**.

- ▶ L'**aménagement et les services urbains** représentent **132,8 M€**, soit une diminution de **57,1 M€ par rapport au BP 2019 conformément à l'exécution du programme d'investissement de la mandature**.

Les **opérations d'aménagement** sur la voirie représentent 46,3 M€.

9 M€ sont inscrits au titre de l'aménagement des grandes places, soit 6,9 M€ de moins que l'an dernier du fait de l'avancement des opérations. En effet, les travaux relatifs à 5 des 7 grandes places du plan de réaménagement ont d'ores et déjà été livrés. La place du Panthéon (5<sup>e</sup> arrondissement) a été la première à être achevée dès 2018. En 2019, ont été livrés les derniers travaux concernant les places de la Madeleine (8<sup>e</sup> arrondissement), de la Nation (12<sup>e</sup> arrondissement), Gambetta (20<sup>e</sup> arrondissement)

et la place des Fêtes (19<sup>e</sup> arrondissement). Les crédits inscrits au BP 2020 permettront de finaliser les travaux des places de la Bastille (4<sup>e</sup> arrondissement) et d'Italie (13<sup>e</sup> arrondissement).

3,5 M€ sont inscrits pour poursuivre l'aménagement de la promenade urbaine la long du boulevard de la Chapelle. 3 M€ sont consacrés à l'aménagement des portes, dont 1,2 M€ pour la Porte Maillot (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissement) et 1 M€ pour la Porte de Montreuil (20<sup>e</sup> arrondissement). 2 M€ sont consacrés au raccourcissement de la trémie avenue du Maine (14<sup>e</sup> arrondissement), afin de clarifier la desserte routière devant l'entrée de la Gare Montparnasse et de réduire la circulation automobile. 1,8 M€ est inscrit pour la rénovation de l'avenue du Général Leclerc (14<sup>e</sup> arrondissement), afin de poursuivre la phase 1 dont la livraison a été retardée. 1,5 M€ est dédié à la mise en conformité des carrefours. 1,2 M€ est inscrit pour les travaux rue du Faubourg Saint-Antoine (11<sup>e</sup> arrondissement) et 1 M€ pour ceux qui sont réalisés avenue de Saint-Mandé (12<sup>e</sup> arrondissement).

Enfin, 3 M€ sont inscrits au titre de la débitumisation de l'espace public.

Les **opérations d'urbanisme** et les **participations aux zones d'aménagement concerté** rassemblent 27,8 M€, en diminution de 23,7 M€ par rapport au BP 2019. Ces crédits sont répartis entre :

- 17,2 M€ prévus pour les participations aux grands projets d'aménagement et les subventions d'urbanisme. 6,5 M€ seront consacrés à l'opération Beaujon 2 (8<sup>e</sup> arrondissement), concédée à la SemPariSeine, pour le rachat de l'emprise du jardin et le règlement du solde des emprises de voirie. L'autorisation de programme générique qui porte cette inscription est en baisse par rapport au BP 2019, en raison de la livraison prochaine de plusieurs opérations inscrites sur celle-ci au BP 2019, telles que les ZAC Chapelle-Charbon (18<sup>e</sup> arrondissement) ou Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup> arrondissement).

Par ailleurs, 3,4 M€ sont inscrits au titre de la participation versée à la société publique locale (SPL) PariSeine dans le cadre du mandat d'aménagement qui lui a été confié dans le secteur de la Goutte d'Or (18<sup>e</sup> arrondissement). 3,2 M€ financeront le réaménagement de la rue Suarez dans le cadre de l'opération d'aménagement Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement), et 1,5 M€ sont prévus pour l'opération Réinventer Montparnasse.

- 10,6 M€ sont également prévus pour les participations aux bilans de voirie des opérations d'aménagement telles que Paris Rive Gauche (13<sup>e</sup> arrondissement) pour 7,1 M€, Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement), à hauteur de 1,8 M€, ou la Porte de Vincennes (12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements) pour 1,7 M€.

Les espaces verts et les parcs et jardins se voient consacrer 25,2 M€, soit 15,7 M€ de moins qu'en 2019.

Sont prévus 6,3 M€ pour l'entretien et l'équipement récurrents qui concernent principalement les opérations d'entretien localisées (3,2 M€) ou encore l'entretien des équipements mécaniques (2,1 M€) et celui des installations techniques (0,6 M€).

De plus, 18,9 M€ sont consacrés au lancement et à la poursuite de projets (contre 33,5 M€ en 2019). Dans ce cadre, 7,4 M€ sont alloués au titre du dispositif « 30 hectares d'espaces verts supplémentaires », en retrait de 9,4 M€ du fait de l'avancement des travaux. À ce titre, 3,3 M€ sont inscrits pour le nouvel aménagement du parc Martin Luther King dans la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement) dont la finalisation devrait intervenir en 2021. 4,2 M€ sont également consacrés à la réalisation d'un parc urbain de plus de 6,5 hectares (livré en deux tranches) sur le site Chapelle-Charbon (18<sup>e</sup> arrondissement). Ces crédits financent également la poursuite du dispositif « 100 hectares de toitures et murs végétalisés » (1 M€ au BP 2020).

Enfin, la végétalisation des grandes places se voit allouer 0,7 M€, contre 2,2 M€ en 2019, cet écart se justifiant par l'avancement des opérations. Les crédits inscrits au BP 2020 permettront de financer les études et la finalisation des opérations.

L'**opération des Halles**, dont la gestion est transférée à la Direction de l'Urbanisme, se voit attribuer 12,6 M€ pour la poursuite des travaux. Par ailleurs, 1,4 M€ ont été inscrits dans la catégorie « autres actions », car il s'agit de dépenses d'entretien courant du site (cf. infra).

11,2 M€ sont inscrits au titre de l'entretien de l'**éclairage public**, en baisse de 2,5 M€ par rapport à 2019. Cette diminution concerne principalement le marché de performance énergétique conformément à la programmation 2011/2021 (9,5 M€ en 2019, contre 8 M€ BP 2020).

L'entretien des **arbres et des bois** se voit allouer 6,3 M€. 2 M€ sont inscrits pour le remplacement des arbres d'alignement. 2 M€ sont également prévus dans le cadre du dispositif « 20 000 arbres ». L'entretien du bois de Vincennes est doté à hauteur de 0,5 M€, de même que pour le bois de Boulogne.

3,2 M€ sont inscrits au titre des **services communs**, dont 2,5 M€ pour les locaux de la DEVE (il s'agit notamment de 0,3 M€ pour les locaux rue de Brancion (15<sup>e</sup> arrondissement), 0,2 M€ pour les locaux des bûcherons et 0,2 M€ pour la restructuration des locaux sociaux des jardiniers au parc de la Butte-du-Chapeau-Rouge dans le 19<sup>e</sup> arrondissement). Dans le cadre des accords cadre portant sur la santé et la sécurité au travail, la DEVE consacre 0,25 M€ aux actions de prévention contre les effets de la poussière de bois et de la fumée de soudure.

0,2 M€ est également destiné à la prévention des inaptitudes.

Enfin, 0,2 M€ est inscrit pour les **raccordements électriques**.

► **Les acquisitions foncières ( « autres actions » ) s'établissent à 155,7 M€, répartis entre les postes suivants :**

- les acquisitions foncières pour le logement social dont le montant est le même qu'en 2019 (148 M€). Ce montant est réparti sur les fonctions « aménagement » (133,2 M€) et « services généraux » (15 M€), pour les crédits qui concernent les opérations financières.
- 21,1 M€ sont inscrits pour les opérations foncières, dont 17,8 M€ sont attribués au compte foncier et 3,2 M€ sont consacrés à l'opération APUI « 1000 arbres ».

- 1,4 M€ sont inscrits au titre de l'entretien récurrent des Halles dans le cadre du transfert de la gestion de cette opération à la Direction de l'Urbanisme.
- ▶ Enfin les **services communs (0,5 M€)** et la **politique de la Ville (0,6 M€)** se voient attribuer **1,1 M€**, permettant ainsi de notamment couvrir les dépenses liées à l'élaboration des documents d'urbanisme (0,2 M€) ainsi que les subventions de projets (0,4 M€).

- **Recettes**

- La politique de l'aménagement des territoires et l'habitat apportera des ressources propres d'investissement à hauteur de 335,7 M€.**

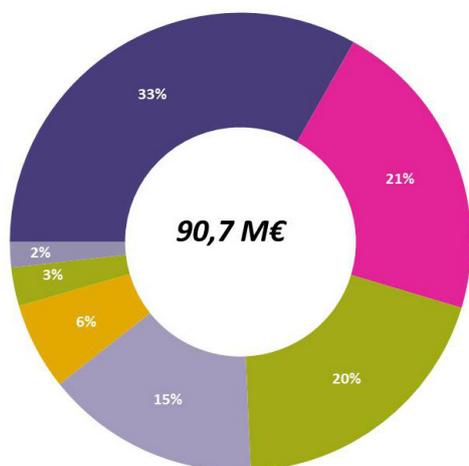
- 258,6 M€ de **recettes foncières** sont prévues au budget primitif 2020, recettes stables par rapport au BP 2019. Ce montant comprend notamment 54 M€ au titre du complément de prix sur l'opération les Halles (1<sup>er</sup> arrondissement), 7,2 M€ concernant les cessions dans le secteur Paul Bourget (13<sup>e</sup> arrondissement) ou encore 4,5 M€ concernant les cessions dans le secteur Batignolles (lot N1), dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Les autres recettes portent sur des cessions dont les montants précis demeurent en cours de négociation, concernant notamment les échéanciers 2020 de Reinvesting cities (Porte de Montreuil, 20<sup>e</sup> arrondissement), les Grésillons (Asnières, 92) et des biens situés rue de Bercy (12<sup>e</sup> arrondissement).

- 72 M€ sont attendus pour les **remboursements de l'État au titre de sa compétence déléguée en matière d'aides à la pierre**, contre 80,2 M€ en 2019. Cette même somme est aussi inscrite en dépense d'investissement pour financer la création de logements sociaux.

- Enfin, 5,1 M€ de **subventions et cofinancements** sont attendus dans le cadre des opérations d'aménagement des espaces verts et de la voirie. Il s'agit notamment de cofinancements du FEDER et de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif 30 hectares d'espaces verts supplémentaires (1,3 M€), des cofinancements perçus au titre des travaux Porte de Montreuil (0,8 M€) et avenue du Maine (0,9 M€) et des remboursements perçus au titre des travaux réalisés pour compte de tiers (0,2 M€).

## 6) ACTION ÉCONOMIQUE

### BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ACTION ÉCONOMIQUE - BP 2020



■ Recherche et innovation : 33 %	■ Structures d'animation et de développement économique : 15 %
■ Actions sectorielles : 21 %	■ Autres actions : 6 %
■ Insertion économique et économie sociale solidaire : 20 %	■ Services communs : 3 %
	■ Rayonnement et attractivité du territoire : 2 %

En M€	BP 2019	BP 2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	45,5 10,4	46,7 10,8
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	32,6	44
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	66,1	71,5
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,1	0,1

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

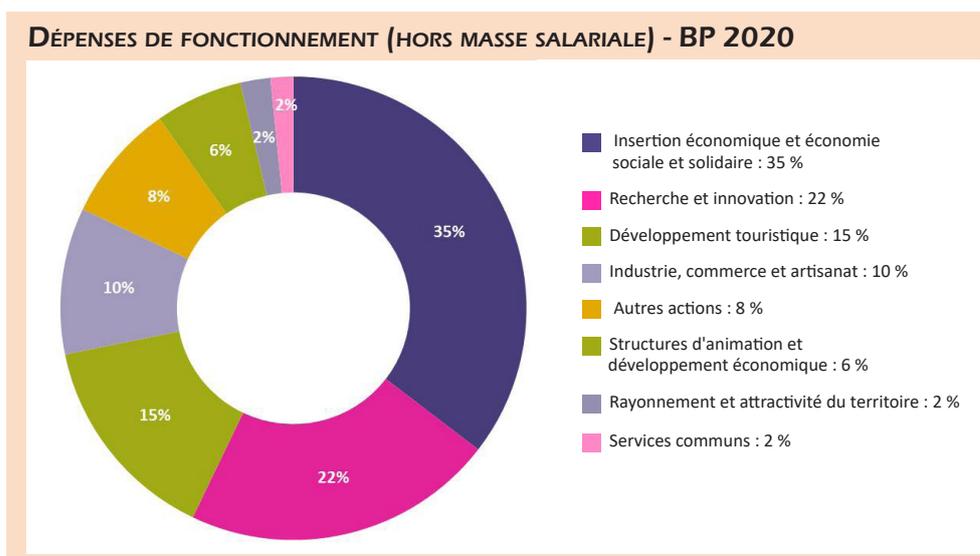
#### • Dépenses

Au BP 2020, le budget de fonctionnement consacré à l'action économique s'élève à 46,7 M€, en progression de 1,2 M€ par rapport au BP 2019, dont 10,8 M€ au titre de la masse salariale.

1 poste est créé pour renforcer à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) le service des activités commerciales sur le domaine public. 1 transformation générant la création de 3 postes sur la fonction 2 au profit de l'École Professionnelle Supérieure d'Assistant en Architecture (EPSAA) et 2 redéploiements à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) constituent les autres mouvements sur la fonction.

Au total, 1 création, 1 transformation négative et 2 redéploiements se traduisent par un solde de -2 sur cette fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique sur le territoire parisien s'élèvent à 35,9 M€, en progression de 0,7 M€ par rapport au BP 2019.



L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire représentent le premier poste de dépenses avec 12,7 M€ de crédits ouverts au BP 2020, en hausse de 1 M€ par rapport au BP 2019.

Les dépenses en faveur de l'insertion par l'emploi s'élèvent à 10,1 M€, en augmentation de 0,9 M€ par rapport au BP 2019. Elles comprennent 4 M€ de subventions d'accès à l'emploi, en hausse de 0,5 M€ pour financer le programme « Toutes championnes, tous champions » qui a pour objet de proposer à 1000 personnes un parcours de formation dans la perspective d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, 3,2 M€ de subventions à la Mission locale de Paris et 2,9 M€ de crédits dédiés à la formation, en progression de 0,4 M€.

Les crédits consacrés au soutien à l'économie sociale et solidaire progressent de 0,1 M€ par rapport au BP 2019 pour atteindre 2,6 M€.

Les dépenses de fonctionnement liées au **développement touristique** représentent 5,3 M€ au BP 2020, principalement constituées de la subvention à l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP), qui reste stable par rapport au BP 2019 (5,1 M€). Les autres subventions s'établissent à 0,2 M€ au BP 2020, en léger recul par rapport au BP 2019, en raison de l'ajustement de la cotisation à la Cité de la Gastronomie à l'exécution 2019.

3,7 M€ sont prévus au titre des dépenses liées à **l'industrie, au commerce et à l'artisanat**. Ces dépenses, qui traduisent l'effort de soutien aux commerçants et aux métiers d'art, comprennent notamment les subventions versées dans le cadre du plan d'aide aux kiosquiers (1,7 M€) et les illuminations de fin d'année (0,6 M€).

Les dépenses liées à la **recherche et à l'innovation** représentent 7,8 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2019. Cette diminution s'explique par la poursuite du transfert en section d'investissement des projets du programme de soutien à la recherche « Émergences », pour 0,4 M€. En parallèle, la subvention en faveur du Forum des images et de l'école de création numérique TUMO est portée à 6 M€ (+0,3 M€), afin d'assurer son fonctionnement en année pleine.

Les dépenses en faveur des **structures d'animation et de développement économique** totalisent 2,2 M€ au BP 2020, dont 2 M€ consacrés au soutien à l'agence de développement économique et d'innovation de Paris « Paris & Co ». Cette subvention diminue de 0,2 M€ du fait du transfert à la Métropole du Grand Paris d'une partie de la compétence.

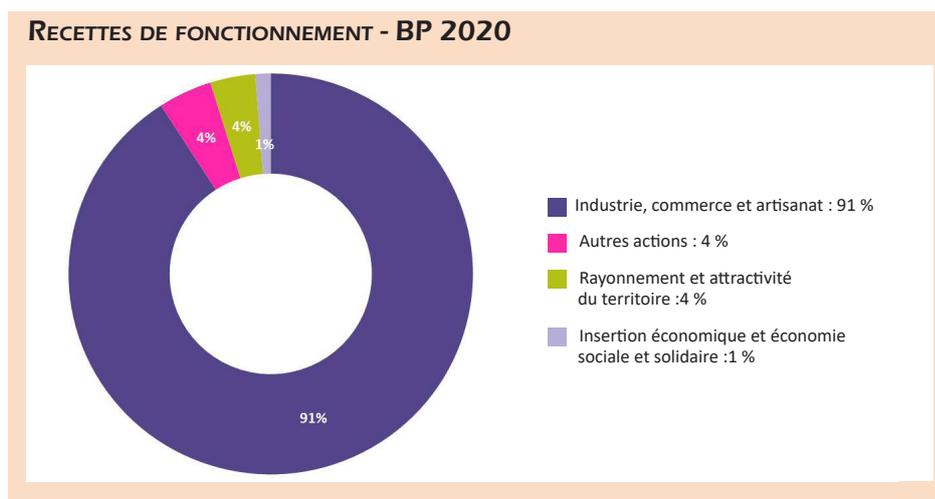
0,7 M€ est alloué au **rayonnement et à l'attractivité du territoire**, comme en 2019. Ces dépenses correspondent à la prise en charge de l'organisation de la Foire du Trône et de la fête à Neu-Neu.

Les **autres actions**, qui concernent les subventions versées aux unions départementales syndicales représentent 2,9 M€, montant identique au BP 2019.

Les dépenses consacrées aux services communs demeurent stables à 0,6 M€ au BP 2020.

## • Recettes

**Les recettes de fonctionnement relatives à l'action économique s'élèvent à 71,5 M€ au BP 2020, en hausse de 5,4 M€, soit 8,2 %, par rapport au BP 2019.**



Cette hausse s'explique principalement par l'évolution des **recettes en lien avec l'industrie, le commerce et l'artisanat qui s'élèvent à 64,9 M€**, en augmentation de 3,3 M€ par rapport au BP 2019. Celles-ci bénéficient de la croissance, telle que constatée au CA 2018, des recettes liées aux activités sur l'espace public (+0,9 M€ par rapport au BP 2019) et des redevances perçues auprès des concessionnaires des marchés qui sont portées à 5,6 M€ (+1,8 M€ par rapport au BP 2019). Les recettes de droit de voirie progressent de 1 % (+0,4 M€). Les recettes relatives au soutien aux métiers d'art augmentent quant à elles de 0,2 M€ suite à la réévaluation des tarifs de redevance mensuelle à partir de septembre 2019.

**Les recettes perçues au titre des revenus des immeubles d'activité économique s'élèvent à 3,1 M€**, en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2019 conformément à l'exécution 2018.

**Les recettes liées aux fêtes foraines et attractions s'établissent à 2,6 M€**, en progression de 0,4 M€ par rapport au BP 2019 en prenant en compte le niveau d'exécution des recettes en 2018.

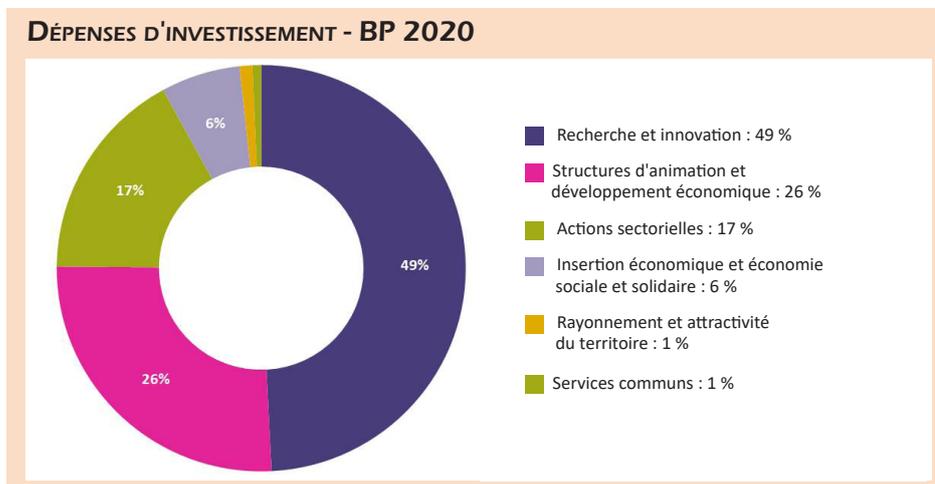
Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), « 100 % inclusion », l'État accorde une subvention au programme « Toutes championnes, tous champions ». La recette attendue, pour la Ville en 2020, s'élève à 0,9 M€, perçue au titre de **l'insertion économique**.

Enfin, 0,1 M€ proviennent de subventions de l'État versées dans le cadre de la Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) pour l'embauche de doctorants au sein de l'administration.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### • Dépenses

L'investissement pour l'action économique représente 44 M€ dans le BP 2020, soit une hausse de 11,4 M€ par rapport au BP 2019.



► **21,8 M€** sont consacrés à la **recherche et à l'innovation**, soit une augmentation de 8,8 M€ par rapport au BP 2019.

Concernant le domaine de la **recherche**, les crédits inscrits s'élèvent à 12,8 M€. 5,8 M€ sont destinés au fonds de soutien à la recherche, afin de financer notamment les travaux en cours de réalisation dans l'Institut Henri Poincaré (1,7 M€) ainsi que ceux de l'École Normale Supérieure (2 M€). S'ajoutent 3 M€ pour le financement du programme « Émergences », qui soutient les projets de recherche innovants présentés par de jeunes chercheurs. Ce programme est désormais totalement financé par des crédits d'investissement du fait de la destination des fonds versés (financement de projets). Le projet Paris Parc (Université Pierre et Marie Curie) se voit, quant à lui, allouer 4 M€ qui seront versés sous forme de subventions.

Concernant l'**innovation**, 9 M€ de subventions sont prévus, soit une augmentation de 3 M€ par rapport à l'an dernier. 8,7 M€ sont prévus pour les expérimentations dans le cadre du plan stratégique « Paris intelligente et durable ». Cette inscription permettra d'exécuter la totalité de l'enveloppe PIM arbitrée sur ce dispositif. Enfin, 0,3 M€ est inscrit pour l'école de création numérique TUMO.

► **11,5 M€** sont prévus pour soutenir les **structures d'animation et de développement économique**, en baisse de 0,7 M€ par rapport au BP 2019, en raison du report de certaines opérations en 2021. Ces investissements regroupent 5,5 M€ pour le soutien aux pépinières d'entreprises, dont l'Arc de l'innovation, et 3 M€ pour le fonds de soutien aux entreprises innovantes « Paris Innovation Amorçage » (PIA). 2,5 M€ sont également prévus pour le soutien aux projets collaboratifs et 0,5 M€ pour le subventionnement de l'agence d'innovation Paris Région Lab.

► **7,5 M€** sont dédiés aux **actions sectorielles** en faveur de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique. Ce poste de dépense est en augmentation de 2 M€ par rapport au BP 2019.

Les dépenses de modernisation et de développement des **commerces et marchés parisiens** représentent 3,9 M€. Ce montant inclut notamment 1 M€ pour l'entretien courant des marchés de quartier, 0,8 M€ pour la modernisation du marché de Passy (16<sup>e</sup> arrondissement), 0,2 M€ qui seront versés sous forme de subvention pour l'aménagement des locaux artisanaux et 0,1 M€ pour la création de trois marchés bio.

Les crédits inscrits au titre du soutien à l'**industrie et à l'artisanat** représentent **2,5 M€** (contre 1,8 M€ en 2019). Cette inscription se compose notamment des subventions qui seront versées dans le cadre du plan « librairies disquaires galeries » (1,3 M€) et des dépenses de travaux réalisés dans le cadre de la rénovation des ateliers d'artistes « Les Frigos » (1 M€).

Dans le domaine du **tourisme**, 1 M€ est alloué, dont 0,6 M€ est versé à l'OTCP sous forme de subvention pour financer la modernisation de ses outils digitaux et de son service informatique.

Enfin, concernant les travaux réalisés sur les **étalages et terrasses**, comme l'an passé 0,1 M€ sera consacré aux opérations réalisées pour le compte des commerçants.

► **L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire** se voient consacrer **2,8 M€**.

Ces crédits permettent notamment la poursuite des travaux concernant la Maison des économies sociales et solidaires (0,5 M€) et le versement de 1,2 M€ de prêts d'honneur, notamment via le dispositif « Paris initiative entreprendre ». 0,5 M€ est également inscrit pour les travaux à la Bourse du travail.

► **En outre, 0,3 M€** sera alloué au **rayonnement et à l'attractivité du territoire parisien**.

Ces crédits permettent le soutien à l'organisation des **grands événements et foires**. Ils comprennent les dépenses relatives aux illuminations des Champs-Élysées (0,2 M€), à la Fête à Neu-Neu et à la poursuite de la rénovation des sous-postes électriques

de la Pelouse de Reuilly.

▶ **Enfin, les dépenses des services communs, s'établissent à 0,2 M€ au BP 2020.**

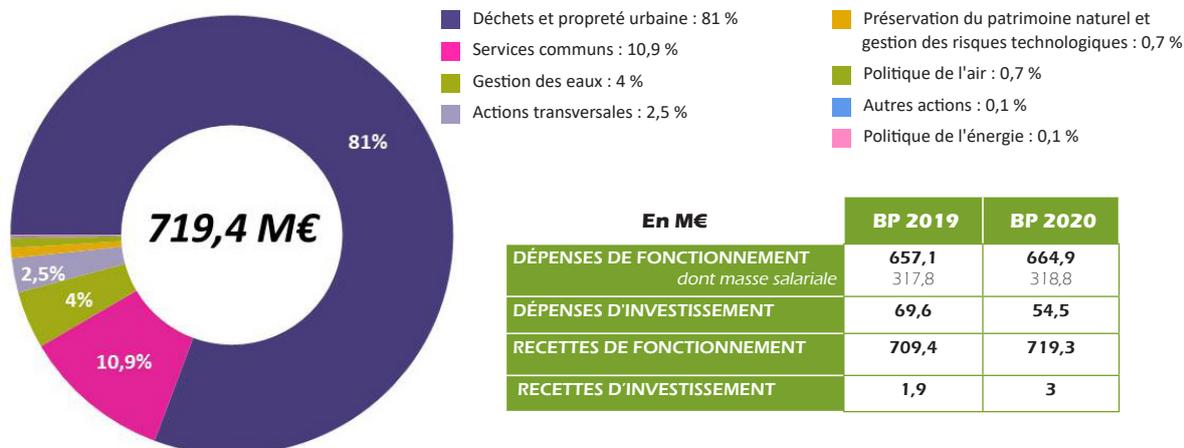
Ces crédits permettront de financer les études et l'achat de mobilier (0,1 M€), ainsi que l'aménagement des locaux rue de Cîteaux (0,1 M€)

• **Recettes**

**Les recettes de l'action économique seront de 0,1 M€ au BP 2020.**

## 7) ENVIRONNEMENT

### BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENVIRONNEMENT - BP 2020



En M€	BP 2019	BP 2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	657,1 317,8	664,9 318,8
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	69,6	54,5
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	709,4	719,3
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1,9	3

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### • Dépenses

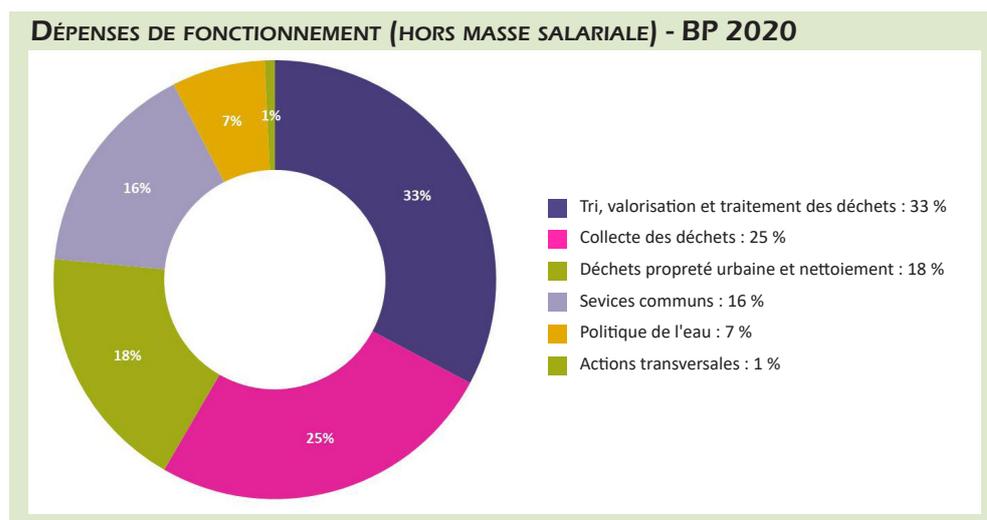
Le budget de fonctionnement consacré à l'environnement s'élève à 664,9 M€, dont 318,8 M€ au titre de la masse salariale.

S'agissant de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), le budget 2020 prévoit 13 créations dont 1 technicien des services opérationnels et 12 postes d'éboueurs. 9 sont dédiés à l'ouverture d'un nouvel espace tri dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et 4 à l'entretien des places suite au programme de requalification. A la DPE, 4 transformations d'emploi de personnel de maîtrise dans l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation sont actées pour améliorer l'encadrement de proximité et la prévention de l'inaptitude grâce au renfort de nouveaux assistants de prévention. 1 requalification d'emploi est également prévue au budget annexe de l'assainissement.

1 poste est créé à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) pour le déploiement de capteurs pour la mesure de la qualité de l'air, enjeu de santé publique.

Au total, 14 créations et 1 redéploiement sont enregistrés sur cette fonction. Le solde des emplois s'établit à +13 postes.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié à cette fonction s'établit à 346,1 M€, en hausse de 6,8 M€ par rapport au BP 2019.



► Les dépenses liées aux actions en matière de déchets et de propreté urbaine progressent de 1,8 % (4,7 M€) par rapport au BP 2019, pour atteindre 264,4 M€.

Le premier poste de dépenses concerne les dépenses de tri, de valorisation et de traitement des déchets, pour un montant de 113,4 M€ en hausse de 2,5 M€ par rapport au BP 2019. Il s'agit pour l'essentiel de la contribution versée au SYCTOM qui s'élève à 104,4 M€, en léger repli par rapport au BP 2019 en raison de l'amélioration de la performance du tri (- 0,3 M€). Les crédits

consacrés aux espaces de tri progressent de 2,8 M€, pour atteindre 9 M€ en 2020, dont 2,8 M€ dédiés au dispositif Trilib' en lien avec le déploiement de 300 stations prévu en 2020.

L'inscription prévue pour la **collecte des déchets** représente 88,3 M€, en progression de 3,4 M€ pour tenir compte des variations de prix des nouveaux marchés notifiés au second semestre 2019 et de l'extension de la collecte des bio-déchets dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, entamée en septembre 2019. Dans le détail, ces crédits financent les prestations suivantes : 56,5 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et des multi-matériaux, 15 M€ pour la collecte des corbeilles de rue, 9,8 M€ pour la collecte du verre, 4,7 M€ pour la mise à disposition de bacs de collecte, 1,8 M€ pour la collecte des bio-déchets et 0,5 M€ pour la collecte pneumatique.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de marchés en matière de déchets et de propreté urbaine entre 2019 et 2020.

#### DÉPENSES DE MARCHÉS DE COLLECTE, DE PROPRETÉ ET DE TRI DU BP 2019 AU BP 2020 (EN EUROS)

LIBELLÉ	BP 2019	BP 2020	Evolution
COLLECTE PRIVÉE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET MULTIMATÉRIAUX	54 752 000	56 510 000	3,2%
COLLECTE ET ENTRETIEN DES CORBEILLES DE RUE	13 769 556	14 950 000	8,6%
COLLECTE DU VERRE	10 000 000	9 786 676	-2,1%
MISE À DISPOSITION DE BACS DE COLLECTE	4 940 000	4 725 000	-4,4%
COLLECTE DES BIODÉCHETS	910 000	1 790 000	96,7%
COLLECTE PNEUMATIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES	515 000	509 764	-1,0%
<b>TOTAL - COLLECTE DES DÉCHETS</b>	<b>84 886 556</b>	<b>88 271 440</b>	<b>4,0%</b>
SANISSETTES	19 060 000	19 817 000	4,0%
NETTOIEMENT MÉCANIQUE	15 000 000	15 000 000	0,0%
ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS	4 650 000	4 000 000	-14,0%
PRESTATIONS DE NETTOIEMENT ET DE PROPRETÉ URBAINE	4 750 000	4 530 000	-4,6%
RÉGIES DE QUARTIER	922 000	922 000	0,0%
NETTOIEMENT DES BERGES DE SEINE	1 344 000	1 344 000	0,0%
<b>TOTAL - PROPRETÉ URBAINE</b>	<b>45 726 000</b>	<b>45 613 000</b>	<b>-0,2%</b>
DÉCHETTERIE ET OBJETS ENCOMBRANTS	5 965 000	6 203 600	4,0%
<b>TOTAL MARCHÉS COLLECTE ET PROPRETÉ</b>	<b>136 577 556</b>	<b>140 088 040</b>	<b>2,6%</b>

Le périmètre de dépenses retenu par l'état spécial sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), annexé au BP 2020, est plus large que l'ensemble des dépenses mentionnées ci-dessus. Conformément aux dispositions adoptées en loi de finances 2019, l'état spécial retient, pour un montant de 572,1 M€, l'ensemble des dépenses suivantes :

- Les **dépenses de collecte proprement dites : 266 M€ au BP 2020** qui valorisent les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la DPE contribuant à la collecte, masse salariale incluse ;
  - Les **dépenses de traitement des déchets : 104,4 M€ au BP 2020** correspondant à la contribution versée par la Ville au SYCTOM ;
  - Les **dépenses de nettoyage de l'espace public : 201,7 M€ au BP 2020** qui valorisent les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la DPE contribuant à la propreté urbaine, masse salariale incluse.
- Les **actions en matière de propreté s'élèvent à 45,7 M€**, soit un montant stable par rapport au BP 2019. Elles incluent les contrats de prestation des sanisettes (19,8 M€), le nettoyage mécanique (15 M€), les autres prestations de propreté urbaine et de nettoyage (4,5 M€), en baisse apparente par rapport à 2019 du fait du transfert des crédits d'entretien de la dalle des Olympiades vers la fonction Transports, l'enlèvement des graffitis (4 M€, en repli sur un an pour tenir compte de la baisse du prix du nouveau marché), le nettoyage des berges de Seine (1,3 M€), ainsi que les marchés de nettoyage assurés par des entreprises d'insertion dans les arrondissements (0,9 M€).
- Enfin, **16,9 M€ sont consacrés aux services communs de la propreté**, dont 9,7 M€ pour l'entretien et la maintenance des véhicules de transport, et 7,2 M€ pour l'outillage, les équipements ainsi que les locaux et terrains.

Les dépenses prévues pour les **services communs** de la fonction « environnement » s'élèvent à **55,1 M€** au BP 2020, en hausse de 3,4 M€ par rapport au BP 2019. Cette hausse s'explique par l'évolution des dépenses de **fluides** des bâtiments administratifs et des équipements de proximité de la Ville, qui représentent l'essentiel de ce montant. En effet, les prix de l'électricité 100% verte et du gaz ont progressé à l'occasion du renouvellement des marchés, de même que les taxes et les frais fixes. Cette évolution spontanée est toutefois atténuée par des économies réalisées dans le cadre des contrats de performance énergétique (CPE), par l'action des ambassadeurs de l'énergie et la supervision des centres thermiques. Au total, les dépenses de fluides atteignent 53,9 M€ : 38,3 M€ pour l'énergie-électricité (+ 4,7 M€), 14,4 M€ pour le chauffage urbain (- 0,9 M€), 1,1 M€ pour l'eau et l'assainissement (- 0,1 M€) et enfin 0,1 M€ pour les combustibles et la maintenance (- 0,1 M€).

Les dépenses concernant les **services supports de la DPE** diminuent pour leur part de 0,1 M€ par rapport au BP 2019 et s'établissent à 1,2 M€.

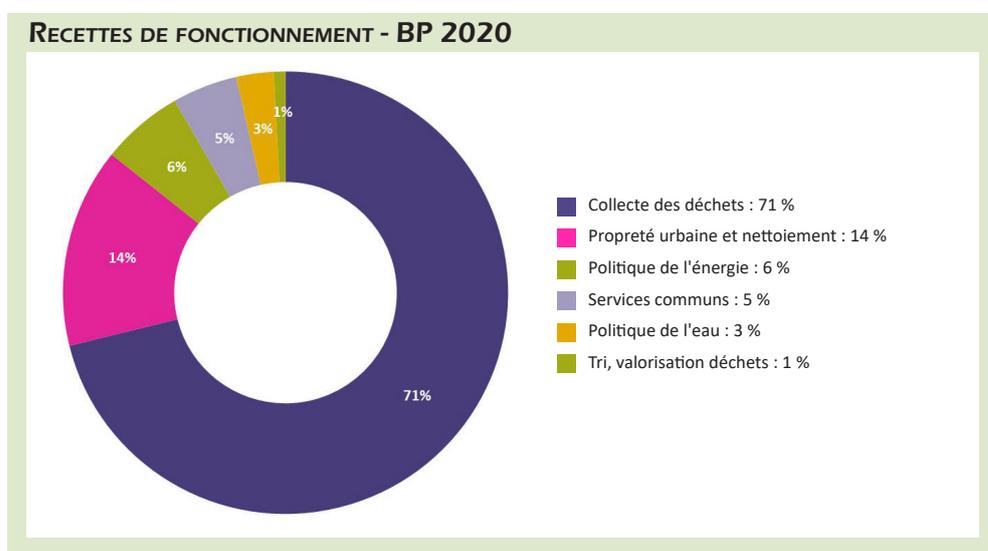
- **Les actions menées en matière de gestion des eaux représentent 23,6 M€**, en diminution de 0,9 M€ par rapport au BP 2019. Cette évolution s'explique par le transfert en dépenses d'investissement d'une partie de la contribution de la Ville au budget de l'établissement public territorial de bassin Seine-Grands Lacs. Le montant global de la contribution de la Ville, dépenses de fonctionnement et d'investissement confondues, est maintenu à son niveau de 2019 (4,5 M€).

La part la plus importante des dépenses de gestion des eaux correspond à la contribution obligatoire du budget général au budget annexe de l'assainissement, au titre de la gestion des eaux pluviales. Celle-ci est reconduite au niveau du BP 2019, soit 20 M€.

- **2,8 M€ sont également prévus pour les actions transverses** : 1,4 M€ pour les actions financées dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), 0,9 M€ au titre du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), 0,3 M€ pour les actions de lutte contre la pollution de l'air et 0,2 M€ concernant le plan « Économie circulaire » dans les espaces verts.

## ● Recettes

**Les recettes de fonctionnement inscrites au titre de l'environnement s'établissent à 719,3 M€ au BP 2020, en progression de 1,4 % (+9,9 M€) par rapport au BP 2019.**



- **Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 622,2 M€, en progression de 7,6 M€ par rapport au BP 2019.**

En leur sein, les recettes liées à la **collecte de déchets** représentent **511,3 M€**, dont 491,7 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**, en hausse de 7,1 M€ par rapport au BP 2019 sous l'effet de l'évolution naturelle des bases fiscales. Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (DNM)** s'établit à 19,2 M€, (+ 0,1 M€). S'y ajoutent les recettes relatives aux autres prestations de collecte pour 0,4 M€.

Les recettes concernant la propreté urbaine et le nettoyage demeurent stables, à **104,7 M€**, dont 104,3 M€ correspondant à la **taxe de balayage** et 0,4 M€ au titre des **autres prestations de propreté urbaine**.

**6,1 M€** sont prévus en recette de la part du SYCTOM **au titre de la valorisation des déchets**, soit une hausse de 0,4 M€ par rapport à 2019.

Enfin, **0,2 M€** est prévu en revenus des immeubles pour les **locaux et terrains**.

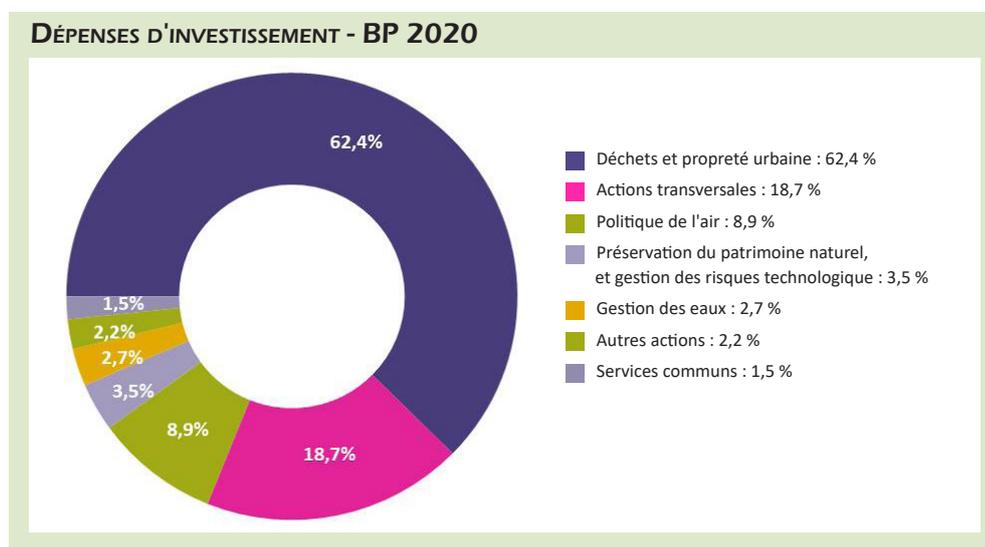
- **La politique de l'énergie représente pour sa part 41,2 M€ de recettes**, en recul de 2,5 M€ par rapport au BP 2019. Ces recettes regroupent les redevances des concessions de gaz et d'électricité (32,3 M€, en baisse de 2,2 M€) et de réseau de chaleur et de froid (8,9 M€, en repli de 0,2 M€).
- **33,9 M€ sont prévus en recettes concernant les services communs**, principalement au titre des fluides des bâtiments (33,4 M€), correspondant au remboursement effectué par les états spéciaux d'arrondissement.
- **Les recettes inscrites au titre des actions en matière de gestion des eaux représentent 19,5 M€, en légère hausse (+0,2 M€) sur un an.** Elles se composent du remboursement des personnels mis à disposition du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (EPTB Seine-Grands Lacs) à hauteur de 6,5 M€ (en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2019), des remboursements de frais versés par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau, pour 7,7 M€, et des redevances versées par Eau de Paris, pour 5,3 M€.
- **Les carrières représentent une recette de 1,7 M€, stable par rapport au montant 2019.**
- **Enfin, 0,7 M€ est attendu au titre des actions transversales (+ 0,1 M€ par rapport au BP 2019)** : il s'agit de participations de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et du financement des études liées au plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### • Dépenses

**Au titre de la fonction « Environnement », 54,5 M€ de crédits d'investissement sont prévus au BP 2020.**

Par rapport au BP 2019, on constate une diminution de 15,1 M€, liée à l'achèvement en 2020 du dispositif de sortie du diesel des véhicules consacrés à la gestion des déchets et à la propreté urbaine.



- La **gestion des déchets et de la propreté urbaine** représente **34 M€**. Ce poste est en baisse de **11,3 M€** par rapport au BP 2019 (**45,3 M€**).

Le budget dédié à l'**acquisition de véhicules** s'élève à 15,8 M€, afin notamment d'achever la modernisation du parc et l'abandon des véhicules à motorisation diesel. La diminution de ce budget par rapport au BP 2019 (30,9 M€) s'explique par l'achèvement du plan de sortie du diesel.

Le montant dédié au **plan garages** s'établit pour sa part à 9 M€. Les travaux prévus en 2020 concernent notamment la poursuite des opérations relatives aux garages de Paris Sud-Ouest et de Clichy, pour respectivement 3,9 M€ et 3,5 M€.

En outre, 4,9 M€ sont alloués au **tri, à la valorisation et au traitement des déchets**. 3 M€ sont consacrés au déploiement de Tri-lib', et 1,9 M€ sont prévus pour le soutien aux « recycleries » et la création ou à l'entretien de centres de valorisation et d'apport des encombrants (CVAE). Ainsi les travaux engagés au sein de l'espace-tri Hyacinthe Vincent, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, se poursuivront en 2020, pour un coût de 0,8 M€.

Par ailleurs, 2,2 M€ sont dédiés aux investissements améliorant la **collecte des déchets** (colonnes à verre et systèmes de collecte pneumatique, corbeilles de rue).

Enfin, 2,1 M€ sont consacrés à l'**entretien des lieux d'appel et des déchèteries**, ainsi qu'à l'**acquisition de matériel**.

- Les **actions transversales** en faveur du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) rassemblent **10,2 M€**.

Ces crédits permettront la poursuite des travaux de modernisation des centres thermiques des bâtiments publics (5,4 M€), les travaux sur les ventilations (1,4 M€), les améliorations thermiques des bâtiments administratifs (1,3 M€), des travaux dans les bâtiments administratifs (0,6 M€) et l'acquisition de fournitures pour les interventions en régie (0,5 M€). 1 M€ est également prévu pour la rénovation des réseaux et des éclairages électriques.

- **4,8 M€** sont inscrits au titre des actions en faveur de la **politique de l'air**.

Cette inscription correspond aux aides versées par la Ville pour le développement de véhicules propres, dans le cadre du PCAET et du plan « qualité de l'air » (PQA) de la Ville de Paris, lequel prévoit, notamment, des aides financières à destination des particuliers et des professionnels. Plus particulièrement, les aides permettant aux professionnels d'acquérir ou de louer des véhicules utilitaires propres connaissent une prévision d'évolution dynamique.

- Comme en 2019, la **préservation du patrimoine naturel et à la gestion des risques technologiques** rassemble **1,9 M€**, au titre de l'**entretien des carrières**.

- Les **actions en faveur de la gestion de l'eau** représentent **1,5 M€**.

Ces crédits concernent le versement d'une subvention à l'Établissement public territorial de bassin Seine-Grands Lacs (0,9 M€) et le plan de prévention des inondations (0,1 M€). Ils permettent également de poursuivre la conversion de l'arrosage des jardins à l'eau non potable (0,5 M€).

- Les **autres actions** se voient consacrer **1,2 M€**, dont **0,8 M€** sont inscrits au titre du projet d'**agriculture urbaine** et **0,3 M€** à la **prévention contre les rats dans les espaces verts**. 0,1 M€ sont prévus au titre des jardins partagés et des mini fermes pédagogiques.

- Enfin, **0,9 M€** est alloué pour l'équipement des **services communs**.

- **Recettes**

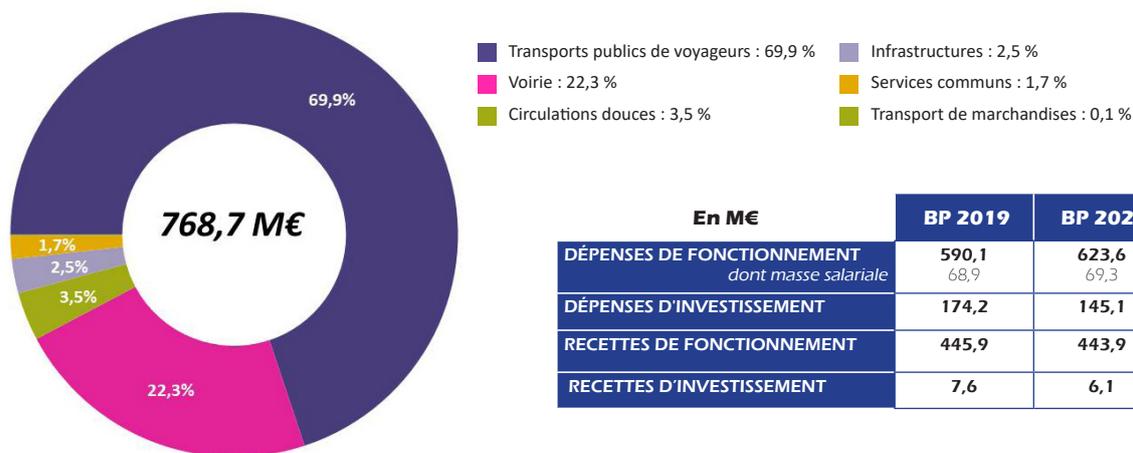
**Au titre des recettes d'investissement, 3 M€ sont prévus au BP 2020 au sein de la fonction « Environnement ».**

1,5 M€ est versé par l'État dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL), pour la mise en œuvre d'un système de supervision énergétique des bâtiments publics pilotée par la Direction Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA).

De plus, 1,5 M€ est versé par l'organisme CITEO dans le cadre de la convention de partenariat pour l'optimisation du dispositif de tri des emballages sur le périmètre des parcs et jardins de la Ville de Paris. Plus précisément, cette subvention financera le dispositif Trilib' à hauteur de 1,3 M€ et la lutte contre les nuisibles pour 0,2 M€.

## 8) TRANSPORTS

### BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX TRANSPORTS - BP 2020



En M€	BP 2019	BP 2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	590,1 68,9	623,6 69,3
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	174,2	145,1
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	445,9	443,9
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7,6	6,1

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

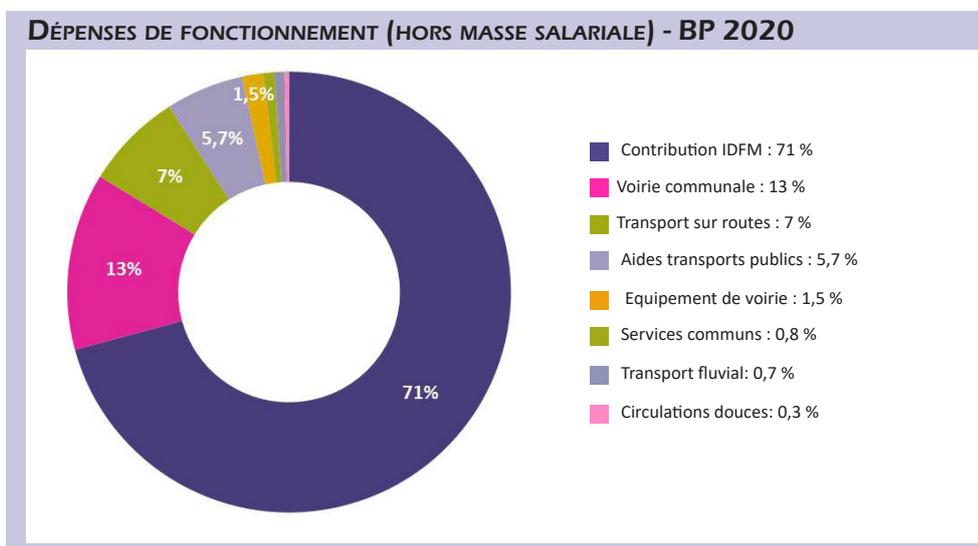
#### • Dépenses

Au BP 2020, le budget de fonctionnement consacré aux transports s'élève à 623,6 M€, en hausse de 33,5 M€ par rapport au BP 2019. Ce montant inclut 69,3 M€ au titre de la masse salariale.

Au BP 2020, 2 postes sont créés à la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) : 1 poste pour la mission vélo et 1 poste pour le suivi du budget participatif. 13 requalifications dans l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation sont prévues au bénéfice des techniciens supérieurs et personnels de maîtrise.

Au total, 2 créations et -4 redéploiements sont enregistrés sur la fonction transports et déplacements. Compte tenu des transformations dont le solde s'établit à +1 poste, le solde des emplois sur cette fonction s'établit à -1.

Hors masse salariale, les **dépenses de fonctionnement au titre des transports représentent 554,3 M€ au BP 2020.**



► La contribution à Ile-de-France Mobilités (IDFM), demeure le principal poste de dépenses avec une contribution de 392,1 M€, en progression de 4,4 M€ par rapport au BP 2019 (+1,1%). Ce montant correspond à la contribution notifiée pour l'année 2019, dans l'attente du vote du budget 2020 par le conseil d'administration d'IDFM.

► Les dépenses qui ont trait à la voirie communale s'élèvent à 72 M€ au BP 2020, en repli de 5,1 M€ par rapport au BP 2019, en raison d'une mise à niveau à l'exécution 2019 des dépenses de fourrière.

Au sein de ce montant, les dépenses relatives au stationnement de surface atteignent 41,1 M€, en diminution de 6,8 M€ par rapport au BP 2019. Les dépenses de fourrière représentent 12,2 M€, en recul de 4,8 M€ par rapport au BP 2019, mais en cohérence avec l'exécution constatée en 2018 et en 2019. Les dépenses liées au contrôle du stationnement payant s'élèvent à 12,7 M€ (-0,3 M€). Les dépenses liées aux forfaits post stationnement, qui concernent principalement le traitement des recours

déposés par les usagers, s'élèvent à 6 M€, en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2019, le nombre de recours constaté étant moins important qu'estimé initialement. Enfin, les dépenses relatives aux moyens de paiement du stationnement (maintenance des horodateurs, terminaux de cartes bleues, paiement mobile) s'établissent à 6,4 M€, en retrait de 0,3 M€ par rapport à 2019, du fait de la diminution des besoins concernant les horodateurs.

Les dépenses de mise à disposition d'emplacements de stationnement dans les parkings pour les autocars de tourisme restent stables à 3,8 M€.

D'autre part, les **dépenses de travaux et d'entretien sur la voirie communale** représentent 22,6 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2019 du fait du transfert en section d'investissement des dépenses de mise à jour des plans de voirie (-0,9 M€). À périmètre constant, ces dépenses progressent de 0,5 M€.

Ainsi, les dépenses consacrées à l'entretien de voirie délégué (3,2 M€) augmentent de 0,8 M€, suite aux nouvelles conventions signées pour l'entretien du secteur Olympiades (13<sup>e</sup> arrondissement) et du passage Forceval (19<sup>e</sup> arrondissement). Les crédits consacrés à l'entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques (2,3 M€) augmentent de 0,4 M€. Les dépenses de fonctionnement du laboratoire de l'espace public s'établissent à 1,4 M€, en hausse de 0,3 M€, et les crédits consacrés à l'entretien de la voirie des berges de Seine à 0,8 M€, en hausse de 0,1 M€.

A l'inverse, les dépenses de travaux pour compte de tiers diminuent de 0,8 M€ pour atteindre 3,8 M€. Enfin, les dépenses consacrées aux fournitures de voirie baissent de 0,3 M€ pour s'établir à 1,5 M€.

Les autres dépenses demeurent stables par rapport au BP 2019 : 4,7 M€ sont consacrés à l'entretien des chaussées et trottoirs, 1,7 M€ à la maintenance des tunnels, 1,5 M€ à la signalétique et 1,2 M€ à l'exploitation du boulevard périphérique.

Enfin, les dépenses liées au **stationnement concédé** représentent 8,3 M€ au BP 2020. Ce poste regroupe les crédits afférents à la gestion des parcs de stationnement exploités par des concessionnaires. Il progresse de 2,1 M€ par rapport au BP 2019 suite à l'augmentation votée par le Parlement en décembre 2018 de la taxe sur les bureaux et de la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement.

► **Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 39,5 M€.**

20,5 M€ sont prévus au titre de la participation au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) dont 2,2 M€ de provisions liées au contentieux avec l'ancien exploitant Autolib'.

12,7 M€ sont dédiés aux transports prévus pour les personnes à mobilité réduite (PAM), en repli de 0,8 M€ pour tenir compte de l'exécution constatée en 2018.

Les dépenses consacrées aux lignes de bus « Traverses de Paris » cofinancées par la Ville et IDFM demeurent stables à 6,3 M€.

► **Les mesures favorisant la mobilité des jeunes Parisien.ne.s s'élèvent à 31 M€ au BP 2020. Elles comprennent :**

- 20,3 M€ pour le remboursement intégral du pass Imagin'R aux écoliers de 4 à 11 ans,
- 10,5 M€ pour le remboursement à 50 % du pass Imagin'R aux collégiens et lycéens,
- 0,2 M€ pour le remboursement de l'abonnement Vélib' aux jeunes âgés de moins de 18 ans.

En complément, 0,4 M€ est inscrit au budget du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) pour la prise en charge du pass Navigo des jeunes Parisien.ne.s de moins de 20 ans en situation de handicap.

Ces mesures ont fait l'objet d'une inscription de 50 M€ au budget supplémentaire voté par le Conseil de Paris de juin 2019. Le BP 2020 prévoit la pérennisation de ces dispositifs, pour un coût budgété à 31 M€, c'est-à-dire pour un coût ajusté à la mobilité réelle des enfants et des jeunes.

En complément, la contribution de la Ville au dispositif « Imagin'R scolaire » pour les élèves boursiers augmente de 0,1 M€ à 0,5 M€.

► **Les équipements de voirie représentent 8,6 M€ au BP 2020**, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2019. La majeure partie de ces dépenses (8,1 M€) concerne l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique (+0,4 M€). Ce poste regroupe également l'entretien du mobilier urbain (0,5 M€).

► **Les dépenses concernant les haltes et infrastructures fluviales représentent 4,2 M€**, en quasi-stabilité par rapport au BP 2019 (+0,1 M€). L'entretien et l'exploitation des canaux représentent 1,9 M€, le paiement des taxes et contributions 2 M€, et les services communs 0,3 M€.

► **Les dépenses liées au maintien de la viabilité de la mobilité sur route et trottoirs en période hivernale représentent 0,2 M€**, comme au BP 2019.

► **Les dépenses liées aux circulations douces restent stables à 1,8 M€ au BP 2020**, dont 1,2 M€ consacrés au dispositif « Paris Respire ».

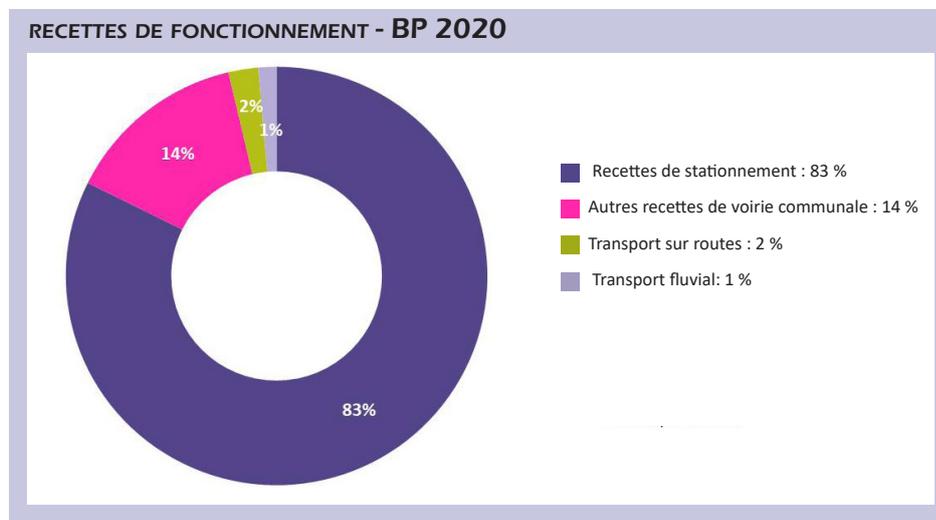
► **Les dépenses au titre des services communs s'élèvent à 4,4 M€ au BP 2020**, en repli de 0,7 M€ par rapport au BP 2019. Elles comprennent notamment 2 M€ au titre des déplacements, correspondant aux prestations assurées par les transports automobiles municipaux (1,7 M€), aux dépenses de carburant (0,2 M€) et aux transports de biens (0,1 M€).

Elles regroupent également les crédits prévus pour les diverses charges immobilières liées à la fonction « transports » (0,8 M€), les frais d'études (0,3 M€), les dépenses relatives à l'information des usagers concernant les chantiers (0,3 M€) ainsi que les dépenses de maintenance, d'information et les services supports (0,7 M€).

0,4 M€ est enfin consacré à des subventions et cotisations, qui concernent principalement la prévention en matière de sécurité routière (journée de formation, intervention à différents événements, formation de jeunes étudiants à la prévention).

- **Recettes**

Les recettes de fonctionnement liées aux transports représentent **443,9 M€**, en baisse de **1,9 M€** par rapport au BP 2019.



► Les recettes de voirie communale s'élèvent à **427,5 M€**, en repli de **0,3 M€** par rapport au BP 2019.

En leur sein, les **recettes au titre du stationnement de surface** s'établissent à **365,4 M€**, en recul de **6 M€** par rapport au BP 2019, à la suite de la baisse des prévisions de recettes des mises en fourrière (**31,7 M€** au BP 2020 contre **37,7 M€** au BP 2019, en lien avec la baisse des inscriptions en dépenses). Les autres recettes de stationnement (moyens de paiement, forfaits post-stationnement et autocars) restent stables avec une inscription à **333,6 M€**.

Les **redevances de stationnement concédé** atteignent **44,1 M€**, en hausse de **1 M€** par rapport au BP 2019 à la suite de la revalorisation des redevances.

**Enfin, les recettes liées au patrimoine de voirie s'élèvent à 18 M€**, en hausse de **4,6 M€** par rapport au BP 2019. Les recettes prévues au BP 2020 regroupent notamment **7,6 M€** attendus sur les droits d'occupation du domaine public (**+1,5 M€**), **4,3 M€** au titre des redevances sur les stations-service (**+1,3 M€**), **3,2 M€** de facturation de prestations par le laboratoire de l'espace public de la Ville de Paris, **1,3 M€** de redevance d'occupation par le concessionnaire des bornes de recharges électriques « Belib' » (**+1,2 M€**), et **1,3 M€** de recettes de travaux pour compte de tiers.

► Les recettes relatives aux transports sur route et à la circulation devraient s'établir à **10,3 M€** au BP 2020, en diminution de **1,8 M€** par rapport au BP 2019. Cette baisse fait suite à la résiliation du contrat Autolib', pour lequel **1,8 M€** de recettes de reliquats des années 2017 et 2018 étaient inscrites au BP 2019.

Le produit relatif à l'activité de transport public PAM à destination des personnes à mobilité réduite demeure stable à **9,6 M€**, de même que la subvention d'IDFM pour l'exploitation des traverses (**0,5 M€**) et les recettes de mise à disposition de données relatives à la circulation (**0,2 M€**).

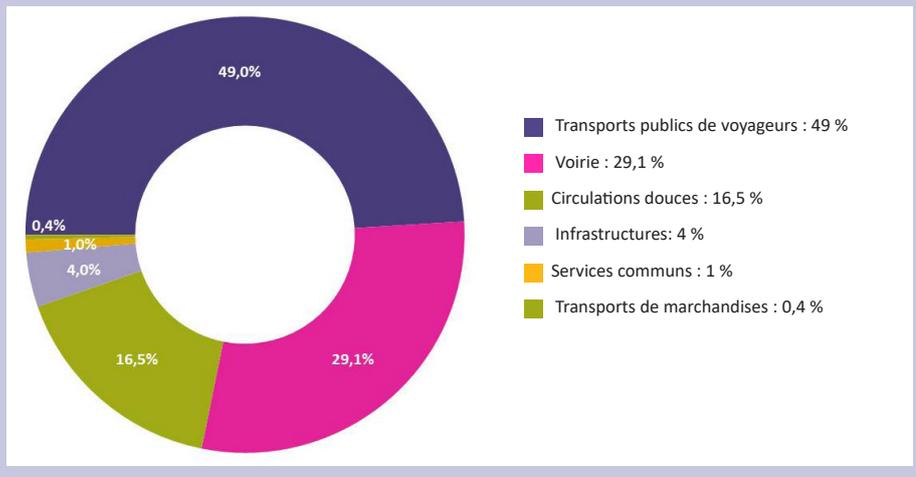
► Enfin, le transport fluvial représente **6,2 M€** de recettes (**+0,2 M€**), constituées des remboursements et autres produits collectés par Eau de Paris (**4,2 M€**) et des droits de navigation et d'occupation du domaine public fluvial (**1,2 M€**).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**

**145,1 M€** de crédits d'investissement sont dédiés aux transports contre **174,2 M€** en 2019.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2020



- La rubrique **transports publics de voyageurs**, qui regroupe les crédits alloués aux grands travaux d'extension du réseau de transports collectifs, s'élève à **71,1 M€** (contre 87,8 M€ au BP 2019).

Au sein de ce montant, 30 M€ sont notamment prévus pour poursuivre les travaux de la ligne 14 après un investissement à hauteur de 40 M€ en 2019. 22 M€ sont mobilisés concernant la ligne de tramway T3, dont 12 M€ concernant l'extension entre la porte d'Asnières et la porte Maillot, dont les travaux de gros œuvre commencent en 2020, et 9 M€ concernant l'extension entre les stations La Chapelle et Porte d'Asnières, travaux qui sont en cours d'achèvement.

L'exercice 2020 verra également la poursuite de l'adaptation des stations de métro de la ligne 11 (8,8 M€). Par ailleurs, 4,5 M€ seront alloués au développement des bus, dont 1 M€ pour la finalisation de l'axe Mobilien principalement autour de Saint Lazare, et 3,5 M€ pour la ligne de bus à haut niveau de service reliant les gares ferroviaires parisiennes.

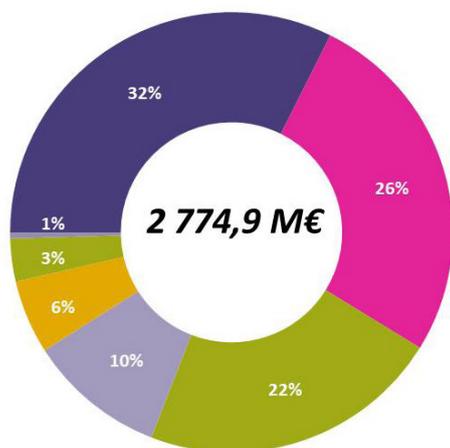
- Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des **circulations douces** s'élèvent à **23,9 M€** afin de poursuivre la réalisation de nouvelles pistes cyclables dans le cadre du Plan vélo (18 M€) et l'installation des bornes de stationnement de vélo (0,4 M€). 3,5 M€ sont prévus pour la création de nouvelles « zones 30 ». Ce budget diminue de 4,5 M€ par rapport à 2019, l'objectif d'extension de ces zones étant quasiment atteint. 2 M€ sont enfin mobilisés pour l'amélioration du cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite.
- Les **dépenses de voirie** s'élèvent à **42,3 M€** et concernent l'entretien du patrimoine de voirie et des équipements de stationnement de surface. 11,5 M€ sont prévus pour les dépenses récurrentes d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis, soit une hausse de 2,5 M€ par rapport au BP 2019. La mise en conformité des tunnels routiers se voit allouer 10 M€ et 4,6 M€ sont prévus pour l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique. En matière de stationnement, 2,5 M€ sont consacrés à la modernisation des horodateurs et à l'amélioration des moyens de paiement dématérialisés. Cette évolution permet de diminuer la densité du parc d'horodateurs et les dépenses d'entretien qui y sont liées.
- Les **infrastructures**, rassemblant les gares et les canaux, se voient consacrer **5,9 M€** contre 4,3 M€. L'entretien des canaux mobilise 3,3 M€ au sein de ces crédits, dont 0,5 M€ pour le canal Saint-Martin.
- Enfin, les **services communs** sont dotés de **1,4 M€** dont 1 M€ pour les locaux de voirie ou encore 0,4 M€ pour les dépenses de mobilier et les sanisettes.

### ● Recettes

**6,1 M€** sont prévus pour les recettes d'investissement liées aux transports en 2020, dont 5,2 M€ liés aux remboursements de travaux réalisés pour le compte de tiers et 0,9 M€ de cofinancements pour les projets de pistes cyclables et de modération de vitesse.

## 9) SERVICES GÉNÉRAUX

### BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX - BP 2020



■ FNGIR : 32 %	■ ESA : 6 %
■ Administration générale et Conseil de Paris : 26 %	■ Budget participatif : 3 %
■ Péréquation : 22 %	■ Actions internationales, interrégionales et européennes : 1 %
■ Dépenses extra-opérationnelles (hors péréquation et FNGIR) : 10 %	

En M€	BP 2019	BP 2019
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> <i>dont masse salariale</i>	<b>2 436,0</b> 404,9	<b>2 482,1</b> 412,9
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>286,5</b>	<b>292,8</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 222,5</b>	<b>6 440,3</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>154,1</b>	<b>158,4</b>

### PRECISION METHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les « **opérations non ventilables** », qui comprennent les dépenses et recettes extra-opérationnelles concourant aux grands équilibres financiers du budget de la collectivité parisienne ainsi que les opérations d'ordre<sup>(3)</sup>. Elle comprend également les crédits alloués aux **états spéciaux d'arrondissement (ESA)**, ainsi qu'aux **dépenses et recettes découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité**. Enfin, cette fonction retrace les crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens. Cette présentation de la fonction 0 comprenant les opérations extra-opérationnelles, et notamment la péréquation, son montant n'est pas égal à celui des dépenses strictement opérationnelles des services généraux présenté dans le tableau des chiffres clés de la collectivité figurant en début du présent rapport.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### • Dépenses

31 créations d'emplois sont proposées, correspondant aux renforts suivants :

- 6 postes à la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) avec 4 postes pour le renfort des mairies d'arrondissement et 2 postes pour le CAPLA de la place des Fêtes dans le 19<sup>e</sup> arrondissement ;
- 1 poste pour le renfort du département protocole à la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM) ;
- 14 postes à la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT), dont 11 postes de renfort pour le nettoyage des locaux, 1 poste pour le service de l'aménagement fortement impacté par la réforme immobilière et 2 postes pour le budget annexe des transports automobiles municipaux.
- 4 postes sont créés à la Direction des Ressources Humaines (DRH) : 2 pour la mise en œuvre du contrat collectif de prévoyance au profit des agents et 2 postes pour préfigurer une agence de mission qui aura pour objectif de répondre à des besoins temporaires des directions par des ressources et compétences internes.
- 6 postes à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) pour répondre aux évolutions récentes dans le domaine de la sécurité et aux besoins nouveaux liés au développement des projets.

Dans le cadre de la réforme du génie climatique, 62 postes d'adjoints techniques de la Direction des Constructions Publiques et Architecture (DCPA) sont requalifiés en 55 postes de techniciens supérieurs, soit un solde des transformations de -7.

105 redéploiements sont enregistrés sur la fonction, impactant l'ensemble des directions.

Au total, avec 31 créations, 105 redéploiements et un solde des transformations de -7, le solde de la fonction services généraux s'établit à -81.

#### • Dépenses extra-opérationnelles

Le montant du **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, créé en 2011 suite à la réforme de la taxe professionnelle, est reconduit à hauteur de 898,2 M€, montant stable depuis 2011.

La participation de Paris au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** devrait

<sup>(3)</sup> Tous les montants présentés dans cette partie du rapport sont des dépenses et recettes réelles, l'autofinancement et les opérations d'ordre étant pour leur part détaillés dans la partie IV du rapport. Elles correspondent principalement aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), strictement équilibrées en dépenses et en recettes.

augmenter par rapport à 2019 ; elle est inscrite à hauteur de 194,9 M€. Les ressources du FPIC au niveau national devraient rester stables, à 1 Md€, et la contribution de Paris représentera dans ces conditions 19,5 % du montant du fonds.

De plus, la contribution de Paris au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** est estimée à 198 M€ en 2020, soit un montant stable par rapport au montant notifié en 2019.

La collectivité parisienne contribuera également au **fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 30 M€ en 2020, soit un montant stable par rapport à la notification 2019 et qui représente 50% du fonds. Concernant le **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, la contribution parisienne devrait atteindre 20,1 M€, soit +1,5 M€ par rapport à 2019.

Enfin, la contribution de la Ville aux **trois fonds de péréquation des DMTO** <sup>(4)</sup> augmentera de 2 M€ par rapport au montant notifié en 2019, pour atteindre 170,4 M€. Cette hausse résulte de la progression continue des recettes de fiscalité immobilière.

La Ville devrait supporter en 2020 un **prélèvement de 18 M€ sur ses recettes fiscales** au titre de la garantie d'attribution prévue pour la Région Ile-de-France et Ile-de-France mobilités, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police aux collectivités locales. Ce prélèvement est lié à la municipalisation du stationnement payant, mise en œuvre par la loi MAPTAM <sup>(5)</sup>.

**Les charges financières** atteignent 145,4 M€, en repli de 2,6 M€ par rapport au BP 2019 principalement sous l'effet conjugué d'une baisse des taux d'intérêt et d'un moindre besoin de recours à l'emprunt. Ce montant comprend les charges d'intérêts de la dette pour 144,2 M€ (-2,6 M€) ainsi que 1,2 M€ inscrit chaque année au titre des intérêts du contrat de partenariat de performance énergétique des écoles.

**Les autres opérations** représentent 9,8 M€, dont 8 M€ au titre des restitutions de taxes, en hausse de 3,1 M€ par rapport au BP 2019, et 1,8 M€ au titre des prélèvements hors péréquation.

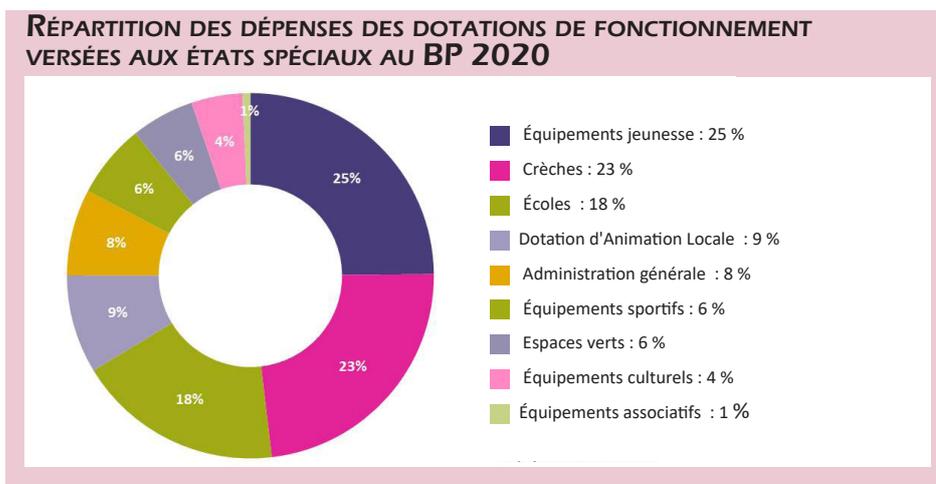
### • Dotations aux états spéciaux d'arrondissement

Les dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement sont imputées sur la rubrique « services généraux ». Elles regroupent, d'une part, les dotations de gestion locale (DGL) et d'animation locale (DAL) en fonctionnement, et, d'autre part, la dotation d'investissement (DI), pour un montant total de 149 M€, contre 146,4 M€ au BP 2019.

En fonctionnement, les dotations s'élèvent à 143,5 M€, en progression de 1,8 % par rapport au BP 2019. Cette hausse s'inscrit dans une dynamique d'élargissement du périmètre d'intervention des mairies d'arrondissement, avec de nouvelles inscriptions à l'inventaire des équipements de proximité dans le contexte de la fin de mandature.

Ainsi, la DGL marque une progression de 2 M€, soit + 1,5 %, par rapport au BP 2019, pour s'établir à 130,9 M€. Ce montant intègre les dépenses liées à l'inscription de nouveaux équipements dans le périmètre des mairies d'arrondissement, à l'instar des agrès sportifs, des ouvertures de jardins et squares (+ 5 % d'augmentation pour la fonction « espaces verts urbains »), et de la réouverture de bains douches dans les 4<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements (+ 9 % par rapport au BP 2019). Il comprend également les hausses contractuelles liées aux évolutions des prix des différents marchés et des charges locatives, avec notamment la prise en compte du passage des établissements de la petite enfance au lait biologique.

Par ailleurs, les inscriptions au titre de la DAL s'établissent à 12,5 M€, en hausse de 0,5 M€, soit + 4,3 % par rapport au BP 2019. Cette évolution est liée à l'augmentation des dépenses pour les travaux urgents dans les équipements de proximité, ainsi qu'à l'inscription des crédits issus des fonds des maires dans le cadre de la réforme de ce dispositif, à hauteur de 0,4M€.



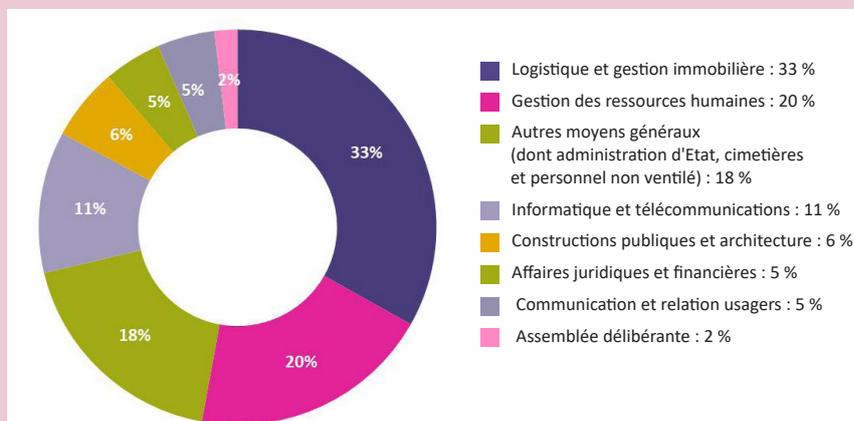
<sup>(4)</sup> Paris contribue à hauteur de 111,5 M€ au fonds national de péréquation des DMTO, pour 31,6 M€ au fonds de solidarité des DMTO, et pour 27,3 M€ au fonds de solidarité interdépartemental. Le premier fonds bénéficie aux départements dont le revenu par habitant, ou le potentiel financier par habitant, sont inférieurs à la moyenne des départements. Le second et le troisième ont plus spécifiquement pour but de réduire les inégalités entre les départements en matière d'allocations individuelles de solidarité (PCH, APA et RSA). Ces fonds ont été instaurés respectivement par la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, et la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, et la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

<sup>(5)</sup> Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

## • Dépenses générales de l'administration

Hors masse salariale, le budget de fonctionnement consacré **aux dépenses générales de l'administration** s'élève à 235,1 M€, en baisse de 2,3 M€ par rapport au BP 2019.

### PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU BP 2020



#### ► Le premier poste de dépenses concerne la logistique et la gestion immobilière, à hauteur de 78,4 M€.

Ce montant progresse de 5,3 M€ par rapport au BP 2019, principalement sous l'effet de la dynamique du compte locatif qui atteint 51,2 M€ (+5,1 M€). Cette évolution s'explique notamment par la mise en œuvre de la déconcentration des secteurs de l'Aide sociale à l'enfance, et par l'évolution spontanée des loyers, charges et taxes.

Les autres dépenses de logistique concernent notamment le nettoyage des locaux (8 M€), l'achat de vêtements de travail (5,9 M€), les prestations de déplacements commandés aux transports automobiles municipaux (5,8 M€), les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments municipaux (3,4 M€) et les dépenses d'affranchissement (2,7 M€).

#### ► La gestion des ressources humaines représente en 2020 46,6 M€, en diminution de 1,5 M€ par rapport au BP 2019.

Les **œuvres sociales** à destination des agents représentent 21,5 M€. La subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris (ASPP) en charge de la restauration des agents reste stable à 12,4 M€. La subvention à l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) est reconduite à 6,7 M€. Enfin, 2,4 M€ sont consacrés aux prestations sociales des agents (-0,4 M€, en ligne avec l'exécution constatée).

Les **dépenses consacrées à la formation** et la reconversion professionnelle des agents, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « Action économique » au sein du présent rapport), s'élèvent à 12,9 M€.

Enfin, 12,2 M€ sont consacrés au versement des **pensions et rentes** (4,2 M€), à la prise en charge des **accidents du travail et maladies professionnelles** (3,6 M€), au financement des **congés bonifiés** (3 M€) ainsi qu'aux services support, à l'organisation de concours et recrutements, à la communication interne et aux frais de gestion de la convention passée avec Pôle emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne.

#### ► Les dépenses relatives à l'informatique et aux télécommunications s'élèvent à 27,4 M€, en augmentation de 1,3 M€ par rapport au BP 2019, dont 0,7 M€ résulte d'une centralisation à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) de crédits informatiques inscrits dans d'autres directions. Hors effet de périmètre, les dépenses consacrées aux infrastructures informatiques (entretien et maintenance des réseaux et matériels) restent stables à 12,7 M€. Les crédits nécessaires à la maintenance applicative atteignent 7,7 M€ en hausse de 0,5 M€ suite notamment à l'extension du plan « Paris classes numériques ». Le budget alloué aux télécommunications progresse de 0,2 M€ à périmètre constant pour atteindre 6,8 M€. Enfin, les crédits consacrés aux services supports s'élèvent à 0,2 M€.

#### ► L'enveloppe allouée à l'entretien et la maintenance des constructions publiques s'élève à 14 M€, en hausse de 2 M€ par rapport au BP 2019. Cette progression s'explique notamment par une mesure de périmètre au titre de la centralisation à la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture de 1,4 M€ de crédits dédiés à la maintenance et au contrôle des installations techniques des bâtiments municipaux qui étaient inscrits dans d'autres directions. À périmètre constant, l'augmentation des dépenses de maintenance s'établit à 0,6 M€ en raison de la livraison de nouvelles installations et de la mise en œuvre de nouveaux marchés (contrôle des systèmes de ventilation des locaux de travail et maintenance des portes à pivots, notamment).

#### ► L'ensemble des crédits afférents aux affaires juridiques et financières de la collectivité parisienne représente 11,1 M€ (après neutralisation de l'opération Porte de Versailles, équilibrée en dépenses et en recettes), en recul de 0,3 M€ par rapport à 2019. Les crédits consacrés aux frais d'actes de contentieux représentent 3,2 M€, en repli de 0,1 M€. Les dépenses consacrées à l'accès au droit restent stables à 2,1 M€. Les crédits liés à la passation des marchés publics et la gestion des concessions demeurent stables à 2,6 M€ (dont 1,5 M€ au titre des taxes foncières des établissements concédés). Les frais d'assurances reculent légèrement à 2,5 M€ (-0,1 M€). Enfin, les autres dépenses (études, documentations, impressions) restent stables à 0,7 M€.

- **Les dépenses de communication atteignent 5,5 M€, en diminution de 2,7 M€ par rapport au BP 2019.** Cette baisse fait suite notamment à l'attribution, en 2019, du contrat de mobilier urbain d'information permettant des économies sur les dépenses d'annonces et insertions (-1,8 M€) et d'impressions (-0,3 M€). Les dépenses consacrées à l'événementiel (Paris Plages, feu d'artifice du 14 juillet, commémoration de la Libération, animations de Noël) s'élèvent à 1,8 M€, en baisse de 0,3 M€. Les crédits dédiés à l'organisation d'expositions dans les salons de l'Hôtel de Ville atteignent 0,3 M€ (-0,1 M€). Les crédits consacrés au Protocole s'élèvent à 0,8 M€. Les autres dépenses (gestion des marques et services supports) atteignent 0,4 M€, en baisse de 0,3 M€ sur un an.
- **Les charges relatives à la gestion des cimetières représentent 4,5 M€ en 2020, montant équivalent au BP 2019.** Elles comprennent notamment 2,9 M€ dédiés à la gestion des cimetières et 1,6 M€ au titre de la mission funéraire qui réalise le suivi des délégations funéraires (pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise).
- **Les dépenses relatives au fonctionnement du Conseil de Paris représentent 4,4 M€ au BP 2020, stables sur un an.** Les dépenses de fonctionnement des groupes d'élus atteignent 4,1 M€, dont principalement 2,9 M€ au titre de la subvention versée à la caisse de retraite des élus, 0,4 M€ pour les dépenses de transports en commun (pass Navigo) et 0,3 M€ consacrés aux formations. Les frais de fonctionnement du Conseil de Paris s'élèvent pour leur part à 0,3 M€
- **Les dépenses relatives aux relations à l'usager et aux associations s'élèvent à 3,1 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2019.** Ces crédits comprennent les dépenses consacrées à la vie associative (1,9 M€), les dépenses relatives au médiateur de Paris et à l'accueil des usagers (0,6 M€), les dépenses relatives au fonds des maires (0,2 M€). Enfin, les dépenses liées à la concertation s'élèvent à 0,5 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2019 en l'absence de budget participatif en 2020, année électorale.
- **Les dépenses relatives au pilotage et à la modernisation de la collectivité portée par le Secrétariat général de la Ville de Paris représentent 2,3 M€, en baisse de 2,8 M€ par rapport au BP 2019** à la suite notamment du transfert technique en section d'investissement de 2,2 M€ de crédits d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets de modernisation des systèmes d'information.
- **Les dépenses relatives à l'état civil et aux élections progressent de 0,4 M€,** pour s'établir, en 2020, à 1,6 M€. Cette augmentation se justifie par l'organisation des élections municipales de 2020, à deux tours de scrutin.
- **Enfin, les autres moyens généraux représentent 36,3 M€ au BP 2020, en baisse de 3,5 M€ par rapport au BP 2019.** Il s'agit notamment des crédits nécessaires aux opérations comptables de régularisations de recettes (20,1 M€ pour comptabiliser les annulations de titres sur exercices antérieurs, créances admises en non-valeur, remises gracieuses et apurements de déficit de régie) et des crédits à ventiler en cours d'exercice (12,2 M€, en baisse de 2,6 M€). La contribution versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) au titre des pensions des ex-agents de la préfecture de la Seine baisse de 0,4 M€ pour atteindre 2 M€. Enfin, les frais bancaires liés aux emprunts et aux moyens de paiement atteignent 1,8 M€.

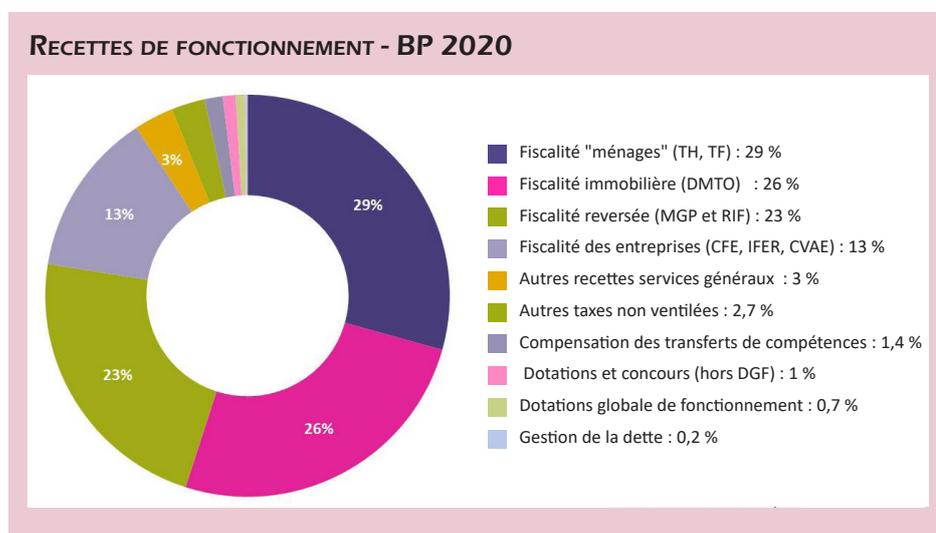
#### • Actions internationales, interrégionales et européennes

- **Le budget alloué aux relations internationales est de 5,8 M€,** en baisse de 0,6 M€ par rapport au BP 2019. Les dépenses consacrées à l'aide publique au développement demeurent stables à 2,1 M€. Les autres dépenses liées l'action internationale de la Ville sont en baisse de 0,3 M€ et s'élèvent à 2,1 M€. Les crédits consacrés à l'action métropolitaine diminuent de 0,1 M€, pour s'établir à 0,5 M€, et le budget de la délégation à l'outre-mer reste stable à 0,3 M€.

Enfin, le reversement de fonds européens du FEDER aux partenaires du projet ville intelligente à Clichy-Batignolles s'élève à 0,8 M€ contre 0,9 M€ au BP 2019.

#### • Recettes

**Les recettes des services généraux représentent 6 440,3 M€ en 2020, contre 6 222,5 M€ inscrits au BP 2019.**



## • Recettes extra-opérationnelles

### ► Les recettes de fiscalité locale<sup>(6)</sup> représentent 6 016,8 M€ au BP 2020, en progression de 196,7 M€ par rapport à 2019.

Elles comprennent en premier lieu les recettes perçues sur la **taxe d'habitation et les taxes foncières** qui représentent 1 889,3 M€, en augmentation de 13,1 M€ par rapport au BP 2019 en raison de l'évolution des bases d'imposition :

- + 0,2 % pour la taxe d'habitation (TH) ;
- + 1,4 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- - 14 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ;

Les recettes de **fiscalité des entreprises** sont prévues à hauteur de 850,3 M€, en hausse de 14,9 M€, essentiellement du fait de la dynamique attendue de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) départementale qui atteindra 514,8 M€ pour 2020, conformément aux dernières notifications transmises par les services de l'État. Par ailleurs, la cotisation foncière des entreprises (CFE), prévue à hauteur de 323,9 M€, évoluerait de - 0,2 % par rapport au BP 2019.

Les recettes des **attributions de compensation** s'élèvent à 1 453,8 M€, montant en diminution de 1,8 M€ par rapport à 2019. Elles correspondent pour 978,5 M€ au reversement de recettes de la Métropole du Grand Paris, dont 527,1 M€ au titre de recettes de fiscalité directe auparavant perçues par la collectivité parisienne et 453,1 M€ liés au reversement de la « compensation part salaire » de la DGF. Cette attribution est ensuite minorée des transferts de charges de la Ville vers la Métropole, pour 1,8 M€. La compensation versée par la Région Ile-de-France au titre de la CVAE reste stable à 475,3 M€.

L'inscription des recettes de **fiscalité immobilière** est portée à 1 650 M€ au BP 2020. Ce montant est construit sur une hypothèse de croissance modérée du produit de la fiscalité immobilière en 2020 (+2,5%) appliquée au produit prévisionnel 2019.

Les recettes des **autres taxes** atteignent 173,5 M€, dont 90 M€ au titre de la taxe de séjour<sup>(7)</sup>. Ce montant est stable par rapport à 2019 et tient compte de la mise en place, depuis 2019, de la taxation au pourcentage au taux de 5 % pour les hébergements non classés ou en attente de classement, dans la limite du tarif applicable aux hébergements 4 étoiles. Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) reste stable à 70 M€, celui de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) progresse de 0,1 M€ à 9,1 M€, et la taxe sur les cercles de jeu s'élève à 4 M€. Enfin, 0,4 M€ sont inscrits au titre du reversement attendu concernant le produit du prélèvement sur les paris hippiques en application de l'article 168 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

### ► Les dotations et concours versés par l'État et les autres collectivités représentent 118,5 M€, en baisse de 28,9 M€ par rapport au BP 2019.

La **dotation globale de fonctionnement** est attendue à 46,6 M€, en diminution de 28,4 M€ par rapport au BP 2019 (- 27,6 M€ par rapport au montant notifié en 2019), du fait de l'écrêtement destiné à financer la hausse de péréquation verticale.

Les **autres dotations et concours** représentent 71,9 M€, en diminution de 0,5 M€ par rapport au BP 2019. Cette évolution s'explique par la connaissance du montant définitif de la compensation d'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 €, notifié à 8,7 M€ contre 9,5 M€ estimés au BP 2019. Par ailleurs, la dotation pour titres sécurisés perçue pour la gestion des stations d'enregistrement des passeports et cartes nationales d'identité est prévue à 1,3 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2019, conformément à la notification pour 2019. Enfin, la compensation pour exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties est revue à la hausse de 0,1 M€, conformément à la notification pour 2019.

## • Administration générale de la collectivité

Les **recettes liées à l'administration générale de la collectivité** sont prévues à hauteur de 184,3 M€, en hausse de 46,9 M€ par rapport au BP 2019.

Les **recettes liées aux finances et aux achats** représentent 147,1 M€. Il s'agit pour l'essentiel de redevance d'espaces et d'établissements concédés. Ces recettes progressent de 46,9 M€ par rapport à 2019, à la suite principalement du renouvellement des contrats de mobilier urbain d'information (34 M€) et colonnes et mâts (9 M€) effectifs depuis fin 2019.

Les **recettes liées aux ressources humaines** représentent 11,2 M€, dont 7,3 M€ issus du remboursement de frais de personnels mis à disposition et 2,7 M€ prévus au titre du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Les recettes perçues au titre des **cimetières et concessions de pompes funèbres** sont prévues à hauteur de 9,1 M€ : 7,6 M€ de redevances funéraires pour les cimetières et 1,5 M€ de redevances pour les concessions de pompes funèbres et du crématorium du Père Lachaise.

Les recettes liées à la **gestion immobilière** devraient s'élever comme au BP 2019 à 3,8 M€ liés notamment à la perception de loyers.

3,2 M€ de recettes sont inscrites au titre de l'**informatique et des télécommunications** (notamment des refacturations de frais de télécommunications aux établissements de la Ville), en progression de 0,1 M€ par rapport à 2019.

Il est prévu 3,1 M€ de recettes au titre des **affaires juridiques**, en hausse de 0,3 M€, du fait de la centralisation à la Direction des

<sup>(6)</sup> Le détail des taxes composant la fiscalité directe locale est présenté dans la première partie du rapport.

<sup>(7)</sup> Le montant budgétaire inscrit au titre la taxe de séjour au BP 2020 est de 102,3 M€, incluant 12,3 M€ de taxe additionnelle dite « part régionale », collectée par la Ville de Paris et reversée à la Société du Grand Paris. Cette part régionale, équilibrée en dépenses et en recettes, est neutralisée en analyse financière. Le produit de la taxe de séjour dont bénéficie la collectivité parisienne s'élève ainsi à 90 M€.

Affaires Juridiques (DAJ) du traitement des contentieux.

Les **recettes de communication, fêtes et cérémonies** atteignent 2,2 M€, en hausse de 0,2 M€. Elles regroupent les recettes de partenariats, mécénats et locations des salons de l'Hôtel de Ville.

Les participations et dotations de l'État et de l'INSEE reçues au titre de **l'organisation des élections et du recensement** progressent de 0,3 M€, à 2,1 M€.

L'inscription de recettes au titre du **fonds des maires** reste stable à 1 M€.

Enfin, les **opérations comptables et transverses** liées aux annulations de mandats et à la contribution du budget annexe de l'aide sociale à l'enfance aux frais généraux de la Ville restent stables à 1,5 M€.

### • Les recettes issues des fonds européens

Le montant des recettes issues de la gestion des fonds européens atteint 7,7 M€, en progression de 1,4 M€ par rapport au BP 2019.

6,9 M€ sont attendus au titre du **fonds social européen (FSE)**, dont 4,4 M€ pour les FSE « Action sociale et emploi » qui permettent de financer des actions d'insertion, de lutte contre les inégalités et de retour à l'emploi des publics précaires, et 2,5 M€ au titre de la subvention globale versée à la Ville en tant qu'organisme intermédiaire chargée de l'attribution de cette subvention aux porteurs de projets.

La participation du **fonds européen de développement économique et régional (FEDER)** pour le projet de gestion intelligente de l'énergie dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles s'élève à 0,9 M€.

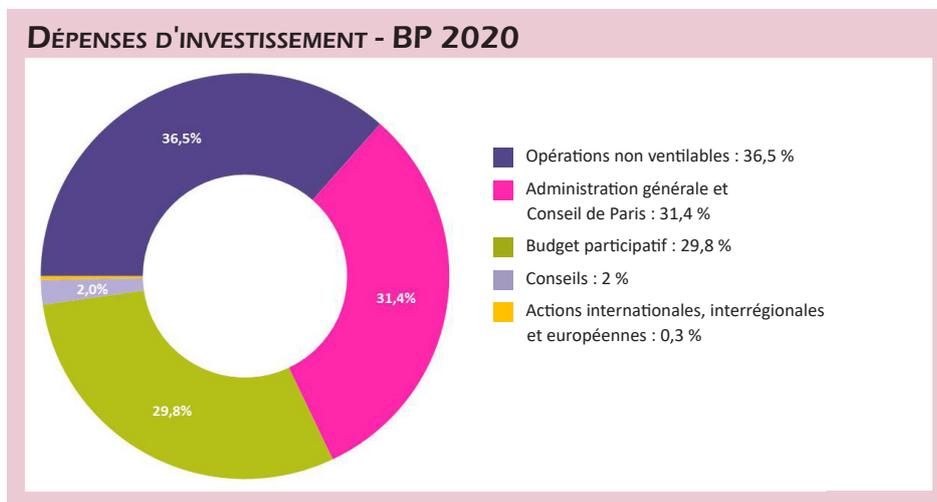
### • Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 24,7 M€ au BP 2020, en hausse de 2 M€ par rapport au BP 2019.

Il s'agit pour 13,4 M€ de recettes issues de la gestion de la dette (swaps) et pour 11,3 M€ de dividendes versées par des sociétés dont la Ville est actionnaire, notamment la RIVP (6,5 M€), la CPCU (2,1 M€), et la SEMMARIS (1,5 M€).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### • Dépenses



Les dépenses d'investissement de la fonction « Services généraux » s'élèvent à 292,8 M€ au BP 2020, contre 286,5 M€ en 2019.

Les services généraux recouvrent des dépenses spécifiques et identifiables à la mise en œuvre de politiques publiques spécifiques et des dépenses relatives à des opérations non ventilables, du fait de leur nature et de la transversalité de leur destination.

### 1/ Les dépenses dédiées à la mise en œuvre de politiques publiques, ou dépenses ventilables

Les dépenses ventilables s'élèvent en 2020 à 186 M€, soit une augmentation de 22,1 M€ par rapport à 2019.

- ▶ À l'issue de la campagne 2019 du **budget participatif**, 194 projets ont été retenus, dont 11 projets portant sur l'ensemble du territoire parisien (BPP) et 183 projets d'arrondissement (BPA), pour un montant total de 87,2 M€.

32,6 M€ sont inscrits au BP 2020 au titre du budget participatif parisien :

- 11,8 M€ en faveur de l'environnement, pour les projets « Végétaliser les pieds d'arbres » (5 M€), « Poursuivre l'ouverture de la

- Petite Ceinture » (3,8 M€) et « Lutter contre toutes les pollutions » (3 M€) ;
- 6,7 M€ au titre du cadre de vie, pour les projets « Aménager les canaux et développer la baignade » (5 M€), « Rendre les éclairages intelligents et écologiques » (1 M€) et « Faciliter les déplacements à vélo » (0,7 M€) ;
- 4,5 M€ en faveur de la mise en accessibilité, dans le cadre du projet « Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap » ;
- 3 M€ au titre du logement, avec le projet « Réduire l'empreinte écologique des bâtiments » ;
- 3 M€ en faveur du sport ;
- 2,5 M€ en faveur de la solidarité et de la cohésion sociale, avec le projet « Aider les personnes les plus fragiles à sortir de l'exclusion » ;
- 1,1 M€ en faveur de la propreté.

En leur sein, 17 M€ seront consacrés aux 5 **projets parisiens localisés** dans les quartiers populaires, contre 15,4 M€ au BP 2019 : « Végétaliser les pieds d'arbres » (5 M€), « Aménager les canaux et développer la baignade » (5 M€), « Réduire l'empreinte écologique des bâtiments » (3 M€), « Ouvrir les cours d'école aux sportifs les week-ends » (3M€) et « Rendre les éclairages intelligents et écologiques » (1 M€).

Tous types de budget participatif confondus, 37,5 M€ seront fléchés sur les **quartiers populaires**, soit 43 % des crédits inscrits au titre du budget participatif, en hausse de 3,3 % par rapport au BP 2019. Cet investissement ciblé portera principalement sur les opérations de voirie (7,6 M€), les domaines de l'éducation (6,9 M€) et du sport (4,08 M€).

Les **projets d'arrondissement** représentent un montant de 54,6 M€, en légère baisse par rapport au BP 2019 (55,9 M€).

Les principaux postes d'investissement de cette enveloppe sont l'éducation et la jeunesse (25 %), l'environnement (17 %), les affaires culturelles (17 %), la voirie (13 %) et les affaires sportives (12 %). En volume, la répartition des projets par direction est similaire à cette déclinaison par montant, avec une concentration des projets sur cinq directions (DEVE, DASCO, DAC, DVD, DJS).

► **Les dépenses relatives à l'administration générale se voient consacrer 91,9 M€, soit 30,1 M€ de plus qu'en 2019 (61,8 M€).**

Les investissements en **matériels et applications informatiques** représenteront 46,1 M€, contre 29,9 M€ au BP 2019.

8,6 M€ sont inscrits pour des équipements d'extrémité des services de la Ville (8 M€) et des mairies d'arrondissement (0,6 M€), contre 3,8 M€ en 2019. Cette inscription permet notamment de financer le remplacement des postes de travail devenus obsolètes (4M€), de renouveler des licences liées aux postes de travail (3,5 M€), de pourvoir à l'équipement de nouveaux postes destinés au télétravail (0,2 M€), de réaliser des petits travaux de câblage (0,2 M€) et de répondre aux besoins nouveaux de plan d'équipement des directions (0,6 M€). Concernant la ligne d'extrémités des mairies d'arrondissement, 0,3 M€ est consacré au renouvellement des équipements des élus de la future mandature.

Les dépenses de tierce maintenance applicative représentent 8 M€, en augmentation de 1,5 M€ par rapport à l'an passé. Cette tierce maintenance concerne le SIRH (1,7 M€), le SI financier (1,3 M€), les applications diverses (2,9 M€) et les applications usagers (2,1 M€).

5,5 M€ sont alloués aux dépenses d'entretien du réseau informatique (4,6 M€) et téléphonique (0,9 M€).

Une enveloppe de 2,1 M€ est dédiée à la poursuite du traitement de l'obsolescence du parc des copieurs et au déploiement de l'impression par badge, pour atteindre les objectifs de gains en fonctionnement sur les coûts d'impression.

3,8 M€ de **crédits d'investissement dans les systèmes d'information** sont inscrits pour, d'une part, des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) à hauteur de 2,2 M€ et, d'autre part, des dépenses diverses (matériel et mobilier, études) pour 1,7 M€.

28,4 M€ sont alloués à l'**entretien des bâtiments administratifs** et la modernisation de la sécurité incendie, des ascenseurs ou des installations techniques, représentant une progression de 1,3 M€ par rapport à 2019.

6,8 M€ sont dédiés à la modernisation des installations dans les bâtiments administratifs. Dans ce cadre, 3,7 M€ sont inscrits au titre de la sécurité incendie, 2,7 M€ concernent les installations électriques et 0,3 M€ porte sur les installations techniques.

5,8 M€ sont consacrés au Schéma directeur des implantations administratives (SDIA) qui rassemble les opérations relatives à l'immobilier administratif. Cette inscription permet notamment d'accompagner les réorganisations des services, parmi lesquelles :

- Le relogement de sept services de la DASES ;
- Le nouveau schéma d'occupation des 2 et 4 rue Lobau (4<sup>e</sup> arrondissement) ;
- La poursuite de l'aménagement et l'entretien du 11 rue du Pré (18<sup>e</sup> arrondissement) ;
- La réorganisation des locaux de la DDCT rue du Département (19<sup>e</sup> arrondissement).

4,1 M€ sont notamment prévus pour le projet Tour Eiffel. Dans le contexte du transfert, via convention de mandat, de la conduite de ce projet à la Société Publique Locale PariSeine, les crédits inscrits au BP 2020 permettront de couvrir les dépenses d'études et de maître d'œuvre.

2,8 M€ sont alloués pour la mise aux normes des ascenseurs.

2 M€ sont consacrés à l'entretien et aux travaux dans les bâtiments administratifs.

À la suite de la réforme du statut de Paris, 0,6 M€ est inscrit pour couvrir les besoins d'aménagement des locaux transférés par l'État.

Les **équipements funéraires** (cimetières et pompes funèbres) se voient allouer 4,4 M€, afin de financer des travaux dans les cimetières parisiens à hauteur de 3,4 M€, dont 0,6 M€ pour l'hémicycle du Père Lachaise et l'achat d'équipements (0,1 M€).

- **Les dépenses d'investissement en faveur des Conseils d'arrondissement, de quartier et du Conseil de Paris s'établissent à 5,8 M€, soit une augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2019.**

Ce poste se compose principalement de la dotation d'investissement (DIV) versée aux États Spéciaux d'Arrondissement (ESA). Au titre du BP 2020, celle-ci s'élève à 5,5 M€, en hausse par rapport au BP 2019 (+ 2,1 %), en lien avec l'inscription des crédits issus du fonds des maires et avec l'ouverture d'un nouveau conseil de quartier dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

0,1 M€ est également inscrit au titre des dépenses de mobilier et matériel du Conseil de Paris.

- **Les dépenses de coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales se voient allouer 1,2 M€ (comme en 2019).** Ce poste se compose de :
- la subvention versée à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) pour 1 M€ ;
  - la subvention versée à la Ville de Bethléem (0,2 M€) dans le cadre du projet « réinventer l'espace public à Bethléem » 2019-2021.

## 2/ Les dépenses non ventilables

- **Les opérations non ventilables, qui concernent les dettes et autres opérations financières, se voient allouer 106,7 M€.**

81,7 M€ permettront de financer les **participations diverses réglées par la Ville dans le cadre des opérations d'urbanisme**, dont notamment 48,2 M€ au titre de la ZAC Clichy Batignolles.

10 M€ sont inscrits au titre de la participation de la Ville concernant le remboursement l'emprunt souscrit par la **Philharmonie**.

8 M€ sont inscrits au titre des participations versées par la Ville dans le cadre du dispositif Vital' Quartier.

Comme l'an passé, la souscription de parts dans le capital du fonds d'investissement territorial « **Paris Fonds Vert** » est de 5 M€. Le fonds a pour objet de prendre des parts minoritaires au capital d'entreprises innovantes dans le domaine de la transition écologique.

Enfin, 2 M€ sont inscrits au titre d'opérations financières diverses.

## • Recettes

**Les recettes d'investissement des services généraux se portent à 158,5 M€ en 2020, contre 154,1 M€ en 2019.**

### 1/ Les recettes liées à la mise en œuvre de politiques publiques, ou recettes ventilables

**Les recettes ventilables s'élèvent 0,7 M€.**

Ces recettes proviennent principalement d'une subvention de la Région Ile-de-France à hauteur de 0,2 M€ pour les travaux de l'ancien hémicycle du Père Lachaise et du remboursement par les établissements dépendant de la collectivité des frais engagés par la DSIN (0,3 M€).

### 2/ Les recettes non ventilables

**Les recettes se portent à 157,8 M€ en 2020.**

Ce montant est principalement composé de la dotation versée par l'État dans le cadre du fonds de compensation de la TVA (150 M€). Ce montant est en hausse de 7 M€ par rapport au BP 2019, du fait de l'accélération des dépenses sur cet exercice.

Enfin, 6 M€ sont inscrits au titre de la part communale de la taxe d'aménagement. En effet, en investissement, la taxe d'aménagement est perçue dans la fonction « services généraux », car elle constitue, sur le plan réglementaire, une recette non affectée. La nomenclature budgétaire et comptable M 57, applicable aux métropoles, prévoit dès lors son imputation dans cette fonction. A l'inverse, la part perçue en fonctionnement constitue une recette affectée, et est donc imputée sur la fonction « aménagement des territoires et habitat », pour 2 M€, portant ainsi à 8 M€ le produit de cette taxe.

### III/ LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

#### 1) Nouvelles autorisations de programmation présentées au BP 2020

Il est proposé l'inscription de :

- 1 658,9 M€ en autorisations de programme nouvelles ;
- 366,8 M€ pour la couverture d'opérations comptables, équilibrées.

Elles sont accompagnées de 479,8 M€ d'inscriptions en recettes pour des opérations réelles et de 366,8 M€ en opérations comptables, en miroir des dépenses.

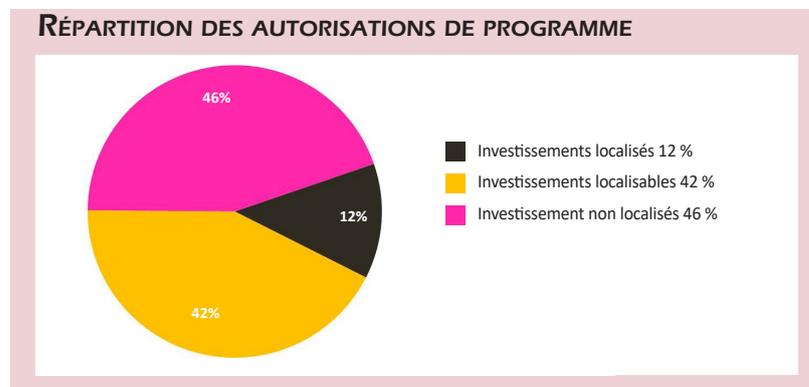
EN M€	DÉPENSES	RECETTES
OPÉRATIONS RÉELLES	1 658 928 004	479 779 215
OPÉRATION COMPTABLES	366 822 750	366 822 750
<b>TOTAL</b>	<b>2 025 750 754</b>	<b>846 601 965</b>

Pour ce budget primitif, les autorisations de programme se répartissent entre 68,8 % d'autorisations de programme de plan, 23,4 % de projet, 4,3 % pour les projets localisés et 3,5 % pour le budget participatif.

EN M€	BP 2020	
AP DE PLAN	1 394 717 131	68,8 %
AP DE PROJET	473 054 754	23,4 %
BUDGET PARTICIPATIF	87 163 959	4,3 %
INVESTISSEMENT LOCALISÉ	70 814 910	3,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 025 750 754</b>	<b>100 %</b>

Enfin, les autorisations de programme se décomposent en :

- ▶ 922,7 M€ pour les investissements non localisés, qui regroupent les crédits pour des équipements dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement ou situés en dehors de Paris, ainsi que les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique ;
- ▶ 860,2 M€ pour les investissements localisables, affectés à l'arrondissement de leur exécution géographique en cours d'exercice ;
- ▶ 242,8 M€ pour les investissements localisés dans les 20 arrondissements, au profit des équipements de proximité, qui font l'objet d'une annexe détaillée.



Le tableau suivant détaille la ventilation des autorisations de programme selon les fonctions qui les présentent au vote.

FONCTIONS	LIBELLÉS	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES BP 2020	
		DÉPENSES	RECETTES
0	SERVICES GÉNÉRAUX	489 374 750	716 472 839
1	SÉCURITÉ	29 732 000	1 000 000
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	84 453 660	2 000 000
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	169 269 490	29 876 750
4	SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA	44 951 152	10 186 550
5	AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	988 570 080	77 482 426
6	ACTION ÉCONOMIQUE	37 131 782	120 000
7	ENVIRONNEMENT	35 891 700	2 963 400
8	TRANSPORTS	146 376 140	6 500 000
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2 025 750 754</b>	<b>846 601 965</b>

## A. DÉPENSES

### 1 - SÉCURITÉ ..... 29,7 M€

DIRECTION	SÉCURITÉ	
	DÉPENSES	
FINANCES ET ACHATS (PRÉFECTURE DE POLICE)		25 370 000
PROPRETÉ ET EAU		2 022 000
LOGEMENT ET HABITAT		1 500 000
PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET PROTECTION		840 000
<b>TOTAL</b>		<b>29 732 000</b>

Au sein de la fonction sécurité, 25,4 M€ sont prévus pour la subvention versée à la Préfecture de police, dont 13,8 M€ pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

2 M€ sont alloués au titre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) et 1,5 M€ sont dédiés aux mesures d'hygiène et de salubrité publique pour les travaux d'office dans les immeubles en péril.

Enfin, 0,8 M€ sont consacrés aux dépenses de prévention, sécurité et protection.

### 2 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... 84,5 M€

DIRECTION	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	
	DÉPENSES	
AFFAIRES SCOLAIRES		71 566 713
ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI		9 886 947
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE		2 000 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT		1 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>84 453 660</b>

Un montant de 71,6 M€ est proposé pour les affaires scolaires. Il regroupe une prévision de 41,8 M€ pour les opérations de travaux et d'entretien pour l'enseignement du premier degré et 19,7 M€ au titre de l'enseignement du second degré. Les activités périscolaires se voient allouer 3,4 M€, tandis que 5,8 M€ sont prévus pour les cités scolaires. Enfin, les services communs recevront une enveloppe de 0,9 M€.

9,9 M€ sont consacrés à l'enseignement supérieur, dont 1,2 M€ pour l'entretien et l'équipement des écoles d'art, 2,3 M€ au titre des subventions à l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI), ainsi que 6,4 M€ pour les travaux d'entretien, achat de matériel et vie étudiante.

En outre, 3 M€ sont alloués à l'École de Breuil, dont 2 M€ de travaux réalisés sous la forme de compte de tiers équilibrés en dépenses et recettes.

### 3 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... 169,3 M€

DIRECTION	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	
	DÉPENSES	
JEUNESSE ET SPORTS		92 959 219
AFFAIRES CULTURELLES		61 794 450
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES		12 094 821
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE		2 421 000
<b>TOTAL</b>		<b>169 269 490</b>

Une inscription de 93 M€ est prévue au titre de la jeunesse et les sports. Elle concerne pour 23,9 M€ des crédits d'engagement affectés à des sites liés aux prochains Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, notamment 19,7 M€ pour l'Arena 2.

En dehors de ces dépenses spécifiques aux Jeux Olympiques, le lancement de l'opération relative à la construction d'une piscine sise 133 rue Belliard (18<sup>e</sup> arrondissement) conduit à une ouverture de 20 M€. La mise œuvre des Contrats de performance énergétique conduit à l'ouverture de 22 M€ pour les piscines.

61,8 M€ sont prévus pour les affaires culturelles, dont 17,3 M€ sont consacrés au financement des musées au titre de ses opérations de travaux et afin de permettre l'acquisition de collections nouvelles. Au sein de ce montant, 12,8 M€ correspondent à des inscriptions techniques équilibrées en dépenses et en recettes liées aux comptes de tiers de l'établissement public Paris Musées (EPPM).

10 M€ sont inscrits au titre de l'entretien des lieux culturels à Paris.

Les bibliothèques se voient consacrer 7,2 M€, dont 1 M€ pour la future médiathèque qui sera construite sur le site de l'ancien lycée Jean Quarré (19<sup>e</sup> arrondissement) et 0,05 M€ pour la Bibliothèque du quartier Davout-Lagny (20<sup>e</sup> arrondissement). 1,7 M€ concernent l'entretien et l'équipement des bibliothèques.

L'acquisition de collections nouvelles dans les bibliothèques bénéficie d'une enveloppe de 4,5 M€.

La poursuite du Plan édifices culturels conduit à une inscription de 2,4 M€ dont 1 M€ au titre des dépenses d'entretien courant.

L'action culturelle se voit consacrer 13,6 M€, dont 8,5 M€ inscrits au titre de la reconstruction du site de l'Institut des Cultures d'Islam situé rue Léon (18<sup>e</sup> arrondissement).

0,1 M€ sont attribués au soutien des arts de rue.

2,9 M€ sont prévus pour l'enseignement artistique et les pratiques amateurs.

12,1 M€ sont destinés à la vie citoyenne, dont 11,1 M€ pour les opérations de rénovation et de modernisation des bâtiments des mairies d'arrondissement.

Enfin, 2,4 M€ sont prévus au titre des constructions publiques et de l'architecture. 2,2 M€ sont notamment consacrés au lancement des travaux de rénovation du musée Bourdelle (15<sup>e</sup> arrondissement).

#### 4 - SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA ..... 44,9 M€

DIRECTION	SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA
	DÉPENSES
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	30 375 152
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	6 916 000
JEUNESSE ET SPORTS	2 800 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	2 460 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	1 500 000
AFFAIRES CULTURELLES	900 000
<b>TOTAL</b>	<b>44 951 152</b>

Les principales inscriptions sont :

- 30,3 M€ sont proposés pour les actions en faveur des familles et de la petite enfance, dont 28,6 M€ pour l'entretien courant, le matériel, le mobilier ainsi que les études pour les crèches municipales, le subventionnement des crèches associatives et 1,6 M€ pour les PMI.
- 6,9 M€ sont proposés pour l'action sociale, l'enfance et la santé, se répartissant entre 3 M€ au titre de l'action sociale et 3,7 M€ pour la santé.
- L'accessibilité des équipements de la collectivité parisienne est une priorité majeure : 8,1 M€ y sont consacrés en 2020. Ainsi, 2,8 M€ seront consacrés à l'accessibilité des équipements sportifs, 2,5 M€ pour les mairies, 1,5 M€ pour les espaces verts, 0,9 M€ pour les équipements culturels et 0,4 M€ pour les équipements sociaux.

#### 5 - AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... 988,6 M€

DIRECTION	AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
	DÉPENSES
URBANISME	447 129 605
LOGEMENT ET HABITAT	410 126 292
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	115 737 965
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	15 091 218
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	485 000
<b>TOTAL</b>	<b>988 570 080</b>

447,1 M€ sont prévus au titre de l'urbanisme, dont 162,2 M€ pour des crédits techniques d'acquisitions ou d'échanges fonciers qui sont équilibrés par des recettes du même montant.

133,2 M€ sont dédiés au compte foncier logement, 129,4 M€ pour les opérations d'urbanisme et 9,4 M€ pour le compte foncier équipements.

410,1 M€ sont inscrits pour le logement et l'habitat, dont notamment 296 M€ pour les subventions au logement social, 88,3 M€ de crédits délégués par l'État et 12,6 M€ pour les subventions visant à la lutte contre l'habitat insalubre.

115,7 M€ sont consacrés à la voirie et aux déplacements, dont 37,5 M€ pour la poursuite du projet de réaménagement de la Porte de Montreuil (20<sup>e</sup> arrondissement) et 24 M€ pour la restructuration de la Porte Maillot (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements), 20 M€ pour la débitumisation de l'espace public, 9 M€ pour le marché de performance énergétique, 7,2 M€ pour les participations au sein de la ZAC Paris Rive Gauche ou encore 5,7 M€ pour les aménagements urbains et de sécurité.

15,1 M€ sont proposés pour l'entretien des espaces verts et des locaux sociaux y afférents.

Enfin, 0,5 M€ est dédié à la politique de la ville.

**6 - ACTION ÉCONOMIQUE ..... 37,1 M€**

DIRECTION	ACTION ÉCONOMIQUE	
	DÉPENSES	
ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI		37 011 782
URBANISME		120 000
<b>TOTAL</b>		<b>37 131 782</b>

37 M€ sont inscrits pour les interventions dans le domaine de l'action économique.

Les principales interventions s'élèvent à :

- 14,5 M€ pour le soutien à la recherche et à l'innovation, notamment dans le cadre de la ville intelligente ;
- 13,5 M€ le développement des pépinières et les fonds de soutien aux entreprises innovantes ;
- 6,1 M€ pour les activités sectorielles, notamment les commerces et marchés (3 M€, dont 1 M€ pour le Marché de l'Olive dans le 18<sup>e</sup> arrondissement), l'industrie et l'artisanat (2,3 M€, dont 1,3 M€ pour le Plan librairies) et le tourisme (0,9 M€).

De plus, 0,1 M€ est prévu pour les enlèvements de terrasses et de dispositifs publicitaires.

**7 - ENVIRONNEMENT ..... 35,9 M€**

DIRECTION	ENVIRONNEMENT	
	DÉPENSES	
PROPRETÉ ET EAU		17 391 700
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS		9 000 000
IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORT		5 000 000
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE		4 200 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT		300 000
<b>TOTAL</b>		<b>35 891 700</b>

17,4 M€ sont proposés au titre de la propreté et l'eau, dont notamment 2,2 M€ pour le renouvellement des véhicules en raison de la poursuite en 2020 du dispositif de sortie du diesel. De plus, 6,2 M€ sont prévus pour le déploiement de Trilib'. 3,7 M€ sont consacrés à la collecte des déchets notamment pour la collecte pneumatique ou encore les réceptacles de propreté.

S'agissant de la voirie et des déplacements, 7 M€ sont consacrés au versement de l'aide au développement de véhicules propres pour les particuliers. De plus, 2 M€ participent à l'entretien des carrières.

L'amélioration des bâtiments administratifs dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) conduit à une inscription de 5 M€.

Le maintien des centres thermiques et des ventilations ainsi que les travaux innovants de modernisation et de pilotage les concernant rassemblent 4,2 M€.

Enfin, la prévention contre les rats se voit allouer une enveloppe de 0,3 M€.

**8 - TRANSPORTS ..... 146,4 M€**

DIRECTION	TRANSPORTS	
	DÉPENSES	
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS		146 376 140
<b>TOTAL</b>		<b>146 376 140</b>

75,1 M€ sont dédiés à l'entretien de la voirie et du boulevard périphérique.

Le développement des circulations douces est doté d'un budget de 36,5 M€ répartis entre 32,5 M€ pour les pistes cyclables, 2 M€ pour les zones de modération de la vitesse et 2 M€ pour l'amélioration des cheminements des piétons.

3 M€ sont consacrés à l'entretien des canaux et 0,2 M€ à l'entretien des locaux et services communs consacrés à la voirie.

Enfin, 1,6 M€ sont consacrés à l'extension du réseau de transport collectif, dont 1 M€ pour les couloirs de bus dont les « Mobiliens ».

**0 - SERVICES GÉNÉRAUX ..... 489,4 M€**

Cette inscription est constituée d'une enveloppe de 402,2 M€ dédiée aux services généraux et d'une enveloppe de 87,2 M€ consacrée au budget participatif.

DIRECTION	SERVICES GÉNÉRAUX (HORS BUDGET PARTICIPATIF)
	DÉPENSES
URBANISME	273 044 000
SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE	51 475 000
FINANCES ET ACHATS	49 833 038
IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORT	9 285 200
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE	8 790 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	2 920 000
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	2 165 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	1 957 500
RESSOURCES HUMAINES	1 220 000
RELATIONS INTERNATIONALES	1 210 053
INFORMATION ET COMMUNICATION	232 000
LOGEMENT ET HABITAT	40 000
AFFAIRES JURIDIQUES	30 000
CABINET	5 000
INSPECTION GÉNÉRALE	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>402 210 791</b>

273 M€ sont prévus au titre de l'urbanisme dont 191,4 M€ pour des crédits techniques de ventes avec échéancier qui sont équilibrés par des recettes de même montant. 48,9 M€ sont inscrits au titre des opérations financières liées à la ZAC Clichy Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement).

51,5 M€ sont prévus pour les systèmes d'information et du numérique, répartis comme suit :

- 30,5 M€ pour l'entretien récurrent du parc informatique et téléphonique ;
- 11,1 M€ pour la maintenance des applications développées ;
- 9,9 M€ pour la continuité du développement des nouveaux projets de systèmes d'information, dont 4,6 M€ notamment pour l'amélioration de l'interface avec les usagers.

Les 49,8 M€ inscrits pour les finances regroupent notamment 24 M€ de dépenses imprévues et 5,5 M€ au titre de la dotation d'investissement des arrondissements.

9,3 M€ sont affectés à l'entretien des bâtiments administratifs et le Schéma Directeur des Implantations Administratives (SDIA).

8,8 M€ sont consacrés au budget des constructions publiques et de l'architecture pour assurer l'entretien des bâtiments administratifs, l'achat de matériels et outillages ou encore la modernisation de la sécurité incendie, des ascenseurs et des installations techniques.

2,9 M€ sont inscrits pour l'entretien des cimetières et équipements funéraires.

2,2 M€ sont inscrits pour des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de systèmes d'information.

2 M€ sont alloués à la participation citoyenne et au fonctionnement du Conseil de Paris, dont :

1,6 M€ sont dédiés aux maisons des associations avec notamment la création de la Maison de la vie associative et citoyenne du nouveau secteur Paris Centre.

1,2 M€ sont prévus pour la Direction des Ressources Humaines (DRH), dont 0,5 M€ pour les travaux du centre médical Edison (13<sup>e</sup> arrondissement).

1,2 M€ de subventions d'équipement sont prévues dans le cadre des relations internationales.

Enfin, les autres dépenses mentionnées dans le tableau regroupent l'entretien courant et l'équipement en matériel et mobilier des directions concernées.

#### Une enveloppe de 87,2 M€ est consacrée au budget participatif.

À l'issue de la campagne 2019 du budget participatif, 194 projets ont été retenus, dont 11 projets portant sur l'ensemble du territoire parisien (BPP) et 183 projets d'arrondissement (BPA), pour un montant respectif de 32,6 M€ et 54,6 M€.

DIRECTION	BUDGET PARTICIPATIF
	DÉPENSES
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	21 253 000
AFFAIRES SCOLAIRES	16 500 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	13 709 000
AFFAIRES CULTURELLES	9 319 459
JEUNESSE ET SPORTS	6 729 000
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	4 755 500
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	4 500 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	4 023 000
LOGEMENT ET HABITAT	3 000 000
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE	1 285 000
PROPRETÉ ET EAU	1 245 000
ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI	340 000
URBANISME	300 000
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	205 000
<b>TOTAL</b>	<b>87 163 959</b>

## B. RECETTES

### 1 - SÉCURITÉ ..... 1 M€

DIRECTION	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
	RECETTES
LOGEMENT ET HABITAT	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>

1 M€ de recettes d'investissement est attendu pour la sécurité. Ce montant correspond aux remboursements versés par des tiers pour des travaux réalisés d'office par la Ville sur des immeubles déclarés insalubres.

### 2 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... 2 M€

DIRECTION	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
	RECETTES
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE	2 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000</b>

2 M€ sont inscrits au titre des remboursements de travaux effectués pour le compte de l'École du Breuil.

### 3 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... 29,9 M€

DIRECTION	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
	RECETTES
JEUNESSE ET SPORTS	15 755 000
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE	12 811 750
AFFAIRES CULTURELLES	1 310 000
<b>TOTAL</b>	<b>29 876 750</b>

15,8 M€ sont inscrits au titre de la jeunesse et des sports. Ce montant comprend 12,2 M€ de participation de la SOLIDEO dans le cadre des aménagements liés à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 (11,0 M€ au titre de l'Aréna 2, 0,7 M€ pour les voies olympiques, 0,3 M€ pour la rénovation du stade Pierre de Coubertin (16<sup>e</sup> arrondissement) et 0,2 M€ pour les sites d'entraînement).

2,9 M€ de subventions sont attendues de la part de l'État dans le cadre de la rénovation du gymnase rue Poissonniers dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (2 M€) et de la piscine Yvonne Godard dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (0,9 M€).

12,8 M€ sont consacrés aux inscriptions techniques, équilibrées en dépenses et recettes, pour le remboursement des travaux que la Direction Constructions Publiques et Architecture (DCPA) réalise pour le compte de l'établissement public Paris Musées.

1,3 M€ est inscrit au titre de la politique culturelle. 0,6 M€ concerne la perception de mécénats dans le cadre du Plan édifices culturels. Il est attendu de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) un subventionnement à hauteur de 0,7 M€, dont 0,5 M€ au titre de la rénovation de la Fontaine des Innocents (1<sup>er</sup> arrondissement) et 0,2 M€ pour l'acquisition de collections nouvelles par les bibliothèques et le déploiement des services numériques.

### 4 - SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA ..... 10,2 M€

DIRECTION	SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA
	RECETTES
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	10 186 550
<b>TOTAL</b>	<b>10 186 550</b>

Ces inscriptions couvrent les subventions que la caisse d'allocations familiales (CAF) prévoit de verser pour la création de nouvelles places de crèches. Les principaux versements concernent les constructions et rénovations de crèches boulevard Davout dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (1,2 M€), du quartier Chapelle International dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (1,2 M€), rue de l'Évangile dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (1,1 M€), boulevard Lefebvre dans le 15<sup>e</sup> arrondissement (1 M€), rue Keller dans le 11<sup>e</sup> arrondissement (0,8 M€) ou rue de la justice dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (0,7 M€).

### 5 - AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... 77,5 M€

DIRECTION	AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
	RECETTES
LOGEMENT ET HABITAT	72 000 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	2 000 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	1 852 936
URBANISME	1 629 490
<b>TOTAL</b>	<b>77 482 426</b>

72 M€ concernent la délégation de l'État pour le logement social au titre des aides à la pierre.

2 M€ de cofinancements sont attendus pour la réalisation des travaux sur la trémie de l'avenue du Maine.

1,9 M€ sont inscrits pour les subventions devant être perçues dans le cadre de la réalisation de nouveaux espaces verts de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), de la RATP et de la Région Ile-de-France.

Enfin, 1,6 M€ concernent la participation du syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Maine-Montparnasse au titre de la maîtrise d'œuvre urbaine et des études techniques dans le cadre du réaménagement de cet îlot.

Il est à noter que les cessions foncières, figurant à la fonction 0 « Services généraux », s'élèvent à 559,6 M€, dont 206,1 M€ pour les futures cessions de la collectivité et 353,5 M€ pour les opérations comptables liées aux acquisitions, ventes avec échéancier ou échanges fonciers.

## 6 - ACTION ÉCONOMIQUE ..... 0,1 M€

DIRECTION	ACTION ÉCONOMIQUE
	RECETTES
URBANISME	120 000
<b>TOTAL</b>	<b>120 000</b>

0,1 M€ sont prévus pour le remboursement des enlèvements de terrasses et de dispositifs publicitaires.

## 7 - ENVIRONNEMENT ..... 3 M€

DIRECTION	ENVIRONNEMENT
	RECETTES
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE	1 470 000
PROPRETÉ ET EAU	1 318 400
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	175 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 963 400</b>

1,5 M€ de subventions de la part de l'État sont attendues dans le cadre des innovations tendant à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

La participation de l'entreprise CITEO est prévue à hauteur de 1,3 M€ dans le cadre du projet Trilib et de 0,2 M€ s'agissant de la propreté des parcs et jardins et la prévention contre les rats.

## 8 - TRANSPORTS ..... 6,5 M€

DIRECTION	SERVICES GÉNÉRAUX (HORS BUDGET PARTICIPATIF)
	RECETTES
VOIRIE ET DÉPLACEMENT	6 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 500 000</b>

6,5 M€ de recettes sont prévues au titre de la convention de projet urbain partenarial signée avec la Société d'Économie Mixte à Opération Unique Paris Nord 2024 visant la requalification des espaces publics dans le cadre du projet de modernisation et d'extension de la Gare du Nord.

## 0 - SERVICES GÉNÉRAUX ..... 716,5 M€

DIRECTION	SERVICES GÉNÉRAUX (HORS BUDGET PARTICIPATIF)
	RECETTES
URBANISME	565 628 117
FINANCES ET ACHATS	149 951 722
LOGEMENT ET HABITAT	340 000
SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE	320 000
ESPACE VERTS ET ENVIRONNEMENT	233 000
<b>TOTAL</b>	<b>716 472 839</b>

Parmi les 565,6 M€ de recettes attendues au titre de l'urbanisme, 559,6 M€ sont prévues pour les opérations sur le compte foncier se décomposant entre 206,1 M€ pour les futures cessions foncières de la collectivité et 353,5 M€ pour les opérations comptables liées aux acquisitions, ventes avec échéancier ou échanges fonciers. 6 M€ sont en outre inscrits au titre de la taxe communale d'aménagement.

150 M€ sont prévus au titre du fonds de compensation pour la TVA.

0,3 M€ sont inscrits pour le remboursement des avances pour le logement social et 0,3 M€ pour le remboursement de prestations informatiques effectuées par la collectivité pour le compte d'établissements publics tiers.

Enfin, la Direction régionale des affaires culturelles prévoit de subventionner à hauteur de 0,2 M€ les travaux de l'ancien hémicycle du cimetière du Père Lachaise.

## 2) Situation des autorisations de programme

Après le vote du budget primitif, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 7,7 Mds€ :

	DÉPENSES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME NETTES CUMULÉES APRÈS LE VOTE DE LA DM2 2019	5 724 374 303,69
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BP 2020	2 025 750 754,00
<b>TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CUMULÉES NETTES APRÈS LE VOTE DU BP 2020</b>	<b>7 750 125 057,69</b>

Le tableau ci-après détaille la situation des autorisations programmes en cours après le vote du budget primitif 2020, par fonction, en dépenses.

FONCTIONS	LIBELLÉS	STOCK NET APRÈS DM2 2019	TOTAL BP 2020	STOCK NET APRÈS BP 2020
1	SÉCURITÉ	15 714 886,08	29 732 000,00	45 446 886,08
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	518 994 131,02	84 453 660,00	603 447 791,02
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	639 668 183,59	169 269 490,00	808 937 673,59
4	SANTÉ ET ACTION SOCIALE	216 421 024,28	44 951 152,00	261 372 176,28
5	AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 712 515 168,81	988 570 080,00	3 701 085 248,81
6	ACTION ÉCONOMIQUE	86 494 921,62	37 131 782,00	123 626 703,62
7	ENVIRONNEMENT	142 754 736,06	35 891 700,00	178 646 436,06
8	TRANSPORTS	490 069 222,48	146 376 140,00	636 445 362,48
0	SERVICES GÉNÉRAUX	901 742 029,75	489 374 750,00	1 391 116 779,75
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>5 724 374 303,69</b>	<b>2 025 750 754,00</b>	<b>7 750 125 057,69</b>

## IV/ LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opération d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- ▶ **LES MOUVEMENTS ENTRE SECTIONS, ÉQUILIBRÉS ENTRE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT :**
  - Les opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 946 et 926) ;
  - Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 923) à la section d'investissement (chapitre 921).
- ▶ **LES OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES, ÉQUILIBRÉES À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 925)**

### 1) Les mouvements entre sections de fonctionnement et d'investissement

		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE		DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	CHAPITRE	
926	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (INVESTISSEMENT)	219 920 000	545 910 000	545 910 000	219 920 000	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (FONCTIONNEMENT)	946
921	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	250 764 296	250 764 296	-	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	923

#### ▶ LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES ENTRE SECTIONS AU BP 2020 (CHAPITRES 926 ET 946)

Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections sont imputés :

- en chapitre 946 « Transferts entre sections » pour ce qui concerne la section de fonctionnement,
- en chapitre 926 « Transferts entre sections » côté section d'investissement.

Les **amortissements des immobilisations** sont imputés en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Au BP 2020, les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 490 M€.

L'inscription au titre de l'**amortissement des primes de remboursement des obligations**, imputée en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, s'élève à 1,9 M€ au BP 2020.

La bascule du **complément de prix relatif à l'opération d'aménagement les Halles**, depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement, est inscrite en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement pour un montant de 54 M€ au BP 2020.

La **quote-part des subventions transférables** est imputée en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement pour un montant de 84,5 M€ au BP 2020.

Les **reprises sur amortissements des immobilisations** sont imputées en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant de 2,2 M€ au BP 2020. Les **reprises sur provisions pour dépréciations des éléments financiers** sont imputées en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant de 0,2 M€.

Les **travaux en régie** sont imputés en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant de 3 M€ au BP 2020 sur la Ville.

La **reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement** s'impute en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant de 130 M€ en 2020.

#### ▶ LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 921 ET 923)

Au BP 2020 le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente une inscription de **250,8 M€**. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé par les recettes d'investissement et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

### 2) Les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales au chapitre 925)

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
63 100 000	63 100 000

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent principalement à :

- 23 M€ pour l'intégration patrimoniale des biens immobiliers acquis à titre gratuit ou à l'euro symbolique, dans le cadre des opérations d'urbanisme ;
- 21,1 M€ pour la réintégration dans le bilan patrimonial de la collectivité des avances et acomptes versés (notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage) ainsi que des transferts liés aux études effectuées par des tiers en vue de la réalisation d'investissement ;
- 15 M€ au titre des opérations d'ordre nécessaires pour l'intégration au patrimoine de la collectivité des investissements réalisés dans le cadre du mandat de l'opération Les Halles ;
- 4 M€ au titre de l'amortissement des primes du remboursement des obligations.

## V/ RÉCAPITULATIF PAR CHAPITRE DU BP 2020

Les montants de la présentation ci-dessous sont exprimés au format budgétaire, et incluent les crédits d'ordre dédiés aux écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le BP 2020 s'élève à **8 830,7 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement**, en hausse de 2,2 % par rapport au budget primitif 2019.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 8 610,8 M€ de crédits réels et de 219,9 M€ de crédits d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 8 034 M€ de crédits réels, de 545,9 M€ de crédits d'ordre et de 250,8 M€ de virement à la section d'investissement.

#### ► LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉS	BP 2019	BP 2020	% / BP 2019
<b>73 ET 731 - FISCALITE ET COMPENSATIONS</b>	<b>6 499 753 276</b>	<b>6 715 791 451</b>	<b>3,3%</b>
COMPENSATIONS DES TRANSFERTS À LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	980 242 403	978 463 518	-0,2%
<i>dont part fiscalité</i>	<i>527 135 955</i>	<i>525 357 068</i>	<i>-0,3%</i>
<i>dont part CPS de la DGF</i>	<i>453 106 448</i>	<i>453 106 448</i>	<i>0,0%</i>
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>428 018 509</b>	<b>413 187 596</b>	<b>-3,5%</b>
CONCOURS DE L'ÉTAT	131 579 290	102 653 525	-22,0%
AUTRES PARTICIPATIONS	296 439 219	310 534 071	4,8%
<b>016 - AUTONOMIE</b>	<b>19 250 000</b>	<b>14 500 000</b>	<b>-24,7%</b>
<b>017 - INSERTION</b>	<b>260 590 009</b>	<b>261 800 000</b>	<b>0,5%</b>
<b>70 ET 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 108 281 803</b>	<b>1 173 434 580</b>	<b>5,9%</b>
<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>22 693 383</b>	<b>24 755 520</b>	<b>9,1%</b>
<b>77 - PRODUITS SPECIFIQUES</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0,0%</b>
<b>013 - ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>6 558 000</b>	<b>6 308 000</b>	<b>-3,8%</b>
<b>042 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>292 350 477</b>	<b>219 920 000</b>	<b>-24,8%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 638 495 457</b>	<b>8 830 697 146</b>	<b>2,2%</b>

► **LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

LIBELLÉS	BP 2019	BP 2020	% / BP 2019
<b>012 ET 656 - MASSE SALARIALE</b> <i>(dont collaborateurs des groupes d'élus)</i>	<b>2 435 417 751</b>	<b>2 448 501 075</b>	<b>0,5%</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65</b> <i>(hors participations à d'autres budgets)</i>	<b>1 761 485 077</b>	<b>1 761 805 939</b>	<b>0,0%</b>
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (FRAIS DE MISSION ET DÉPLACEMENT COMPRIS)	792 392 678	788 089 900	-0,5%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	969 092 398	973 716 040	0,5%
* AIDES SOCIALES	646 993 875	643 945 407	-0,5%
* SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (HORS AIDE SOCIALE)	268 241 823	272 223 869	1,5%
* AUTRES CHARGES	53 856 701	57 546 764	6,9%
<b>016 - ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE</b>	<b>138 329 394</b>	<b>132 696 241</b>	<b>-4,1%</b>
<b>017 - PLAN PARISIEN POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI ET REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE</b>	<b>402 346 139</b>	<b>411 126 915</b>	<b>2,2%</b>
PART ALLOCATION RSA	352 000 000	360 000 000	2,3%
PLAN PARISIEN POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI (PPIE)	25 950 000	26 433 728	1,9%
CONTRATS D'AVENIR	4 000 000	4 000 000	0,0%
REMISES GRACIEUSES RSA	170 000	120 000	-29,4%
<b>66 - CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>147 979 172</b>	<b>145 409 172</b>	<b>-1,7%</b>
<b>042 ET 023 - PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>713 674 193</b>	<b>796 674 296</b>	<b>11,6%</b>
AMORTISSEMENTS	466 810 000	545 910 000	16,9%
AUTOFINANCEMENT	246 864 193	250 764 296	1,6%
<b>65 - PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS</b>	<b>1 386 486 563</b>	<b>1 426 298 770</b>	<b>2,9%</b>
CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (C.A.S.V.P.)	367 738 520	369 000 000	0,3%
PRÉFECTURE DE POLICE	215 739 451	219 386 464	1,7%
PARTICIPATION À ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS (IDFM)	387 700 000	392 083 199	1,1%
SYCTOM	104 700 000	104 370 000	-0,3%
PARIS MUSÉES	56 018 895	54 800 000	-2,2%
CRÈCHES ASSOCIATIVES	55 494 327	59 390 000	7,0%
CAISSES DES ÉCOLES	79 640 000	79 640 000	0,0%
ENSEIGNEMENT PRIVÉ	29 847 363	29 847 363	0,0%
DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES	39 068 007	39 113 512	0,1%
AIDE AUX TRANSPORTS	-	31 000 000	100,0%
FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT	19 000 000	19 000 000	0,0%
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	20 000 000	20 000 000	0,0%
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN - SEINE GRANDS LACS	4 500 000	3 600 000	-20,0%
PARCS INTERDÉPARTEMENTAUX	4 640 000	3 028 767	-34,7%
CNRACL	2 400 000	2 039 465	-15,0%
<b>67 - CHARGES SPÉCIFIQUES</b>	<b>13 500 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>-3,7%</b>
<b>014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS</b>	<b>1 639 277 169</b>	<b>1 695 184 738</b>	<b>3,4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 638 495 457</b>	<b>8 830 697 146</b>	<b>2,2%</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour le BP 2020, le montant total des crédits de paiement s'élève à **2 351 M€**, contre 2 626,4 M€ au budget primitif 2019.

Les dépenses d'investissement se ventilent entre **2 068 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **283 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **2 351 M€**, réparti entre **1 491,3 M€** de recettes sur opérations réelles et **859,8 M€** de recettes sur opérations d'ordre.

Le tableau ci-contre présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2020 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>		<b>2 213 028 483</b>	<b>2 068 025 050</b>	<b>1 791 704 767</b>	<b>1 491 270 753</b>
<i>dont emprunt (court et long terme)</i>		<i>222 990 000</i>	<i>227 689 330</i>	<i>823 511 889</i>	<i>508 228 383</i>
<i>hors emprunt (court et long terme)</i>		<i>1 990 038 483</i>	<i>1 840 335 720</i>	<i>968 192 878</i>	<i>983 042 370</i>
<b>CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS</b>		<b>1 623 233 795</b>	<b>1 520 451 260</b>	<b>1 102 589 767</b>	<b>912 060 164</b>
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	458 551 290	421 322 594	0	0
<b>CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS HORS SUBVENTIONS VERSÉES</b>		<b>1 164 682 505</b>	<b>1 099 128 666</b>	<b>1 102 589 767</b>	<b>912 060 164</b>
018	RSA PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT	1 139 000	100 000	0	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	109 859 401	116 020 781
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0	0	991 882 366	795 389 383
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 099 860	193 034 099	511 000	650 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	385 208 474	390 221 473	0	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	725 235 171	515 773 094	337 000	0
<b>OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>546 440 688</b>	<b>525 792 040</b>	<b>647 750 000</b>	<b>559 358 839</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2 700 000	0	153 810 000	156 551 722
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	600 000	0	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	290 432 154,66	257 380 040	40 000	40 000
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	12 500 000	5 000 000	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	240 208 533	263 412 000	30 300 000	1 817 117
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	0	0	0	0
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	0	463 600 000	400 950 000
<b>OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>43 354 000</b>	<b>21 781 750</b>	<b>41 365 000</b>	<b>19 851 750</b>
45	OPÉRATIONS POUR COMPTES DE TIERS	43 354 000	21 781 750	41 365 000	19 851 750
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE</b>		<b>413 350 477</b>	<b>283 020 000</b>	<b>834 674 193</b>	<b>859 774 296</b>
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	292 350 477	219 920 000	466 810 000	545 910 000
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	121 000 000	63 100 000	121 000 000	63 100 000
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	246 864 193	250 764 296
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2 626 378 960</b>	<b>2 351 045 050</b>	<b>2 626 378 960</b>	<b>2 351 045 050</b>

Il ressort de la section de règlement 2020 un besoin de financement de **759 M€**, qui se décompose de la façon suivante :

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b> <i>Hors autorisation d'emprunt</i>	<b>1 084 982 679</b>
<i>dont mouvements non financiers</i>	<b>1 118 549 478</b>
<i>mouvements financiers</i>	<b>- 33 566 799</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE</b> <i>Hors virement de la section de fonctionnement</i>	<b>- 325 990 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>758 992 679</b>

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

<b>MOYENS DE FINANCEMENT</b>	
<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>250 764 296</b>
<b>AUTORISATION D'EMPRUNT</b>	<b>508 228 383</b>
<b>TOTAL</b>	<b>758 992 679</b>



